VENDREDI 19 AVRIL 2024 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1779
Abonnement annuel : 123 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Récolte de l'herbe : des outils pour une belle année



Claas

Même s'il est encore tôt pour tirer un bilan définitif, la production d'herbe dans notre région paraît prometteuse. Terres de Bourgogne vous propose cette semaine un dossier thématique qui vise à faire le point sur les dernières évolutions en matière d'outillage pour la récolte fourragère. Nous revenons aussi sur la période de mise à l'herbe, toujours très attendue.

Page 10 et Pages 14 à 19

Encart : Agram SAS (58 et 89).



P.10

PRODUCTIONS

Mise à l'herbe // Un moment toujours très attendu dans les élevages



P.12

PRODUCTIONS

Essais colza // Stratégies insecticides et plantes piège



Réussir SA

P.30

ÉQUIPEMENT

Cuma // Une solution pour maîtriser ses charges de mécanisation





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 RÉUNION PUBLIQUE À TANNAY : ÉCHANGER POUR AVANCER

.05 ACTION SYNDICALE : ÇA « DEVRAIT » PAYER

.06 CHAMBRE D'AGRICULTURE : 900 ABONNÉS POUR MESPARCELLES

.07 VISITES POUR L'AGRICULTURE : LA RÉALITÉ DU TERRAIN

.08 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE JA 58 : « VOUS COMPTEZ ! »

ACTUALITÉ // RÉGION

.09 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES JA BFC : UN ENGAGEMENT MARQUANT

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.10 MISE À L'HERBE : UN MOMENT TOUJOURS TRÈS ATTENDU DANS LES ÉLEVAGES

.11 GESTION DES RISQUES SANITAIRES : SIMPLICITÉ ET COMMUNICATION

PRODUCTIONS // CULTURES

.12 DÉSHERBER LE SOJA : DES CHOIX STRATÉGIQUES ET DES POSITIONNEMENTS TACTIQUES

PRODUCTIONS // VIGNE

.13 SALON : PRÈS DE 4 000 VISITEURS À VINEQUIP

DOSSIERS // MACHINISME

.14 SPÉCIAL RÉCOLTE DE L'HERBE

RURALITÉ // TERRITOIRES // COLLECTIVITÉS

.20 L'AVENTURE DU VIVANT : UNE ÉTAPE À LA BAROTTE

SERVICES

.21 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.22 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.24 PETITES ANNONCES

.26 ANNONCES LÉGALES

.30 ÉQUIPEMENTS

MAGAZINE // PATRIMOINE // LOISIRS

.31 BIEN-ÊTRE : CONSEILS POUR OPTIMISER SON SOMMEIL

.32 ÉQUINS : UN ENTRETIEN COURANT ET SUR MESURE DES PIEDS



// LE DESSIN

// EN BREF

Simplification de la Pac Les eurodéputés de la Comagri valident les propositions

Lors d'un vote à main levée le 15 avril, les eurodéputés de la commission de l'Agriculture ont validé à une large majorité les propositions de la Commission européenne (telles qu'amendées par les États membres) sur la simplification de la Pac, et notamment les règles encadrant l'éco-conditionnalité. Ce texte, examiné selon une procédure d'urgence, devrait obtenir le feu vert définitif du Parlement européen lors de la plénière du 22 au 25 avril. Les dispositions qui y figurent (suppression de l'obligation de jachères, pas de contrôle pour les exploitations de moins de 10 ha…) s'appliqueront rétroactivement à partir du 1er janvier 2024. Le groupe des Verts tente toutefois de faire échouer cette adoption en faisant valoir un point de procédure critiquant le fait que tous les amendements n'aient pas été traduits dans l'ensemble des langues de l'UE. Une initiative qui a néanmoins peu de chance d'aboutir. Le service juridique du Parlement européen devrait trancher sur ce point dans les prochains jours.

Origine Plus de 40 marques prêtes à adopter *Origine-Info* dès cet été

« Plus d'une quarantaine de marques très connues » ont accepté d'indiquer *« dès cet été »* l'origine des ingrédients composant leurs produits en utilisant l'affichage simplifié « Origine-Info », selon la ministre déléguée en charge de la Consommation, Olivia Grégoire, le 12 avril, sur BFM TV. La ministre a notamment cité *« Fleury Michon, Bonduel, Daucy, Yoplait »*. *« Tous les distributeurs sont partie prenante de la démarche »*, a-t-elle ajouté, *« certains l'avaient enclenchée en 2018-2019, notamment Intermarché et Leclerc, je n'ai rien inventé »*. « Origine-Info », d'abord appelé *« Origine-score »* car inspiré du Nutri-score, doit permettre au consommateur de savoir *« quelle est la provenance des ingrédients majoritaires du produit consommé »*. La ministre a également annoncé que 500 avertissements et 236 procès-verbaux ont été dressés par la DGCCRF (Répression des fraudes) sur 3 000 contrôles effectués depuis le début de l'année concernant l'origine française des produits alimentaires. À la mi-mars, Olivia Grégoire a annoncé vouloir aboutir à *« un cahier des charges ainsi qu'un logo »* d'ici mai pour lancer une expérimentation d'ici l'été. La ministre souhaite que la démarche se construise *« à plusieurs mains »*, en concertation avec les entreprises et les associations de consommateurs.

Écophyto Le gouvernement lance un appel à projets en vue du retrait des substances

Dans un communiqué de presse du 12 avril, le ministère de l'Agriculture a annoncé le lancement d'un appel à projets pour accélérer le développement de techniques alternatives pour la protection des cultures. Annoncé lors du Salon international de l'agriculture, ce dernier constitue *« une étape supplémentaire »* dans le plan stratégique pour mieux anticiper le potentiel retrait européen des substances actives et le développement de techniques alternatives pour la protection des cultures (Parsada), souligne le ministère. En tout, le budget alloué au Parsada s'élèvera à 146 M€ en 2024. Une première tranche de 50 M€ permettra de financer les futurs projets, à haute de 7,50 M€ chacun. Pour être retenus, les dossiers devront notamment s'inscrire dans le cadre des *« usages critiques »* identifiés par le comité interfilière pour la protection des cultures, au sein des plans d'actions préalablement validés. *« Une attention particulière à la territorialisation des actions mises en avant, et à leur facilité de déploiement chez les agriculteurs sera portée lors de la sélection des projets »*, souligne le ministère. Cet appel à projets vient compléter une première procédure d'engagement de crédits spécifique au Parsada, pour laquelle quatorze plans d'action anticipant le retrait de substances actives ont été validés en comité inter-filières le 18 décembre.

// EN IMAGE

Incendies en 2023 504 000 ha partis en fumée

Plus d'un demi-million (504 002) d'hectares ont été ravagés par des incendies de forêt en 2023 selon un rapport sur les incendies de forêt en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord publié le 10 avril par le Centre commun de recherche de la Commission européenne. Cette superficie équivaut à deux fois celle du Luxembourg. Selon ce rapport, la Grèce (près d'Alexandroupoli) a connu l'an dernier le plus grand incendie qu'a connu l'Europe depuis les années 1980 avec plus de 150 000 ha détruits. En France la menace a été contenue à la faveur d'un climat plus favorable : seuls 14 558 ha ont brûlé dans l'Hexagone, contre 72 000 en 2022. Selon le rapport européen, l'analyse par type de végétation pour 2023 révèle que 37 % de la superficie totale brûlée était couverte d'arbustes et de végétation adaptée à des périodes de sécheresse prolongées, tandis que 26 % (120 000 ha) étaient des forêts. Cependant ce chiffre reste en deçà des tristes records établis en 2017 (988 427 ha), 2022 (837 212 ha) et 2007 (588 388 ha).



iStock/Pgiam

Terres de Bourgogne

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 123 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

- **Gérante et directrice de publication :** Mauricette Besançon

Rédaction : redaction@terres-de-bourgogne.net
- **Rédacteur en chef :** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
- **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net

Publicité : pub@terres-de-bourgogne.net
- **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
- **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

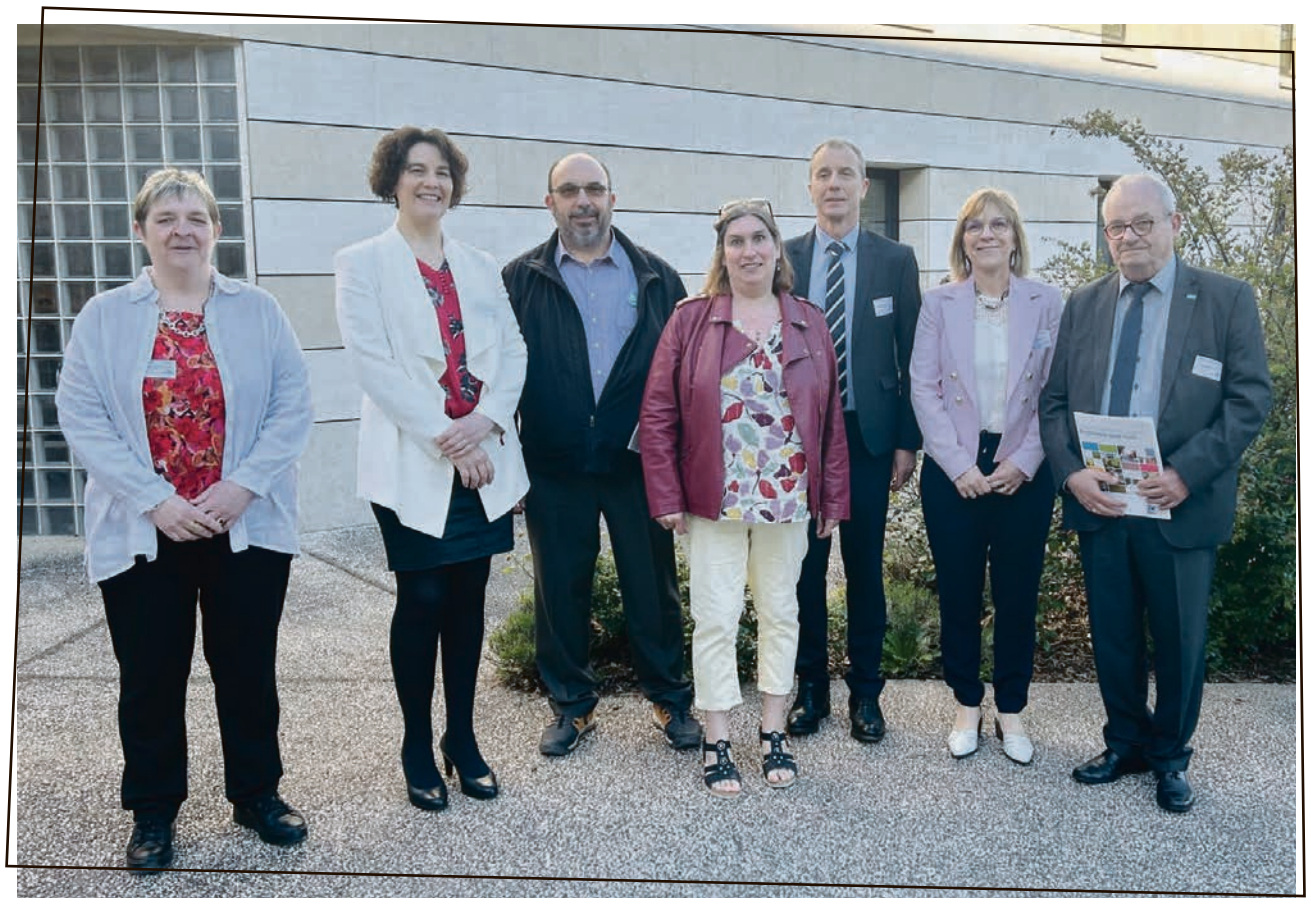
Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

// MSA

Le mutualisme en action

La MSA Bourgogne tenait son assemblée générale vendredi dernier à Beaune. Philippe Moinard, président de la commission d'action mutualiste de la caisse centrale, était l'invité d'honneur.



De gauche à droite : Armelle Rutkowski, Gaëlle Bertrand, Philippe Moinard, Hélène Dapvril, Dominique Bossong, Mauricette Besançon et Jean-Paul Baudin.

Une belle et grande assemblée ! À un an des élections, la MSA a consacré une bonne partie de sa réunion à la préparation du scrutin et au rappel de ses valeurs mutualistes. Philippe Moinard, agriculteur dans les Deux-Sèvres et président de la commission d'action mutualiste de la Caisse centrale, est venu saluer la caisse bourguignonne pour l'ensemble de ses actions : *« La MSA s'attache à apporter des services irréprochables et elle le réussit très bien. Un très gros travail d'animation est également accompli au quotidien sur les territoires... Ce sont les meilleurs moyens pour mobiliser les troupes et aller chercher encore plus de délégués pour les futures élections ! »*.

De bons rappels

Le guichet unique de la MSA est une *« chance incroyable »*, poursuit Philippe Moinard : *« toutes les personnes qui arrivent d'autres régimes nous le disent : la MSA leur change la vie ! L'implication de nos représentants apporte également son lot de satisfactions. Et rappelons-le ici : la MSA est aussi une OPA, c'est un cas très particulier dans le monde de la sécurité sociale »*. Armelle Rutkowski, directrice de la MSA Bourgogne, rappelle que *« chaque adhérent, chaque allocataire, chaque assuré, doit avoir conscience que la sécurité sociale lui appartient »* : *« le seul régime porté par sa démocratie sociale est le régime agricole. La protection sociale répond ainsi au mieux aux attentes de la population »*.

Ça se prépare

Dominique Bossong, président de la MSA Bourgogne, a mis en avant le rôle de délégués lors de cette assemblée : *« Les forces de la MSA, ce sont les territoires et la proximité, d'où l'importance d'avoir un excellent réseau représentatif de l'ensemble de nos ressortissants, c'est-à-dire des jeunes, des anciens, des hommes, des femmes... Oui, pour entretenir ce beau dynamisme, nous attendons un maximum de candidats pour les prochaines élections, et cela se prépare dès maintenant. Un important travail, notamment administratif et de communication, a déjà débuté »*. Jean-Paul Baudin, premier vice-président de la MSA Bourgogne, souligne pour sa part l'importance des réunions d'information qui se succéderont les prochaines semaines et les prochains mois : *« l'objectif que nous nous fixons, c'est zéro zone blanche ! Nous devons avoir des délégués sur tous les territoires, des candidats dans tous les collèges... Donner envie aux jeunes générations de nous rejoindre fait notamment partie de nos ambitions, sachant que le collège des salariés peine parfois à avoir un nombre suffisant de candidats. Je regrette que certains ne fassent toujours pas la distinction entre la MSA et le régime général : plus que jamais, nous avons besoin de communiquer et d'aller encore plus à leur rencontre »*.

AG

Des agricultrices très engagées

Témoignages d'administratrices

2024 est l'« année des femmes en agriculture ». La MSA a mis en avant plusieurs féminines lors de son assemblée. Trois d'entre elles ont participé à la conférence de presse précédant la réunion.

Hélène Dapvril préside le comité départemental de l'Yonne. À l'époque, des élus MSA étaient venus « l'approcher » lors d'une manifestation agricole, en amont d'une élection : *« Des jeunes mères de famille étaient recherchées pour travailler sur des sujets familiaux. Je me suis laissée facilement convaincre, car l'ensemble de la population devait être représenté au sein du conseil d'administration. Aussi et surtout : les mères de famille sont les mieux placées pour réfléchir sur ces thématiques et les faire avancer ! Mon engagement au sein de la MSA continue depuis, je termine actuellement mon troisième mandat »*. Hélène Dapvril, qui avait 30 ans en 2010, a été la plus jeune administratrice MSA de France. C'est hors cadre familial est également engagée dans le syndicalisme agricole, avec un poste de première vice-présidente de la FDSEA de l'Yonne.

Gaëlle Bertrand préside le comité de protection sociale des non-salariés. S'engager au sein de la MSA s'est fait « tout naturellement » pour cette agricultrice de Quemigny-sur-Seine, en Côte-d'Or : *« Je ne suis pas issue du milieu agricole mais j'ai très vite découvert cette fibre, dès mon premier emploi à la FDSEA. J'ai eu la chance de rencontrer des personnalités inspirantes. Les valeurs de solidarité sont très importantes à mes yeux : devenir déléguée MSA a été tout naturel pour moi. Nous défendons l'humain, la famille et pas seulement les agriculteurs, car tout un monde gravite autour de notre activité. Nous cherchons sans cesse les meilleures idées, les meilleures solutions pour les actions que nous menons en faveur de l'agriculture et de la ruralité… C'est vraiment passionnant ! »*.

Mauricette Besançon, agricultrice à Avelanges près d'Is-sur-Tille, en Côte-d'Or, est engagée au sein de la MSA depuis 1999. Le régime agricole est une richesse qui doit être conservée : *« Chaque caisse MSA a la faculté de bâtir un plan d'action sanitaire et social qui correspond au mieux aux attentes de son territoire. Ce plan évolue au fil du temps en fonction de l'actualité, des besoins, de ce que l'on constate sur le terrain… C'est une richesse que nous ne trouvons pas ailleurs, nous devons tout faire pour la conserver ! En se retrouvant dans le régime général, l'agriculture ne pourrait plus faire émerger ses spécificités »*. Mauricette Besançon préside le comité paritaire d'action sanitaire et sociale (CPASS). La Côte-d'orienne assure bien d'autres fonctions en parallèle (membre de la FDSEA21, gérante du journal Terres de Bourgogne, vice-présidente de Solaal BFC, présidente du comité Vivéa BFC, mandataire au sein des commissions fiscale et sociale de la FNSEA, adjointe de sa commune).



DÉPARTEMENTS

// RÉUNION PUBLIQUE À TANNAY

58 Échanger pour avancer

Le 5 avril, à Tannay, la FDSEA 58, en partenariat avec les JA 58, proposait une réunion publique afin de faire le point sur les conséquences des manifestations agricoles du début d'année.

Depuis quelques semaines, la FDSEA 58, en partenariat avec les JA 58, organise des réunions publiques afin de faire le point sur ce que les manifestations agricoles du début d'année ont pu faire évoluer. Ainsi, une de ces rencontres s'est déroulée le 5 avril à Tannay, en présence de la Direction départementale des territoires et d'élus : Christophe Deniaux suppléant de Nadia Sollogoub (excusée) et Jean-Luc Gauthier, conseiller départemental, ainsi que Patrice Perrot, député, qui annonce : *« je vous entends sur nombre de revendications »*.

Divers sujets furent abordés via cinq axes : une politique agricole claire et chiffrée, une rémunération stable et juste, une facilitation des installations, des dispositifs de soutiens efficaces, des mesures adaptées à chaque filière.

Rémunération et approvisionnement

Romaric Gobillot, président de la section bovine de la FDSEA 58, pointe : *« il y a des incohérences sur les normes environnementales, sociétales et sociales entre les membres de l'Union Européenne (UE) ainsi qu'entre l'UE et les autres pays… Il faut que tout le monde ait les mêmes normes »*. Pour l'exemple, la filière ovine a été citée par la salle : *« en France c'est 24 euros du kg, contre 8 euros du kg pour de la viande venant de Nouvelle-Zélande… La filière a été sacrifiée depuis des années dans l'hexagone, et là c'est le coup de grâce »*. Dans cette lignée, la responsabilité du consommateur a été évoquée : *« il faut que la population ait conscience de l'impact d'un achat »*. Pour Romaric Gobillot, si ceux-ci ont bien un *« pouvoir »*, ils ne les concentrent pas tous : *« c'est à l'État de faire respecter la loi Égalim et climat. Si cela est fait, cela sera déjà bien »*. Pour l'approvisionnement des collectivités, il rappelle que l'outil « Ma cantine » est disponible en ligne pour vérifier, notamment, la provenance des produits : *« il faut s'en servir pour nous rapprocher des établissements qui pourraient s'améliorer »*. Sur ces éléments d'approvisionnement et d'importation, la DDT 58 pointe : *« les manifestations ont fait bouger les choses car au niveau de l'Europe il y a un travail qui est entrepris pour faire plus de contrôles »*. Plus localement en France, la DDT 58 présente que *« concrètement le mouvement a modifié l'approche dans ce domaine avec une simplification demandée par le gouvernement (comme pour la dérogation pour la taille des haies) avec un retour du pouvoir au niveau départemental pour d'autres éléments. En parallèle, il faut redonner au contrôle sa dimension pédagogique et cela passe par une transformation juridique : en passant du judiciaire à l'administratif. Cela peut sembler anecdotique mais cette modification – qui devrait être signée le 22 avril – a toute son importance »*.

Modifications des curseurs

Patrice Perrot ajoute : *« Je pense que les manifestations ont aussi permis de remettre l'alimentation au même niveau que l'environnement car ces deux éléments sont intimement liés »*. Emmanuel Bernard rebondit : *« On s'engage à baisser l'empreinte carbone sans baisser le cheptel ! La recherche génétique peut nous aider à trouver les leviers, si elle aussi obtient un soutien »*. Dans l'idée de faire changer l'avenir, les échanges se sont ensuite portés sur la transmission, Emmanuel Bernard stipule : *« il faut un renouvellement dans nos métiers et rapidement car sinon, il n'y aura plus d'agriculteurs et donc quid de la souveraineté alimentaire ou encore de l'entretien des paysages ? Grâce à la mobilisation de début d'année, une partie de la population a compris qu'il était nécessaire de remettre les priorités sur agriculture. Maintenant, nous travaillons pour que la loi reconnaisse cela aussi »*. Cette question de la transmission des exploitations et du renouvellement des générations semble d'autant plus urgente que durant la réunion la situation précaire de certains exploitants a été mise en lumière. Emmanuel Bernard développe : *« nous avons de plus en plus d'agriculteurs en grande détresse… et ce peu importe les systèmes, de zone géographique ou d'âge. Cette situation est très préoccupante et on a l'impression de revenir en 2016. Aujourd'hui, il y a environ 20 % des agriculteurs de la Nièvre concernés par des dettes inquiétantes (MSA notamment) »*. S'en est suivi les questions d'aléas climatiques avec la révision des outils tels qu'Airbus jugé peu efficace dans l'analyse des données. Puis, en matière d'élevage, une demande d'établir une règle précise par type de maladies a été formulée afin d'éviter les arrêts des échanges commerciaux. Parmi les autres sujets, la prédation fut évoquée avec là encore une demande de simplification de procédure. Pour Emmanuel Bernard, ces échanges ont été de *« grande qualité, avec des points soulevés par les exploitants d'une grande pertinence. Les contradictions sont enfin révélées de manière objective, maintenant il faut des actes »*.



Une vingtaine de personnes a fait le déplacement pour assister aux échanges le 5 avril à Tannay.

Chloé Monget

Une vidéo accompagne cet l'article sur www.agribourgogne.fr

// EMPLOI - FORMATION

89 Le monde agricole à la rencontre des jeunes

Le jeudi 11 et le vendredi 12 avril, trois forums ont été organisés à Avallon (le jeudi), Noyers et Ancy-le-Franc (le vendredi) à destination des scolaires (4e et 3e) des collèges locaux, mais aussi des demandeurs d'emploi, décrocheurs scolaires et personnes en reconversion professionnelle. Ceci dans le but de leur présenter les métiers et formations accessibles sur le territoire. Un événement organisé par la Mission locale rurale du Tonnerrois et de l'Avallonnais, en partenariat avec France Travail, où l'Anefa, AVE 89 et les JA 89 étaient (entre autres) présents.

La Mission locale rurale du Tonnerrois et de l'Avallonnais, en partenariat avec France Travail, dans le cadre du service public régional de l'orientation (SPRO), a organisé trois forums, sur deux jours, les 11 et 12 avril derniers, au marché couvert d'Avallon le premier jour, puis au collège Miles de Noyers et au collège d'Ancy-le-Franc, le jour suivant. Ceci dans le but de présenter les métiers, leurs filières et leurs formations, à des scolaires (4e et 3e) des collèges locaux, ainsi qu'à des demandeurs d'emploi, décrocheurs scolaires et personnes en reconversion professionnelle. Des personnes du DAQ (dispositif en amont de la qualification) étaient notamment présentes.

Outre les différentes présentations faites aux jeunes, l'objectif était aussi *« de discuter avec eux de leurs projets futurs et de leur donner des perspectives, leur ouvrir des voies pour la suite »*, explique France Lahutte, animatrice Anefa Yonne, présente aux forums.

Une vingtaine de partenaires du monde de l'emploi étaient présents sur ces deux jours, comme la CCI, le Cifa, la gendarmerie, le CFA agricole, l'Anefa, AVE 89, les JA 89, la Mission locale, France Travail (anciennement Pôle emploi), l'entreprise Pneu Laurent (venue avec des casques de réalité virtuelle), entre autres.

Au total, près de 500 scolaires sont venus rencontrer ces partenaires, sur l'ensemble des trois forums. *« Le jeudi, les deux collèges d'Avallon étaient notamment présents »*, précise France Lahutte. *« Les jeunes se sont vus remettre un document à l'entrée, avec des questions préétablies à poser aux partenaires présents pour favoriser les échanges. En ce qui concernait l'Anefa, la question était : « Est-il vrai que l'agriculture est le deuxième employeur de France et représente au total plus de 90 métiers ? », ce qui est bien entendu vrai »*.

Les partenaires sont également venus équipés pour apporter du concret aux jeunes, sur les métiers qu'ils leur ont présenté. *« Au niveau de l'Anefa, d'AVE 89 et des JA, on leur a fait par exemple le jeu de reconnaissance des graines, qui attire beaucoup à chaque sortie. Cela permet d'engager la conversation en leur ouvrant l'esprit sur les différentes cultures que l'on trouve dans l'Yonne »*.

De quoi offrir aux jeunes les informations nécessaires à un stade de leur vie où ils vont devoir déjà choisir vers quelle filière s'orienter. Et aux partenaires du monde agricole, de montrer, une nouvelle fois, que les métiers et les formations sont multiples pour intégrer ce milieu.

Christopher Levé



France Lahutte (à gauche) et Claire Toussaint (à droite), au forum d'Avallon.

JA 89

// ACTION SYNDICALE

Ça « devrait » payer

La manifestation de la semaine dernière devrait porter ses fruits dans la problématique des retards de paiements.



Devant les locaux de l'ASP.



Nous en parlions dans notre dernière édition : une action syndicale s'est tenue le 10 avril à Dijon. Une centaine d'agriculteurs ont, dans un premier temps, pris la direction de l'ASP, l'organisme de paiement public. Jacques de Loisy et Antoine Duthu, présidents respectifs de la FDSEA et des JA de Côte-d'Or, se sont directement adressés à la directrice de l'établissement, en déplorant de nombreux retards de paiements dans les MAEC, aides bios et autres soutiens agricoles.

Un engagement *« verbal »* a été obtenu à l'issue de cet entretien : l'ensemble des MAEC seront réglées d'ici la fin du mois de mai. L'ASP étudiera également les dossiers *« problématiques »*, notamment ceux qui *« repartent à l'instruction pour des broutilles »*. Ce n'est qu'un exemple parmi d'autres, mais jusqu'à présent, une carte d'identité périmée entre la demande d'aide et la mise en paiement suffisait à bloquer les démarches…

Marie-Guite était là

Les agriculteurs se sont ensuite orientés vers le centre-ville, avec leur quarantaine de tracteurs. Une délégation a été reçue par le préfet, en présence de la présidente de la Région. Des *« promesses »* ont là aussi été obtenues, comme le relayent Jacques de Loisy et Antoine Duthu : *« les paiements PCAE et DJA devraient enfin avancer et être payés d'ici fin juin. C'est la première fois que nous voyons Marie-Guite Dufay depuis le début de nos actions ! Ses services ont fait leur mea culpa, en mettant en avant un certain nombre de problématiques… Ils s'engagent à les résoudre au plus vite. Il faut bien sûr que l'État continue de superviser ces dossiers, afin de s'assurer du bon avancement de ces derniers. Ces promesses ne sont pas les nôtres : nous ne faisons que les relayer aujourd'hui, la profession va bien sûr rester très vigilante »*.

Cette rencontre au plus haut rang a été l'occasion d'aborder la problématique des excès d'eau des dernières semaines (une réunion sera prochainement organisée avec le préfet pour quantifier les dégâts agricoles). *« Nous sommes également intervenus dans le cadre d'appel national, en lien avec la loi de programmation agricole, pour laquelle le compte n'y est toujours pas. Nous allons continuer à faire des propositions »*, ajoute Jacques de Loisy.



Devant le tribunal administratif.

Une requête symbolique

Le dernier « arrêt » de la journée s'est effectué au tribunal administratif : les présidents de la FDSEA et des JA ont déposé une requête symbolique pour demander la mise sous tutelle de la Région Bourgogne-Franche-Comté par l'État, pour *« incompétence »* : *« nous espérons ne pas avoir à déposer une vraie requête fin juin, pour rattraper les manquements du Conseil régional si ses promesses n'étaient pas encore tenues »*.

AG

Une vidéo accompagne cet l'article sur www.agribourgogne.fr

// Une seconde action syndicale

« Le loup va coûter une fortune »

Une quarantaine d'agriculteurs du Châtillonnais se sont rendus la même journée à Voulaines-les-Templiers, où était programmée la Conférence des maires du Parc National. *« Le retour du loup était à l'ordre du jour, nous tenions à sensibiliser les maires sur les conséquences d'un tel prédateur sur notre territoire »*, indique Virginie Brion, éleveuse à Villotte-sur-Ource, qui participait à cette action. Nicolas Bayen, éleveur à Nod-sur-Seine et responsable du dossier loup à la FDSEA, était lui aussi présent et revient avec nous sur cette rencontre : *« Nous avons échangé avec les maires avant leur entrée en réunion, des tracts leur ont été distribués. Ma vision des choses ? Il y a pas mal de pro-loups dans la bande et je pense qu'ils le resteront, malheureusement. D'autres sont tout de même inquiets des conséquences du retour du loup : notre mobilisation a été utile dans ce sens, nous leur avons redit la vérité sur cet animal ».**



Les manifestants ont tenu à ce que le président du Parc national « pose » avec la pancarte qu'ils avaient préparée.

Le loup a alimenté une bonne partie de la réunion qui a suivi, enchaîne Nicolas Bayen : *« le médiateur qui a été embauché par le Parc a prononcé un long, très long discours. D'après les réactions de la majorité de la salle, le retour du loup est très attendu… Mais pourquoi donc ? Sachez que nous sommes ici dans un parc national et il faut un maximum de biodiversité ! »*. Le responsable syndical a relayé plusieurs demandes de la profession, dont la possibilité de réaliser des tirs de défense simples, même en cœur de parc. Si de nouveaux moyens de protection venaient à voir le jour, le cœur de parc *« ne devra pas être un frein à leur développement »*. *« Leur conseil d'administration devra voter ces deux points pour pouvoir avancer. Malheureusement, je ne pense pas que c'est pour demain »*, confie Nicolas Bayen. Celui-ci a invité les responsables du Parc à *« créer un compte Atemax, sans trop attendre, pour l'équarrissage »* : *« si nos demandes ne sont pas votées, nous allons avoir droit à des carnages très rapidement. Les bêtes que les loups nous tueront seront aussitôt déposées devant la maison du Parc »*. Nicolas Schmit, maire de Villiers-le-Duc et président du Parc national, a été invité à « poser » avec une pancarte indiquant le message suivant : *« Le loup va coûter une fortune »*. Nicolas Bayen ajoute un dernier point sur cette action syndicale : *« le président, en écoutant nos revendications, nous a reproché quelque chose. Selon lui, les agriculteurs ne se sont pas assez battus pour retirer les champs et les prés dans le cœur du parc. C'est incroyable d'entendre cela, la profession s'est acharnée sur ce dossier pendant cinq ou six ans ! Certaines personnes ont la mémoire courte »*.

PREFATECH

ANCIEN ETABLISSEMENT SOUTRENON

ELEMENTS PREFABRIQUES EN BETON

POSSIBILITE LIVRAISON ET POSE

Situés au carrefour des régions Auvergne, Bourgogne et Rhône-Alpes, les Établissements Soutrenon sont spécialisés dans la préfabrication d'éléments en béton armé pour les applications agricoles.

Nous livrons et installons des fosses à lisier, des panneaux de stabulation et des murs de silo pour ne citer que quelques applications.

ZA Les Béluzes -F- • 42720 POUILLY-SOUS-CHARLIEU
Tél. 04 77 69 30 29 - Fax 04 77 69 30 25
chevalier-n@soutrenon.fr


Fosse à lisier


Panneaux de stabulation


Murs de silo

DÉPARTEMENTS

// CHAMBRE D'AGRICULTURE

900 abonnés pour MesParcelles

Le vendredi 5 avril, à Champs/Yonne, la Chambre d'agriculture de l'Yonne a organisé une soirée pour fêter le cap franchi des 900 abonnés à l'outil MesParcelles.



Plus de 200 abonnés MesParcelles étaient présents à la soirée.



Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, a lancé la soirée.

Et de 900 abonnés pour l'outil MesParcelles. Lancé en 2006 dans l'Yonne, MesParcelles passe donc un nouveau cap cette année en termes d'abonnés. Pour fêter cela, une soirée a été organisée le vendredi 5 avril, à Champs/Yonne, par la Chambre d'agriculture de l'Yonne, qui s'occupe de la gestion de l'outil.

Alors, MesParcelles, qu'est-ce que c'est ? « *L'outil a été développé au niveau national, par le réseau Chambres d'agriculture France, pour accompagner les agriculteurs, ce qui est le rôle des Chambres d'agriculture, afin de les sécuriser sur le plan réglementaire. Nous savons, les uns, les autres, que nous avons besoin d'outils fiables pour pouvoir faire un suivi de nos exploitations, ainsi que pour faciliter les démarches administratives et de gestion* », explique Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne. « *C'est un outil qu'on fait sans cesse évoluer en tenant compte des retours de l'ensemble des utilisateurs, pour coller à leurs besoins* ».

Le président de la Chambre souligne que MesParcelles « *ne serait rien sans les équipes de la Chambre d'agriculture. Cette soirée est aussi la leur* ».

Différents partenaires

Comme précédemment dit, c'est donc en 2006 que MesParcelles est lancé dans l'Yonne, pour la récolte de 2007. « *On avait un groupe testeur d'une dizaine d'agriculteurs à l'époque, en grandes cultures* », se rappelle Arnaud Delestre. « *On a ensuite suivi la décision du bureau de la Chambre de lancer un projet à grande échelle. L'année d'après, pour la récolte de 2008, il y avait 37 abonnés* ». Jusqu'à atteindre 500 abonnés en 2015, puis 900 en 2024.

Le succès de MesParcelles est aussi dû à l'implication des différents partenaires. « *En 2012, on a signé un contrat avec la cave coopérative La Chablisienne, pour assurer la traçabilité numérique des interventions dans le cadre d'une démarche qualité. En somme, tous les adhérents sont équipés de MesParcelles et la coopérative est équipée d'un outil de valorisation collectif des données qui se nomme NosTerritoires. Le partenariat est toujours en vigueur et fonctionne particulièrement bien, ce qui est important pour le dynamisme du projet* », indique Arnaud Delestre.

En 2014, la coopérative Cocebi a également fait le choix de MesParcelles pour ses adhérents. En 2015, un partenariat a été signé avec les Caves de Bailly Lapierre pour déployer l'outil auprès de leurs adhérents, un partenariat également toujours actif et facilitateur pour les démarches de certification HVE. « *En 2016, on a signé un partenariat avec le négoce Amdis pour que leurs clients puissent utiliser MesParcelles pour la réalisation de plans de fumure. En 2018, il y a eu la signature d'un partenariat avec la FDSEA* », poursuit-il.

Arnaud Delestre ajoute : « *MesParcelles est utilisé aussi en interne, par les conseillers de la Chambre, pour la réalisation des plans d'épandage d'effluents d'élevage, les enregistrements de passabilité et les déclarations PAC. D'ailleurs, depuis plusieurs années, 100 % de nos déclarations PAC sont réalisées avec l'outil, soit environ 700 dossiers par an* ».

Aujourd'hui, au niveau national, environ une exploitation déclarante sur trois est abonnée à MesParcelles.

Christopher Levé

// TROPHÉES DE L'AGRICULTURE

Ça ne désemplit pas

La cérémonie organisée par la Chambre d'agriculture et le Bien public a connu un nouveau succès XXL, le 10 avril.

Le palais des congrès de Dijon était plein à craquer. De nombreuses personnes étaient même debout ou assises dans les allées… Cela n'était jamais arrivé ! Les trophées de l'agriculture n'ont pas connu le moindre *« fléchissement »* lors de leur septième édition organisée jeudi 10 avril, bien au contraire. Ce rendez-vous a débuté comme tous les ans par une table ronde. Celle-ci s'est intéressée au cyclisme, à l'agriculture et aux territoires : une thématique particulièrement d'actualité à moins de trois mois du passage de la Grande boucle dans le département. Christian Prudhomme, le directeur du Tour, en a profité pour énumérer plusieurs points communs entre le cyclisme et l'agriculture : *« Je pense avant tout au courage ! Côté vélo, c'est la force première d'un coureur. Chaque sportif s'entraîne durant des heures, sans s'arrêter. L'agriculteur, lui, travaille aussi en permanence. Un cycliste qui tombe dans son exercice pense à une seule chose : remonter sur le vélo. Pour le paysan, c'est pareil, il doit instantanément repartir de l'avant en cas de pépin. Même si l'on est très bien entraîné, très bien préparé, il peut y avoir des problèmes inattendus… Cette capacité à ne jamais baisser les bras caractérise bien le cycliste et le paysan* ».

Bravo à tous

Dix trophées de l'agriculture ont ensuite été décernés, chacun a mis en lumière une innovation, un savoir-faire et/ou un engagement au service du monde agricole et viticole. **Agriculture numérique et connectée :** Mylène Fournier et sa marque Cadabra gelée royale, à Aignay-le-Duc. La jeune apicultrice filme son quotidien et communique sur les réseaux sociaux. **Agriculture créatrice de valeur ajoutée :** Boucherie Carnesien à Is-sur-Tille. Les éleveurs Sébastien et Maxime Asdrubal ont créé une boucherie, mais aussi un atelier de transformation et de découpe. **Agriculture de proximité :** La Ferme de sous la Velle, à Beurey-Beauguay. Les deux associés Rosine et Sylvain Mallet, leur salarié Julien Bandonny et leur apprenti Jules Lucotte raisonnent *« local »* au quotidien avec leur élevage, la vente directe, l'abattage et la transformation. **Agriculture pédagogique :** Domaine Bertrand Guillemaud à Meursault. Le braille est utilisé sur les étiquettes de vin pour renseigner les malvoyants. **Agriculture innovante pour l'environnement :** Syndicat viticole de Chassagne-Montrachet, avec un projet collectif de vitiforesterie qui favorise la biodiversité. **Agriculture intergénérationnelle :** Ferme Gallien à Bussy-la-Pesle. Le travail est réalisé en famille avec Jean-Louis Gallien (éleveur de porcs bio en plein air), Dominique Boyon (transformation) et Louis-Baptiste Gallien (commercialisation). **Agriculture au service de la gastronomie :** la Cuverie de Vosne Romanée by Comte Liger-Belair, qui est également un bar à vins, une épicerie, une chambre d'hôtes, une agence postale et un lieu de séminaire. **Agriculture source d'énergie :** EARL Verdot Vaugimois à Villaines-en-Duesmois. Sébastien et Christophe Verdot se sont orientés vers la méthanisation, les effluents d'élevage produits sur l'exploitation trouvent ici une valorisation. **Agriculture d'avenir :** SCEA des Tours à Asnières-en-Montagne. Jean-François et Adrien Cortot, Hervé et Pierre Lallemant se sont lancés dans l'agrivoltaïsme. **Coup de cœur du jury :** La Baguette brazéenne, à Brazey-en-Plaine. Une dizaine d'agriculteurs de Brazey ont créé une microfilière afin de créer une baguette de pain locale. Le lancement d'une bière 100 % brazéenne est dans les cartons !



La photo souvenir de cette édition 2024, sur la scène, en fin de soirée.

AG

DÉPARTEMENTS

// VISITES POUR L'AGRICULTURE

La réalité du terrain

Le 22 mars, le préfet de la Nièvre, Michaël Galy, réalisait une visite terrain dans des exploitations, accompagné par la FDSEA 58 et les JA 58.

C'est avec la FDSEA 58 et les JA 58 que le préfet de la Nièvre a participé à une journée dédiée à la visite d'exploitations. Cette dernière s'est déroulée le 22 mars dans différents sites.
Emmanuel Bernard, président de la FDSEA 58 stipule : *« ce genre de rencontre est indispensable pour prendre la mesure de la diversité de productions que nous avons dans notre territoire ainsi que les problématiques variées qui en découlent »*.



Préfecture de la Nièvre

Le Préfet de la Nièvre lors de la journée de visites du 22 mars.

Programme dense

Ainsi, le matin, c'est Julie Nérot (Cave Nérot à Saint-Père) qui accueillait la délégation dans son exploitation. Emmanuel Bernard souligne : *« Nous voulions mettre en avant différents éléments : la production de vin, la diversification, la vente à la ferme couplée au dépôt-vente de produits d'autres producteurs et l'agritourisme. En parallèle, ce rendez-vous permettait de montrer la grande implication d'une exploitante pour trouver des moyens innovants de rémunération »*.
Pour l'après-midi, l'assemblée a pris la direction de Cosne-Cours-sur-Loire pour visiter Impéry Volailles, alliant élevage, abattage et commercialisation. Sur ce point, Emmanuel Bernard rappelle : *« C'est l'unique outil d'abattage de volailles dans la Nièvre. Et, malgré l'aide apportée par l'État via le Plan de relance (1) pour la réfection du bâtiment, la société en question a des difficultés à faire face ; en cause, les charges qui ont augmenté drastiquement. Cet outil doit absolument être conservé car, encore une fois, c'est une unicité pour notre département, tout en étant très sollicité pour ses prestations d'abattage. Il semble donc indispensable à la filière »*. Pour rester dans ce thème, la visite du Préfet s'est poursuivie vers l'exploitation de la famille Johanet (Les Cocottes de Donzy). Emmanuel Bernard pointe : *« Cette exploitation, en agriculture biologique axe son activité sur les poules pondeuses, mais aussi sur les noyers ou encore les céréales… Aujourd'hui, la filière Bio est en difficulté. De ce fait, il est nécessaire que les lois de résilience et Égalim soient appliquées – cela est également vrai pour les autres systèmes. La filière bio doit trouver son modèle économique car pour le moment force est de constater que certains débouchés ne sont pas sollicités – comme pour les collectivités qui ne respectent pas toutes la loi Égalim impliquant 20 % d'approvisionnement en produits bio pour la restauration collective. Certes certaines enveloppes ont été accordées récemment, mais elles ne solutionnent pas le problème de fond. Le gouvernement a encouragé la filière bio a se développer, maintenant il faut assumer ! Je pense que cela passe par l'application des lois et la mise en place d'une aide conjoncturelle »*. Il conclut : *« J'espère que cette journée aura mis en lumière toute la diversité et la qualité des productions nivernaises mais aussi les difficultés que les exploitants peuvent avoir sur leurs structures. Je pense qu'il est inutile de rappeler que sans eux, et leurs engagements, il n'y aurait pas d'agriculture française. À l'État de se positionner clairement sur son soutien »*.

Chloé Monget

1. Voir TDB n° 1650

// SYNDICALISME

Le travail se poursuit

La FDSEA et les JA de Côte-d'Or ont convié les parlementaires lundi matin, pour leur rencontre trimestrielle. La loi d'orientation agricole était à l'ordre du jour.



Lors de la réunion, dans les locaux de la Safer, à Saint-Apollinaire.

Nous en faisons régulièrement écho : la FDSEA et les JA de Côte-d'Or rencontrent les parlementaires plusieurs fois par an pour aborder l'actualité et *« pousser »* certains dossiers. *« Le programme de ce lundi a été entièrement consacré à la loi d'orientation agricole »*, informe Baptiste Colson, vice-président des deux syndicats. Le projet de loi, présenté le 3 avril en conseil des ministres, sera examiné à partir du 13 mai à l'Assemblée nationale puis au Sénat pendant la deuxième quinzaine de juin, pour une adoption espérée dans la foulée. *« Les parlementaires ont encore la main. Cela tombe bien, un certain nombre d'amendements sont nécessaires »*, relaye Baptiste Colson, *« en effet, le projet de loi en l'état actuel des choses place bien l'agriculture au rang d'intérêt général, la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations sont bien mis en avant comme nous le voulions, mais il manque un certain nombre de points fondamentaux. Il n'y a absolument rien sur la notion de revenus, sur la compétitivité ni sur les moyens de production… Le texte est donc à retravailler, impérativement »*. La liste de tous les amendements souhaités sera remise cette fin de semaine à l'ensemble des parlementaires. *« La visite d'une exploitation leur sera proposée prochainement, en complément. Elle viendra illustrer l'ensemble de nos demandes »*, poursuit l'agriculteur de Moloy. Selon ce dernier, *« se donner des objectifs en termes d'installation et de transmission est très bien, mais s'il n'y a rien derrière, rien de concret, nous ne serons pas plus avancés… Parmi nos revendications, nous avons une nouvelle fois insisté sur le « pas d'interdiction sans solution ». On ne peut pas entendre les discours actuels et, en même temps, se faire interdire le flufénacet. Le risque est réel : nous pourrions nous retrouver sans solution pour désherber nos céréales d'automne dans un an ! Il faut accélérer l'innovation, la recherche, ou alors, ne plus rien interdire. Nous espérons avoir convaincu les parlementaires… Qu'ils soient nombreux à notre prochaine visite d'exploitation ! »*.

AG



DÉPARTEMENTS

// ASSEMBLÉE GÉNÉRALE JA 58

« Vous comptez ! »

Le 11 avril, les JA de la Nièvre organisaient leur assemblée générale au stade du Pré Fleuri (U.S.O.N.) à Nevers ; l'occasion de renouveler le conseil d'administration et de parler avenir…



De gauche à droite : Grégoire Bazot, Cédric Bernier, Simon Gauche, Benjamin Maillaut et Florent Point, président des jeunes agriculteurs de Bourgogne Franche-Comté.

C'est au stade du Pré Fleuri à Nevers que les JA de la Nièvre ont tenu leur assemblée générale, le 11 avril. Comme il est de coutume pour ce type de rencontre, le rapport d'activités 2023 a été présenté avec un *« grand merci »* lancé par Simon Gauche coprésident des JA 58 avec Benjamin Maillault, à tous les adhérents pour *« leur engagement »*. Il a également fait état d'un remerciement particulier pour Camille Deroche, animatrice du groupe, arrivée durant l'année : *« tu nous as remotivé »*. Ensuite, un retour sur le rapport financier fut effectué. Pour ce dernier, le trésorier des JA 58, Grégoire Bazot, stipule : *« nous terminons 2023 avec des comptes à 3 000 euros ; ce qui est normal »*. Il rappelle également qu'en 2023 il y a eu une baisse des cotisations, en cause le départ de certains adhérents. Sur ce point, Simon Gauche rebondit : *« 2023 et 2024 sont des années charnières, car nous perdons certes 25 adhérents, mais deux cantons ont été ouverts avec donc une affluence des cotisants. Nous en percevrons les effets en 2025 »*. Grégoire Bazot poursuit en précisant qu'il y a eu une légère baisse des subventions accordées par les partenaires. Puis, le nouveau conseil d'administration a été détaillé par Cédric Bernier, secrétaire général des JA 58. *« Nous avons trente administrateurs (voir encadré), et nous devrions nous réunir prochainement pour élire le bureau. Nos représentants régionaux sont : Thomas Lemée, Clément Blandin et Simon Gauche »*.

Une fois l'aspect administratif passé en revue, les JA 58 organisaient une table ronde avec pour thème : *« La France a-t-elle encore besoin de ses paysans ? »*. Pour tenter d'y répondre, quatre invités étaient conviés : Thomas Lemée, secrétaire général des JA BFC et exploitant à Saint-Agnan ; Ludovic Guyard, exploitant à Saizy et président du Service de remplacement 58 ; Magalie Bernard, directrice de la FDSEA 58 et Pierre Crouzet, directeur Risques climatiques émergents chez Groupama. Étienne Bourgy, chargé de mission Énergies à la Chambre d'agriculture de la Nièvre, animait les échanges (à retrouver dans une prochaine édition).

Cris du cœur

Pour Simon Gauche, la réponse à cette question passe par un engagement. *« Nous sommes les bergers des paysages en essayant de faire toujours de notre mieux pour les préserver tout en attachant un point d'honneur à la qualité de nos productions. Mais, nous avons le sentiment d'être piétinés par ceux qui nous régissent (je ne cible personne). Quand je vois que des décrets (1) sont suspendus sans consultation, nous pouvons nous demander ce que nous valons à leurs yeux. Aujourd'hui nous attendons un minimum de reconnaissance pour notre labeur et notre engagement. Une reconnaissance du public, qui doit comprendre qu'acheter nos produits c'est nous soutenir, chacun à la hauteur de sa bourse bien sûr. Une reconnaissance de l'État, qui doit voir nos productions comme un atout de qualité pour la France et doit faire appliquer les lois (Égalim et climat). Mais aussi une reconnaissance de nous-mêmes. Nous sommes fiers de nos métiers alors montrons-le ! Enfin, je tire la sonnette d'alarme pour nos représentants politiques : nous vous avons élus pour certains car nous avions confiance en vous. Cette confiance s'est effilochée au fil du temps… avec les manifestations et les échanges que nous avons pu avoir, nous avions recommencé à tisser celle-ci ; nous donnant à tous un certain espoir… Mais des accords de libres-échanges sont signés à tout va… que faites-vous ? De qui vous moquez-vous ? Vous armez les marchés déloyaux et l'OFB et vous laissez l'agriculture française sans moyens de défense ou de riposte… Face à tout cela, continuons à nous battre ! Prenons nos responsabilités pour ceux qui, manifestement, ne le font pas à notre place et défendons l'agriculture avec un grand A ! Enfin, rappelez-vous que chaque jour, une petite action, quelle qu'elle soit, a son importance pour faire voir que l'agriculture compte et que vous aussi vous comptez. Rappelez-vous que sans vous, il ne restera rien »*.

Chloé Monget

1. Décret suspendu par le Conseil d'État le 10 avril 2024. https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049199307

Les administrateurs 2024-2026

- Liste départementale (76 votants) : Château-Chinon : Cédric Bernier ; Châtillon-en-Bazois : Julie Rhoumy ; Montsauche-les-Settons : Thomas Lemée ; Saint-Benin-D'Azy : Benjamin Maillault ; Tannay : Florian Guyard.
- Arrondissement de Château-Chinon (39 votants) : Château-Chinon : Valentin Jeanguyot, Grégoire Bazot, Clément Blandin ; Châtillon-en-Bazois : Alexandre Charetier ; Fours : Clément Villette ; Montsauche-les-Settons : Pierre Guyollot ; Lormes : Arthur Meulé, Fabien Beugnon, Clément Bourgeot ; Luzy : Quentin Montcharmont, Jérôme Berthier ; Moulins-Engilbert : Damien Remond, Thomas Goulot.
- Arrondissement de Cosne (6 votants) : Guérigny : Rémi Thibaudat ; Pouilly-Donzy-Cosne : Mathieu Lelu.
- Arrondissement de Nevers (15 votants) : Decize : Antoine Bernier, Baptiste Bellon ; Saint-Benin-D'Azy : Florent Bernard ; Saint-Saulge : Simon Gauche, Nicolas Beaume.
- Arrondissement de Clamecy (16 votants) : Brinon-sur-Beuvron : Yann Denis ; Corbigny : Kevin Aulard, Mathis Guillaudat, Denis Guillien ; Tannay : Maxence Latrasse.

// JEUNES AGRICULTEURS

Des collégiens en visite à la ferme

Le vendredi 12 avril, 15 élèves de 3e Segpa du collège Paul Bert, à Auxerre, se sont rendus sur l'exploitation de Valentin Paulvé, polyculteur éleveur et viticulteur à Venoy. Une sortie qui entre dans le cadre des interventions d'accompagnement à l'orientation professionnelle assurées par les JA.

Dans le cadre de leurs interventions d'accompagnement à l'orientation professionnelle, les JA 89 ont organisé une journée où 15 élèves de 3e Segpa du collège Paul Bert, à Auxerre, sont allés visiter l'exploitation de Valentin Paulvé, polyculteur éleveur et viticulteur à Venoy.

Une action loin d'être isolée pour les JA. « *Outre ces visites terrain, nous faisons des interventions en classe et nous participons et organisons des forums. Au total, nous avons 12 dates prévues sur l'année* », indique Tania Pereira Oliveira, animatrice des JA 89. « *Récemment, nous étions présents au forum des métiers du 15 mars au collège Mallarmé de Sens* », poursuit-elle.

Le renouvellement des générations, une priorité

Comme le rappelle Tania Pereira Oliveira, « *chez JA, la partie renouvellement des générations agricoles fait partie des priorités. Les actions menées, comme cette visite chez Valentin Paulvé, entrent pleinement dedans. Il faut aussi noter qu'il y a de plus en plus de forums qui sont mis en place auprès des 4e dans les collèges du département, où les établissements scolaires sollicitent de plus en plus les partenaires du monde agricole, dont le réseau JA, pour que nous puissions offrir des temps d'échange à leurs jeunes et leur donner des perspectives d'avenir* ».

Avec la volonté de mettre en avant tous les métiers agricoles. « *Nous essayons de mettre de plus en plus en avant le para agricole, ce qui nous permet de toucher davantage de jeunes. Notre objectif est de présenter tous les métiers de l'agriculture et cela ne se limite pas aux métiers d'exploitant ou de salarié agricole* », conclut l'animatrice des JA 89.

Christopher Levé



JA 89

Les élèves ont pu découvrir les différentes activités de la ferme.

// ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES JA BFC

Un engagement marquant

Le 12 avril avait lieu l'assemblée générale des JA BFC, au stade du Pré Fleuri à Nevers. Celle-ci avait un goût particulier puisqu'elle était élective, et donc synonyme de changements.

Les JA BFC organisaient leur assemblée générale élective au stade du Pré Fleuri à Nevers, le 12 avril. Cette réunion avait une dimension spéciale puisqu'elle signifiait des changements au niveau du bureau. Mais avant la présentation des noms, le rapport d'activité des JA BFC fut dépeint en vidéo avec une cinématique rappelant le site d'accueil : le rugby avec un *« bilan de saison »*. C'est donc avec des passes que se sont enchaînés les 9 axes ayant ciblé les actions des JA durant l'année écoulée. Pour rappel, ils sont : 1. la Loi d'orientation agricole, 2. les dossiers syndicaux, 3. l'environnement, 4. la communication, 5. l'installation, 6. l'événementiel, 7. la formation, 8. la promotion des métiers et 9. la valorisation du réseau.



Florent Point, à droite, lors de la présentation du nouveau bureau des JA BFC, avec Thomas Lemée, au centre (chemise blanche).

Un nouveau bureau

À l'issue de cette projection, le nouveau bureau a été dévoilé. Ainsi, il se compose de : Philippe Cornu (Jura), secrétaire général ; Simon Gauche (Nièvre), secrétaire général adjoint ; Clément Blandin (Nièvre), trésorier ; Thibaut Renaud (Saône-et-Loire), 1er vice-président ; Guilain Denoyers (Yonne), vice-président Ceser ; Émilien Claudepierre (Doubs) et Justine Grangeot (Haute-Saône) vice-présidents installation ; Julien Caillard (Yonne), membre ; National : Pol Devillers (Doubs), Vincent Ferry (Côte d'Or), Loïc Scalabrino (Doubs).

Et, qui dit nouveau bureau, dit souvent modification de présidence… pour cette dernière, Florent Point tire sa révérence pour laisser la place à un autre nivernais à la tête du groupe : Thomas Lemée. Entremêlée de joie et de grande émotion, la passation s'est faite en bonne entente, avec une espérance commune des présidents sortant et entrant : *« continuer de se battre pour la cause des jeunes et notamment pérenniser l'avenir de nos métiers par la simplification et l'aide à l'installation »*.

Pluie d'hommage

Pour saluer les 10 ans donnés par Florent Point aux JA BFC, les discours se sont succédés. Christian Decerle, président de la Chambre d'agriculture régionale, a salué, dans un franc-parler, un *« homme solide et stable qui n'est pas très causeux mais qui ne branle pas les manches. C'est une assemblée générale touchante, et je suis reconnaissant de l'engagement qui a été le tien, mais pas seulement. En effet, tu as aussi montré le prix à payer pour s'engager. Et, ce dernier ne se fait pas sans la solidarité de ceux qui restent, ceux qui ont accepté de nous accorder de ton temps : ta famille et tes proches »* avant de s'adresser au président des JA BFC entrant : *« Thomas, on reconnaît le bon maçon car il est au bas du mur avec sa truelle… »*. Emmanuel Bernard, président de la FDSEA 58, de son côté se remémore Florent plus jeune : *« tu es venu chercher des cochons à la maison… Et c'est ça ! On commence par là, on commence par des liens puis après les JA, on fait ses premières armes avec eux. On a un idéal, on a de l'ambition et on est durs avec les élus car nous sommes animés par une passion. Et cette dernière, Florent, tu l'as très bien portée. Et, pour la FDSEA 58, nous t'attendons, nous t'attendrons. Mais, je comprends que tu aies envie de retourner travailler chez toi, de partager cela avec ta famille, car c'est important de conserver un équilibre. De plus, bienvenue à Thomas, on se connaît un peu, et c'est ce lien que nous avons entre nous que nous devons avoir avec la Région… Merci à tous les deux pour votre engagement. On va continuer à travailler ensemble pour avancer collectivement »*. Stéphane Aurousseau, membre du bureau de la FNSEA, a également souligné pour Florent : *« une belle représentation, par ton engagement, de la Nièvre en Région »*. Tous les présidents JA des départements (ou leurs représentants) se sont associés à ces hommages, chacun avec leurs mots et leurs émotions. Le préfet de la Nièvre a également honoré les échanges en Région, et au niveau départemental, ayant eu lieu avec le groupe et ses représentants.

Enfin, Thomas Lemée, stipule : *« Tu as mis ta vie entre parenthèses pour les JA, donc merci à toi et aussi à ta compagne. Tu imposes le respect par ton engagement et tout ce que tu as fait pour nous »*. Avec une grande émotion, Florent Point laissa sur la table le micro pour s'exprimer en toute simplicité : *« les JA m'ont fait grandir, je ne suis plus celui d'il y a dix ans. Les JA, sont une des meilleures écoles de formation que je connaisse. Vous m'avez fait confiance, donc merci à vous tous. Continuez vos actions, continuez à défendre votre avenir »*. Pour mémoire, une table ronde fut aussi organisée durant l'événement avec pour thème : *« À l'aube du nouveau dispositif d'accompagnement, comment collectivement favoriser des installations viables, vivables et durables ? »*. La DJA et les fonds Feader ont également été discutés très vivement (des échanges à retrouver dans un prochain numéro de TDB). L'assemblée générale s'est clôturée par un verre de l'amitié.

Chloé Monget

// ARBORICULTURE

Des échanges précieux à renouveler

C'est à la Ferme de la Chênaie à Sacquenay, en Côte-d'Or, que s'est tenue récemment une journée consacrée à l'arboriculture, coorganisée par la Chambre régionale d'agriculture et Bio Bourgogne-Franche-Comté. Un moment d'échanges important pour une filière qui veut aller plus loin dans sa structuration.

Dix-sept personnes dont onze arboriculteurs et trois porteurs de projet ont répondu présentes à l'invitation lancée par la Chambre régionale d'agriculture et Bio BFC, à l'occasion d'une journée consacrée à l'arboriculture. Cette rencontre faisait suite à une première journée organisée en août 2023 à l'initiative de la Chambre d'agriculture de Haute-Saône. Les participants avaient alors exprimé le besoin de se réunir régulièrement pour échanger sur leurs pratiques.

En effet, la production de fruits reste peu développée dans notre région et rares sont les occasions de se rencontrer. C'est à la ferme de la Chênaie, située à Sacquenay, dans l'Est de la Côte-d'Or, que cette rencontre a eu lieu. Jean Méot s'est installé ici, sur la ferme familiale, en 2021. Il exploite aujourd'hui 7 ha de cassis fruits et d'autres petits fruits (groseilles, framboises…), ainsi que 4 ha d'arbres fruitiers. Les fruits à pépins (pommes, poires, coings) sont conduits en agriculture biologique. Les fruits sont vendus en direct à la ferme. Outre les fruits à couteau vendus jusqu'à Noël, Jean Méot transforme une grande partie de sa production en jus, crèmes alcoolisées ainsi qu'en compote de pommes pour la boulangerie locale. Le reste des cassis est vendu en coopérative.

Un laboratoire associatif pour les jus

Après avoir échangé autour des pratiques de conservation des fruits, le groupe s'est rendu dans les vergers de fruits à pépins : 25 variétés de pommes sont conduites en haie fruitière et en verger de plein vent.

La visite s'est terminée dans une parcelle de cassis, où les participants ont pu constater l'importance de la main-d'œuvre pour l'entretien et la taille réalisés à pied. Pour faire ses jus, la Ferme de la Chênaie a recours à un laboratoire associatif géré par Les Vergers de Cérès, à Vaux-sous-Aubigny en Haute-Marne. Des bénévoles ont fait visiter les équipements et ont présenté le fonctionnement de l'atelier, qui permet de garantir la traçabilité des fruits grâce à de nombreuses cuves individuelles. Aujourd'hui sur les 310 adhérents, les professionnels représentent 50 % du volume transformé. Cette journée conviviale s'est terminée autour d'une dégustation des produits de la Ferme de la Chênaie. Les participants, qui ont apprécié cette dynamique, aimeraient se réunir une à deux fois par an pour continuer à apprendre collectivement.



La filière arboricole régionale est en demande de rencontres permettant des échanges.

Noémie Cadoux (Chambre d'agriculture du Jura), Lison Delsalle (Bio BFC), Inès Mahé (Chambre régionale d'agriculture BFC)

Un état des lieux sur la filière fruits bio

Lucie Métivet, stagiaire chez Bio BFC, mène une étude pour faire l'état des lieux de la filière fruits bio en région, côté producteurs et débouchés. L'objectif est de trouver des leviers pour mieux accompagner cette filière en développement. Lors de la journée arboriculture citée dans cet article, la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf) a également présenté les enjeux du Plan souveraineté fruits et légumes, qui visent à accompagner la filière au travers de dispositifs d'aides déclinés en régions.

ÉLEVAGE

// MISE À L'HERBE

Un moment toujours très attendu dans les élevages

Lucie Poillot, éleveuse à Vandenesse-en-Auxois, a été la première à lâcher des bovins dans son secteur, dès le 4 avril.



Lucie Poillot et Baptiste Foulet « préparaient » leurs veaux depuis un mois et demi, dans un pré longeant leurs bâtiments.

Comme dans tout, il faut un premier. Ou plutôt, une première, dans le cas présent. Lucie Poillot, éleveuse à Vandenesse-en-Auxois, a été visiblement la première à mettre des bovins à l'herbe dans le secteur de Pouilly. Une vingtaine de ses génisses ont été sorties dès le 4 avril. Des vaches ont suivi le lendemain et depuis, une grande partie du troupeau a rejoint le grand air. *« L'herbe avait très bien poussé pour la période, un beau week-end était annoncé, j'avais la chance d'avoir quelques prés portants malgré les récentes pluies et surtout, je voulais desserrer à l'intérieur de mes bâtiments ! »*, indique la Côte-d'orienne, aidée dans sa tâche par Baptiste Foulet, son salarié.

L'humeur était plutôt au beau fixe la semaine dernière, la mise à l'herbe étant un moment toujours très attendu dans les élevages. Surtout dans un contexte où les hivernages se font de plus en plus longs : *« celui qui vient de se terminer l'était particulièrement, car nous avions rentré nos premiers animaux dès la fin novembre à cause des pluies, c'était assez exceptionnel »*. Si la paille et le foin étaient encore en quantité, l'ensilage de maïs était réduit à néant et l'enrubannage se réduisait de jour en jour. *« C'est une autre raison pour laquelle nous sommes contents de lâcher… »*, poursuit l'éleveuse de 130 vaches Charolaises et Limousines, *« nous avons aussi des prés parfois très éloignés de la ferme, jusqu'à 25 km, alors la mise à l'herbe nous prend pas mal de temps. L'idée, comme chaque année, est de ne pas se faire dépasser par la pousse de l'herbe. Malgré cette anticipation, il y a aura du gaspillage, c'est inévitable, car de l'herbe, il y en a beaucoup… Je pense que nous devrons faucher plusieurs parcelles que nous ne faisions pas d'habitude »*.

Le seul bémol, et plutôt *« gros bémol »*, concerne la prédation, comme le reconnaît Lucie Poillot : *« c'est bien la première fois que nous avons cette appréhension à cause du loup. Nous nous en serions bien passés, c'est certain, cette situation est incompréhensible. L'appréhension serait encore plus importante si nous avions encore des moutons, mais il n'y en a plus sur la ferme depuis cinq ans. Toujours est-il que nos veaux âgés de deux à trois mois peuvent être eux aussi attaqués, un jeune bovin a d'ailleurs été tué il y a un mois, pas très loin d'ici… Le fait que certaines parcelles sont éloignées de l'exploitation n'est pas de nature à nous rassurer »*.

AG

Un « bel » hiver

La période hivernale s'est plutôt bien passée dans cette exploitation de Vandenesse-en-Auxois. Avec le temps humide et assez doux des derniers mois, les éleveurs redoutaient une forte recrudescence des diarrhées, problèmes respiratoires ou autres *« pépins »* du quotidien chez les bovins. *« Il n'y a finalement rien eu de bien méchant, juste quelques petites bricoles »*, se félicite Baptiste Foulet. Une seule césarienne a été recensée au sein de l'élevage, la seule de ces quatre dernières années.

// JOURNÉES LAITIÈRES

Les jeunes à l'honneur

Le concours de meneurs organisé dans le cadre des Journées laitières a réuni 46 participants.

C'était l'une des épreuves les plus attendues du week-end des 6 et 7 avril au pôle agricole de Créancey. Le concours des présentateurs a tenu toutes ses promesses avec 46 participants très motivés ! Ces jeunes de 11 à 23 ans ont évolué sur le ring des Journées laitières avec des vaches Simmental, Prim'Holstein, Montbéliarde et Brune. Les premiers des sept sections sont les suivants : Emmy Harnet (Villotte-sur-Ource), Giovan Gervasoni (Essarois), Théo Clerget (Courcelles-Frémoy), Lucas Lamarche (Turcey), Elsa Harnet (Villotte-sur-Ource), Bastien Gervasoni (Essarois) et Gaëlle Della Casa (Fontaines-en-Duesmois). Paul Jeannin (Frasne, dans le Doubs) a remporté le championnat des moins de 16 ans. Lucie Raffin (Vielverge) a été sacrée dans la catégorie des plus de 16 ans. Yoann Henrion, le juge venu des Vosges, souligne la très bonne tenue du concours : *« Les épreuves ont été d'un bon niveau ! Nous sentions l'envie de bien faire chez les jeunes, ils nous ont offert un beau spectacle… Bravo à eux, ainsi qu'aux syndicats qui ont su les motiver »*.

AG

Telle mère, telles filles !



Emmy et Elsa Harnet ont toutes les deux remporté leur section dans le concours des jeunes meneurs, au plus grand plaisir de Virginie Brion, leur mère, présente dans les tribunes. L'éleveuse de vaches Brunes de Villotte-sur-Ource s'était elle aussi distinguée, à l'époque, dans ce type de concours, avec notamment une victoire *« nationale »* au salon de l'agriculture 1997. Un autre duo, des frères cette fois, a brillé dans ces sept sections de meneurs. Giovan et Bastien Gervasoni, fils d'éleveurs à Essarois, se sont également imposés. Bravo à eux !



Lucie Raffin, de Vielverge dans le val de Saône, a été titrée dans la catégorie des plus de 16 ans.



Le concours n'était pas réservé aux fils d'éleveurs laitiers ! Un bel exemple avec Valentin Prieur, 14 ans, dont la ferme familiale à Nesle-et-Massoult élève des ovins. Cet élève de Troisième à la Barotte avait déjà participé à un concours de présentation, dans le cadre des journées Châtillonnaises.



Yanis Marck, de Pothières, participait à son premier concours de meneurs. Ce jeune de la MFR Auxois sud Morvan présentait une vache du Gaec de Toutifaut, à Magny-Lambert, exploitation qui accueille ce jeune homme de 17 ans en apprentissage.



Bastien Gervasoni (Essarois), l'un des premiers de section.

ÉLEVAGE

// GESTION DES RISQUES SANITAIRES

58 Simplicité et communication

Après les deux articles concernant la gestion des risques sanitaires, ce troisième volet met en exergue deux éléments à prendre en compte selon Cédryck Biet, polyculteur-éleveur à Mourry (Crux-la-Ville).



Cédryck Biet, 36 ans, est à la tête de deux structures à Crux-la-Ville.

Dans la continuité des deux articles précédents sur la gestion des risques sanitaires[1], c'est au tour de Cédryck Biet, 36 ans, d'expliquer les éléments qu'il a pu mettre en place dans son exploitation à Mourry (Crux-la-Ville). Pour rappel, cette dernière se compose de deux structures. D'une part, la société Cédryck Biet, comptant 80 mères Charolaises et Limousines (non inscrites) et 145 ha (environ 35 ha de cultures – céréales d'autoconsommation et maïs ensilage - 20 ha de prairies temporaires – trèfle violet et luzerne – et le reste en prairies permanentes). D'autre part l'EARL de Mourry qui regroupe 170 vaches à vêler Charolaises et Limousines ainsi que 190 ha (22 ha de cultures, 15 ha de prairies temporaires – trèfle violet – et le reste en herbe). Cédryck Biet précise : *« pour la commercialisation, les deux structures sont en broutards repoussés (400 – 420 kg), avec laitonnes repoussées (300 – 320 kg) et les vaches de réformes sont engraissées. J'en profite pour annoncer que je suis à la recherche d'un salarié depuis mars. Peu importe le CV tant que la personne veut travailler cela me convient. Ceci étant, les exploitations sont réparties sur différents sites avec des cheptels différents, mais dont les problématiques sont les mêmes ».*

Investissements différents

Installé depuis 2009 pour la première structure et 2021 (51 % des parts puis 2022 avec 100 %), pour la seconde, Cédryck Biet pointe : *« La gestion des risques sanitaires a toujours été au premier plan de la gestion car avec la prévention, les coûts sont limités ».* Il détaille plus concrètement cette idée : *« Pour l'exemple, il faut environ 8 euros par sachet pour un veau atteint de diarrhée à ajouter au temps passé pour la surveillance. On sait combien coûte le préventif, ce qui n'est pas le cas pour le curatif… ».* Parmi les éléments intégrés dans sa gestion des risques, il évoque : *« L'utilisation depuis deux ou trois ans de gants uniques pour prévenir l'introduction de bactéries durant le pansage des nombrils. Depuis, je suis passé de 15 - 20 gros nombrils par an à 5-6 aujourd'hui ».* Il précise aussi qu'il réalise des vaccinations pour la diarrhée des veaux, la grippe et la BVD : *« Nous n'avons pas de vaccins pour toutes les maladies, mais des nouvelles qui font leurs apparitions (MHE, FCO 8, etc.), autant se servir de ceux qui existent pour limiter la casse. Dans l'idéal, il faudrait aussi mettre en quarantaine les animaux achetés de l'extérieur. Mais par manque de temps, comme je suis seul, je ne peux pas le faire pour le moment ».* Outre les maladies ou pathologies qui sont *« historiques et spécifiques à chaque exploitation »*, Cédryck Biet fait allusion à celles *« importées »* : *« De nombreux intervenants sont susceptibles de ramener des pathogènes avec eux (vétérinaires, commerciaux, autres éleveurs, etc.). De ce fait, le minimum est un lavage de main et de bottes. Nous en avons tous conscience pour la médecine humaine, alors pourquoi pas en élevage ? ».* Ainsi, depuis janvier, Cédryck Biet a mis en place un lave-botte acheté au GDS : *« le coût total est d'environ 300 euros (lave-botte et matériels pour la plateforme), ce qui n'est rien comparé aux coûts qu'une diarrhée peut engendrer sur une exploitation ».* Pour la suite, Cédryck Biet souhaite mettre en place d'autres éléments, plus coûteux cette fois : *« Je souhaite construire un nouveau bâtiment afin d'avoir environ 100 places supplémentaires dans le but de réduire le chargement des autres et d'avoir un vide sanitaire – réduisant ainsi les risques sanitaires, tout en m'apportant un confort de travail lors de la période de vêlage qui est très longue chez moi (décembre à juin). Pour l'instant ce n'est qu'une idée ».*

Délier les langues

Outre ces éléments à mettre en place, Cédryck Biet met en lumière un autre point qu'il aimerait voir se développer dans le monde de l'élevage : la communication. *« Les céréaliers parlent sans problème des maladies qu'ils peuvent rencontrer sur leurs cultures. Via les discussions qu'ils ont entre eux, ils arrivent à partager des idées et des solutions. Je trouve dommage que cette pratique reste sporadique chez les éleveurs. Je pense que nous avons tout à gagner à parler car certains ont peut-être des solutions à partager ».* En parallèle, il évoque un autre aspect de cette communication : *« Outre les collègues, les organismes sont là pour nous aider. Dès que nous avons un doute sur un point sanitaire, il faut en discuter à la fois à nos vétérinaires et au GDS qui sont là pour nous épauler. À mon sens, il n'y a aucune honte à exprimer les problématiques. Si nous n'avons pas la solution, d'autres l'ont sûrement. Je ne désespère pas de voir cela changer, et il faut reconnaître qu'il y a du mieux depuis quelques années dans la communication… maintenant à nous, éleveurs, de poursuivre cette évolution ».*

Chloé Monget

(1). Voir TDB n° 1772 et 1774.

Gérer les intervenants et les visiteurs



Les intervenants en élevage ou les simples visiteurs peuvent être des vecteurs passifs de maladies, leurs vêtements, leurs bottes, les roues des véhicules et leurs matériels constituant une voie d'entrée des agents pathogènes. Des mesures peuvent être mises en place pour limiter ces contaminations. Il est possible de délimiter les zones accessibles au public, sécurisant ainsi la zone d'élevage (zone de vie et de circulation des animaux). L'interdiction d'entrer librement dans cette zone peut être matérialisée par des panneaux, cordes ou barrières. La zone de parking pour les visiteurs peut également être indiquée. Dans la mesure du possible, les véhicules des intervenants extérieurs doivent rester dans la zone publique ou professionnelle. Il est essentiel de mettre en place un point de nettoyage et de désinfection des mains et des chaussures à l'entrée de la zone professionnelle et de la zone d'élevage. Pour le nettoyage des mains, un robinet et un savon doivent être présents. Pour les chaussures, le point de nettoyage peut prendre la forme d'un point d'eau avec brosse ou d'un lave-botte branché sur une arrivée d'eau avec une solution désinfectante. Pour la désinfection des bottes, il est possible d'utiliser un pédiluve à condition que les chaussures soient d'abord exemptes de matière organique (un nettoyage efficace, même sans désinfection, permet d'éliminer 80 à 99 % des germes). Des surbottes et une tenue propre peuvent être mises à disposition. Pour les salariés, un local dédié à la préparation avec vêtements et bottes spécifiques à l'élevage peut être envisagé.

GDS 58

// PORTES OUVERTES

58 Combinaison gagnante ?

Le 9 avril, Dominique Compot ouvrait les portes de son exploitation, à Thianges, lors d'une journée organisée par Alsoni Conseil Élevage afin de mettre en lumière le lien entre les résultats technico-économiques, les choix génétiques et le bilan environnemental de la ferme.

« Ce n'est pas un seul poste qui permet d'obtenir de bonnes performances » insiste Léa Lapostolle, responsable technique d'Alsoni, lors de la journée portes ouvertes chez Dominique Compot (Les Nolats à Thianges) organisée par l'organisme de conseil le 9 avril. *« C'est un travail complet et de longue haleine qui a été fait ici ».* Ainsi, quatre ateliers étaient prévus pour les participants : deux animés par Alsoni dédiés à la performance de production de viande et au bilan environnemental de l'exploitation, un présenté par Elva Novia sur la conduite génétique du cheptel, et un dernier détaillant les résultats technico-économiques de 2022 dépeints par la Chambre d'agriculture de la Nièvre (CA 58). Durant les échanges, il a été montré des références souvent équivalentes voir dépassant les moyennes du réseau Inosys notamment pour les résultats économiques. *« Pour 2022, l'EBE est de 44 % ce qui est un excellent niveau d'efficacité »*, précise Christelle Veau, conseillère d'entreprise à la CA 58. *« Ce profil économique est dû, notamment, à une certaine indépendance alimentaire, à un bon positionnement pour la valorisation des animaux (engraissement de toutes les vaches et une partie de taurillons, vente de reproducteurs, etc.), à un chargement très particulier de 115 vêlages pour 125 ha ainsi qu'à une bonne maîtrise des charges tout en s'attachant à une bonne production de kg vifs ».*

Un travail suivi et des performances mesurées

Léa Lapostolle rappelle que *« la croissance de 0 à 6 mois est la base pour avoir des animaux en bonne santé et productifs ».* Et Dominique Compot d'ajouter : *« je veux que mon cheptel soit débrouillard afin d'avoir une prise de poids dès les premières semaines ».* Léa Lapostolle poursuit : *« les chiffres de ces trois dernières années montrent que les croissances des animaux sont régulières avec des poids dépassant les moyennes raciales, dès 4 mois et jusqu'à l'abattage (+30 kg de carcasse sur les vaches). Cette régularité permet de diminuer l'improductivité des vaches à réformer grâce à un écart entre le dernier vêlage et la vente plus court (de 2 mois et demi). Ce qui n'est pas le fruit du hasard et cela est dû à la conjugaison d'une conduite alimentaire efficiente et du travail génétique réalisé jusque-là ».* Sur ce point, Pierre Dubois, responsable du pôle génétique Viande pour Elva Novia, stipule : *« Dominique travaille la génétique depuis très longtemps et la génomique depuis 2015, avec des points spécifiques d'attention comme la facilité de vêlage ou encore les qualités laitières ».* Dominique Compot rebondit : *« en 2023, sur 120 vêlages, je dénombre une seule césarienne ; preuve qu'il y a un intérêt à avoir à l'œil certains éléments génétiques ».* Pierre Dubois développe : *« nous réalisons les schémas d'accouplements pour les IA avec en tête la compensation : si une mère est en déficit sur tel ou tel index, on essaye de le combler avec celui du mâle. Aujourd'hui, certains animaux de Dominique disposent d'index supérieurs à 110 sur certains critères, tout en restant dans la majorité des cas, pour les autres, dans la moyenne raciale ; ce qui est notable ».*



Alsoni Conseil Élevage

La visite s'est poursuivie au pré pour observer le résultat du travail de sélection.

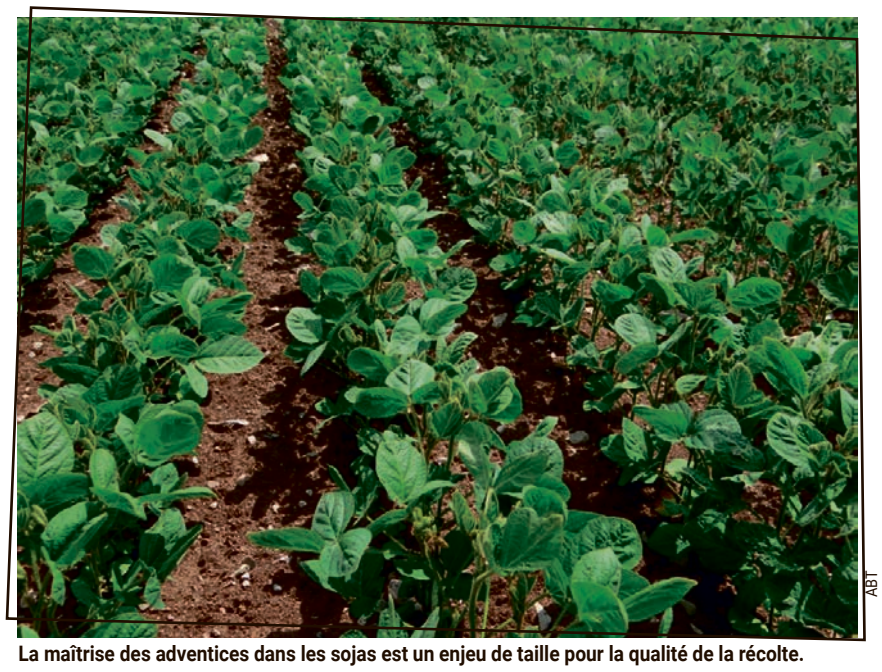
Chloé Monget

// DÉSHERBER LE SOJA

Des choix stratégiques et des positionnements tactiques

Maîtriser les adventices dans les sojas est un enjeu de taille pour la production de graines, pour la qualité de la récolte et la gestion des adventices dans la rotation. Cela passe par le choix du programme herbicide en fonction de l'infestation attendue a priori et par le positionnement tactique des applications de post-levée.

Dans les situations où il faut gérer les graminées et/ou des pressions dicotylédones moyennes à fortes, il est indispensable d'intégrer une solution herbicide de prélevée dans la stratégie de lutte.



ABT

La maîtrise des adventices dans les sojas est un enjeu de taille pour la qualité de la récolte.

Graminées et/ou dicotylédones : pas d'impasse sur la prélevée

Les producteurs qui utilisaient traditionnellement le S-métolachlore pour lutter contre les graminées estivales, et qui ne disposent pas de cette solution pour sa dernière campagne d'utilisation, devront se rabattre sur la pendiméthaline (Atic Aqua 1.5 à 1,8 l/ha ou Prowl 400 1.7 à 2 l/ha, privilégier la dose faible en sol filtrant et battant) qui demeure une alternative crédible (figure 1). Le Bismark CS, qui associe pendiméthaline et clomazone, n'est pas suffisamment dosé pour la gestion des graminées. Son action doit nécessairement être complétée par une solution en post-levée. Au-delà de ses propriétés antigraminées, la pendiméthaline appliquée en postsemis-prélevée permet également un premier contrôle des chénopodes et des renouées, principales flores rencontrées dans les sojas. Dans les situations où les astéracées (séneçon, laiteron ou matricaire) posent problème, le métobromuron (Proman, Inigo, Soleto) peut être privilégié en respectant les recommandations de doses liées au type de sol. Le métobromuron s'impose également comme la matière active la plus efficace pour un premier contrôle en prélevée de l'ambroisie, bien qu'il soit insuffisant sans renfort de la post-levée. La clomazone renforce l'efficacité sur chénopode, mercuriale, morelle, éthuse et ammi-majus voire renouées notamment dans les programmes avec une dose de pendiméthaline allégée.

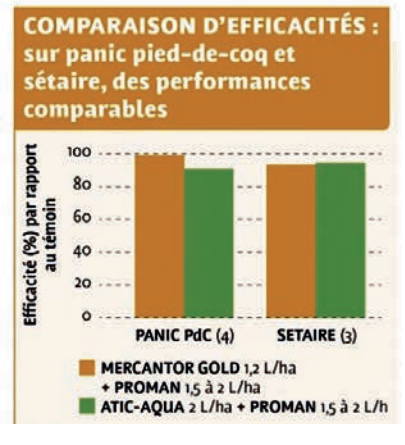
Fractionnez les applications de post-levée et intervenez tôt en modulant la dose

En complément des solutions herbicides de pré-levée ou dans les situations où la pression adventice attendue est faible, l'application d'imazamox (type Pulsar 40) est quasi incontournable en raison de son large spectre antidicotylédones et antigraminées. L'efficacité de cette solution est principalement conditionnée par son positionnement qui peut s'avérer tactique. Nombre d'échecs de désherbage sont liés à des applications de post-levée sur une flore trop développée. Le cas du chénopode en est souvent l'exemple le plus flagrant. Le positionnement de la post-levée doit prendre en compte les conditions d'efficacité de l'herbicide et sa sélectivité vis-à-vis du soja. Pour cela, nous privilégions les applications fractionnées avec un passage précoce à dose modulée. Si les adventices sont levées précocement, il est possible d'envisager une application de Pulsar 40 à 0.4 – 0,6 l/ha dès le stade 2 premières feuilles (unifoliées). Une seconde application pourra être réalisée 8-10 jours plus tard à la même dose pour gérer les levées échelonnées. L'adjuvantation avec une huile végétale est indispensable. En cas d'application plus tardive, l'efficacité de l'imazamox sera décroissante et nécessitera alors d'augmenter la dose à 0,625 l/ha + huile végétale, répétée 8-10 jours plus tard.

La bineuse est un précieux allié

En complément des programmes herbicides, la bineuse peut s'avérer être un précieux atout pour sécuriser la gestion des adventices dans les sojas semés à grand écartement. Elle offre un bon niveau d'efficacité sur l'inter-rang, y compris sur des adventices plus développées. Elle peut s'utiliser à partir de 3 feuilles (1re feuille trifoliée du soja) jusqu'à la limite du passage tracteur.

Terres Inovia



Perspectives agricoles N° 518

21 Stratégies insecticides et plantes piège

// ESSAIS COLZA

Dans le cadre du plan d'action de sortie du phosmet, huit projets ont été conçus. Les premiers résultats de l'année concernant l'un de ces projets, nommé Adaptacol2 et porté par Terres Inovia, étaient présentés en Côte-d'Or.

Le plan d'action de sortie du phosmet, lancé fin 2022, vise à identifier d'ici 2025 des stratégies alternatives opérationnelles au retrait du phosmet pour réduire les attaques et la nuisibilité des ravageurs d'automne du colza. Il a donné lieu à l'élaboration de huit projets, dont l'un, destiné à déployer des stratégies alternatives, est porté par Terres Inovia. Adaptacol 2 (c'est son nom), est mené en partenariat avec des acteurs du développement agricole. Il vise à mettre à disposition des agriculteurs et des techniciens agricoles les stratégies de protection intégrée qui leur permettront de limiter les attaques et la nuisibilité de l'altise d'hiver et du charançon du bourgeon terminal sur le colza. Le but est d'accompagner les agriculteurs vers un changement de pratiques à l'échelle de la parcelle et du territoire. Des comités régionaux Adaptacol 2 ont été mis en place. Le 11 avril, sur une parcelle de Rouvres-en-Plaine, au sud-est de Dijon, le comité Bourgogne-Franche-Comté présentait les premiers résultats de ses essais. Le but était aussi d'échanger à propos de ce qui est constaté sur le terrain.

Deux essais présentés

En parallèle de ces essais, depuis deux ans et le lancement du plan de sortie du phosmet, des conseillers ont été formés (formation colza robuste). Le suivi Bulletin de santé du végétal (BSV) est également renforcé, un réseau d'expérimentation, portant sur de la caractérisation variétale et sur des intercultures pièges pilotées a été mis en place avec des partenaires : 22 parcelles étaient concernées cette année en BFC. La plateforme qui faisait l'objet d'une présentation de résultats, le 11 avril, offre un regard sur l'évolution des colzas implantés. Deux essais étaient présentés :

- la gestion des ravageurs d'automne, avec les stratégies de positionnement d'insecticides, accompagnée des intercultures pièges pilotées ;
- essai variétal sans insecticide à l'automne sur le site voisin Phénovia de l'Inrae, pour constater si, oui ou non, il existe des différences de comportement entre les variétés de colza.

Un colza robuste

Le premier fait marquant qui apparaissait sur ces essais était le caractère très poussant des colzas implantés, qui étaient d'emblée très beaux avant l'hiver : une force face à l'arrivée de ravageurs potentiels. La culture a été implantée après du blé et de la féverole et le sol a fait l'objet d'un passage de déchaumeur à disques, d'un autre de déchaumeur à pattes d'oie, d'un passage d'outil canadien (à dents vibrantes) associé à un rouleau juste avant le semis. Des traitements herbicides ont été opérés le 1er septembre (Colzor Trio, 4 l/ha), le 26 septembre (Fusilade Max, 1 l/ha), le 26 novembre (Biwix, 1,5 l/ha) et le 2 février. Du côté insecticides, il y a eu zéro traitement à l'automne, en dehors du dispositif d'essais insecticides et, le 15 février dernier, un traitement du charançon de la tige (Karaté Zéon, 0,075 l/ha). La douceur de l'automne, jusqu'au mois de novembre, a eu pour conséquence des vols importants d'altises, notamment sur début et mi-octobre. Du côté des Charançons du bourgeon terminal (CBT), on a noté un gros pic de vols aux environs du 20 octobre. L'objectif des essais Stratégie insecticides à l'automne était d'évaluer la meilleure action possible pour lutter contre les CBT et les larves d'altises d'hiver. Il s'agissait aussi d'évaluer l'efficacité des solutions à différentes dates d'application et avec la variété de colza Blackmillion. Les relevés du nombre de larves par plante ont été effectués en entrée et sortie d'hiver, le 6 décembre et le 12 février. En entrée d'hiver, la parcelle témoin présentait 18 larves par plante, devant la parcelle traitée au Karaté Zéon 0.075 (17) et celle ayant bénéficié d'un traitement IS1803 0.1 + Actirob B (11). Celles traitées au Minecto Gold ne présentaient que 5 larves par plante. En sortie d'hiver, la parcelle témoin était montée à 21 larves, celle au Karaté Zéon 0.075 grimpait à 23 larves, celle traitée au IS1803 0.1 + Actirob B montait à 16 larves. Les traitements Minecto Gold et Karaté Zéon 0.075 ont obtenu les meilleurs résultats en limitant le nombre de larves à 8 et 9 par plante.

Les atouts du radis chinois

Du côté des intercultures piège pilotée, le radis chinois est plus attractif que le colza sur les altises d'hiver et les CBT. C'est une bonne espèce pour ce type de stratégie. Au-delà de détourner les insectes du colza, le radis chinois, en fonction de la modalité de destruction qui lui est appliquée (broyages, désherbage, gel) permet aussi de tuer les larves présentes en son sein et ainsi de réduire le stock d'insectes pour la saison suivante. À titre d'exemple, en matière de réduction du nombre d'altises émergentes, un désherbage en entrée d'hiver a permis une réduction de leur nombre de 95,8 %. Un prochain comité régional Adaptacol 2 se tiendra le 12 juin. Il permettra d'établir un bilan avec les résultats nationaux agrégés. C'est aussi à cette occasion que seront présentés les protocoles à mettre en place, pour les agriculteurs partenaires des expérimentations.

Berty Robert



Le radis chinois présente de bons résultats en matière de piégeage des larves d'altises.

// SALON

Près de 4 000 visiteurs à VinEquip

Le salon VinEquip s'est tenu à Mâcon, fin mars. Les organisateurs dressent un bilan plutôt positif.



Plus de 3 600 visiteurs ont arpenté les allées du parc des expositions de Mâcon.



L'espace conférence aura servi de cadre à des échanges sur le changement climatique, l'emploi ou les maladies de la vigne.

La troisième édition du Salon VinEquip s'est achevée le 28 mars. *« Un excellent cru »* aux dires de GL Events, organisateur de l'événement, qui a vu plus de 3 600 visiteurs, originaires essentiellement de Bourgogne-Franche-Comté (BFC), d'Auvergne-Rhône-Alpes et d'Île-de-France, arpenter les allées du Parc des expositions de Mâcon. Parmi eux, en majorité des viticulteurs, vignerons, coopératives et négociants. Trois cents exposants répartis en cinq secteurs, de la vigne au chai (cave/œnologie, travail de la vigne, conditionnement/logistique, vendange/vinification et enfin services/formation) ont présenté leurs solutions au visitorat professionnel qui s'était déplacé. *« Outre l'offre du Salon, VinEquip a abordé au travers d'animations et de conférences, les thématiques de l'environnement et du climat, de l'emploi, mais aussi de la problématique que suscite, pour la filière, la flavescence dorée »*, rappellent les organisateurs. En effet, pour la première fois, un hackathon sur la thématique de la flavescence dorée était organisé dans le cadre du Salon. *« L'objectif principal était d'améliorer les pratiques existantes de lutte contre le fléau »*, explique l'équipe de VinEquip.

Attention face au changement climatique

Ce premier hackathon a été remporté par une entreprise locale nommée Agaric IG. *« Nous avons participé à ce hackathon pour faciliter la collecte des données en provenance de différentes applications et observateurs de terrain, fluidifier le transfert des informations entre les différents acteurs impliqués (services de l'État, observateurs bénévoles, conseillers, interprofession, etc.) »*, souligne Cédric Darbon, président d'Agaric IG. L'entreprise sera accompagnée dans le cadre de France 2030 pour développer sa solution. Autre nouveauté cette année: le pavillon « Vigne et Climat ». *« Ce pavillon était dédié aux solutions nouvelles face au changement climatique pour la viticulture en partenariat avec AgrOnov, le pôle d'innovation en agroécologie de la région Bourgogne-Franche-Comté. »* L'espace accueillait huit entreprises proposant des réponses concrètes et novatrices à ces nouveaux défis. Parallèlement, plusieurs conférences ont été présentées sur ces sujets. Un succès que les organisateurs espèrent reproduire l'an prochain pour la quatrième édition qui se tiendra les 1, 2 et 3 avril 2025, toujours au Parc des expositions de Mâcon.

La MSA présente

La Caisse régionale MSA de Bourgogne, au travers d'animations concoctées par ses conseillers en prévention des risques professionnels, était présente sur VinEquip. Trois thématiques prioritaires étaient proposées pour susciter des échanges constructifs:

- **La prévention primaire en matière de conception ou d'aménagement de chais avec le site internet de référence: monprojetdechai.fr**
- **Les organisations de travail possibles afin de limiter au mieux les effets de la chaleur sur le personnel durant les périodes de canicule. L'animation « 3, 2, 1 Soleil! » a ainsi connu un franc succès.**
- **Un focus sur la prévention des Troubles musculosquelettiques (TMS) en viticulture avec le module « Ne Perdez Pas Le Fil » (NPPLF) et les ateliers proposés.**

Par ailleurs, la présence des représentants de la Commission paritaire d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CPHSCT) Bourgogne et de Présence Verte Confluence, spécialiste de la téléassistance, est venue compléter l'offre de services de la MSA Bourgogne.

Un salon largement ouvert aux étudiants

Dans une région où les traditions constituent le socle même de la culture viticole, le Salon a invité les acteurs d'aujourd'hui à échanger avec ceux qui dessineront l'avenir de la filière. Les jeunes générations ont pu tester un *escape game*, vivre une immersion dans un domaine viticole en réalité virtuelle et suivre les ateliers de senteurs permettant une expérience olfactive inédite. Plus de 200 étudiants ont visité l'espace cette année et découvert une centaine d'offres d'emploi et de formations.

// BTS VITICULTURE ŒNOLOGIE

Cibler et avancer

Depuis septembre, le CFPPA du site de Cosne-Cours-sur-Loire a repris la mise en œuvre du BTS viticulture œnologie initialement géré en partenariat entre le site de Challuy et Auxerre (89).

Lancé il y a quelques années en partenariat entre le CFA de Challuy (58) et celui d'Auxerre (89), le BTS viticulture-œnologie proposait aux apprenants une formation entre les deux sites. Puis, seul Challuy dirigea ce pôle pour des questions de simplicité de logistique pour les élèves. Depuis septembre dernier, il a été convenu que c'est le CFPPA qui mettrait en œuvre la formation sur le site de Cosne sur Loire.

Lucille Martin, coordinatrice pédagogique, pointe: *« Au vu de nos activités, nous avons à la fois les infrastructures, l'équipe de formateurs et d'enseignants ainsi que le réseau de professionnels pour répondre efficacement aux besoins de ce diplôme »*. Au total, la promotion de BTS compte cinq apprentis, dont deux venants d'autres départements que la Nièvre: *« Nous sommes en capacité d'accueillir tous les jeunes intéressés par cette formation, et ce d'où qu'ils viennent »*.

Mixité et pertinence

Ainsi, les cinq jeunes en BTS ont de 18 à 20 ans. Et, point spécifique à noter, ils sont rejoints dans certains modules par des contrats de professionnalisation. Pour ces derniers, Lucille Martin stipule: *« un, suit toute la formation du BTS, trois uniquement la partie cave et deux seulement les éléments concernant l'œnotourisme. Pour ceux-ci, la moyenne d'âge est d'environ 30 – 40 ans »*. Selon elle, cette mixité d'âge et d'horizons a de multiples atouts: *« l'expérience de chacun est enrichie par les connaissances et les questions des autres. De plus, le module dédié aux retours d'expériences, permet à tous de profiter des témoignages offrant des nouveaux regards sur les perspectives professionnelles; en somme une valeur ajoutée indéniable »*.

Possibilités diverses

Sur ce point de l'avenir après le diplôme, elle rappelle: *« Nos formateurs sont des professionnels, comme Valentina Buoso, œnologue au Domaine Jolivet à Sancerre, ou encore Adrien Coudrat, prestataire technique en viticulture. Grâce à leurs savoirs, les apprenants accèdent à une qualité d'enseignement pratique tout en ayant des opportunités d'emplois via leurs réseaux. Cela démultiplie les bénéfices pour les élèves. En parallèle, les BTS sont préparés par les enseignants du lycée sur les épreuves de Français ou encore d'économie. Là encore, leurs expériences font foi pour la réussite de nos apprenants lors du passage de leur examen dans deux ans »*. En plus de cela, des visites d'exploitations et des interventions de professionnels au sein du CFPPA sont prévues tout au long de l'année: *« C'est indispensable de montrer les diverses possibilités après le diplôme, que ce soit via des emplois ou une poursuite d'études en France ou à l'étranger »*.

Toujours évoluer

Même si le CFPPA de Cosne-Cours-sur-Loire dispose donc d'un savoir-faire, son enseignement pour le BTS est amené à évoluer: *« au bout de la formation, nous allons réaliser un bilan de satisfaction que ce soit auprès des professionnels ou des apprenants afin d'ajuster notre offre »*. Bien que les deux ans ne soient pas totalement écoulés, le CFPPA a déjà des idées: *« nous voudrions mettre en place un système de parrainage pour la promotion de 2025. Ainsi, un professionnel deviendrait le parrain des apprenants. Il serait alors, le cas échéant, un médiateur entre les apprenants, les autres professionnels et notre établissement. En filigrane, sa présence serait aussi très motivante pour les apprenants »*. En plus de cela, Lucille Martin évoque l'agrandissement de l'offre: *« nous voudrions greffer au BTS un module d'anglais du vin afin de répondre à la demande des professionnels de plus en plus présente dans ce domaine. Pour rappel, un module de ce type est déjà mis en place pour la formation œnotourisme, ce qui nous permettrait de mutualiser les moyens tout en répondant de manière pertinente aux requêtes de la profession »*.

Chloé Monget



Le BTS œnologie-viticulture est pour la première fois dispensé au site de Cosne.

// RÉCOLTE DE L'HERBE

L'andaineur à rotors résiste à la concurrence

Face à l'engouement pour les appareils à tapis, les andaineurs à deux rotors restent une valeur sûre grâce à des tarifs plus abordables et une grande diversité de modèles. Moins répandus, les outils de type soleil et râteau faneur tirent leur épingle du jeu dans le sec.



Claas

Les andaineurs double rotor à andain central sont appréciés pour l'homogénéité de leurs andains plus faciles à reprendre avec un outil de récolte équipé d'un système de coupe.

Impressionnés par les performances des andaineurs à pick-up, certains utilisateurs ont eu tendance à juger sévèrement la qualité de travail des outils traditionnels à rotors qui, s'ils sont bien utilisés, donnent des résultats tout à fait convaincants. Cela suppose tout d'abord d'adapter les réglages de l'outil en fonction des conditions. Lorsque la hauteur de fauche est suffisante, l'ajustement de la hauteur de ramassage permet de rassembler le fourrage, sans ramener trop de terre ou de cailloux. Certains appareils proposent d'aller encore plus loin dans la finesse des réglages en modifiant l'assiette des rotors ou encore le moment d'effacement des dents. En termes de suivi du sol, les rotors des andaineurs doubles sont désormais tous équipés d'essieux tandem accueillant 4 à 6 roues et sont reliés au châssis par des articulations garantissant une grande mobilité en trois dimensions. Malgré tous ces avantages techniques, la vitesse de travail reste le facteur limitant. Pour bien fonctionner, un outil à rotor ne doit pas avancer à plus de 8-10 km/h. Au-delà de cette vitesse, on risque de faire des paquets, notamment dans le vert, quand le fourrage est peu étalé ou que la matière sèche est irrégulière.

L'andainage central mieux adapté pour l'ensilage

Le régime de prise de force a aussi son importance : il faut le régler entre 350 et 450 tr/min pour ratisser en douceur et avoir un andain homogène. Plus globalement, le soin accordé à l'andainage sera payant au moment de la récolte. Que celle-ci s'effectue à l'ensileuse, à la presse ou encore à l'autochargeuse, plus l'andain est régulier, plus sa reprise est facile. L'andaineur double à andain central affiche toutefois sa supériorité sur les modèles à dépose latérale en produisant des andains plus homogènes avec des brins perpendiculaires au sens d'avancement, propices à une bonne qualité de coupe. En revanche, les andaineurs latéraux présentent davantage de flexibilité sur la largeur de travail, un argument dans les régions où les volumes de fourrages peuvent fortement varier d'une coupe à l'autre. Ces appareils se déclinent en version traînée sans châssis porteur demandant une certaine dextérité pour leur pilotage. Les modèles semi-portés à châssis porteur sont plus simples à manier. Mais ils ont l'inconvénient d'être plus lourds, plus longs et plus onéreux que les andaineurs doubles à dépose centrale.

Moins de pertes et de cailloux avec l'andaineur à tapis

Bien que l'offre pléthorique en appareils à deux rotors soit à même de satisfaire la majorité des besoins, d'autres types d'andaineurs font leurs preuves sur le terrain, à commencer par les modèles à pick-up et tapis. Longtemps cantonnés à la récolte de luzerne déshydratée, ces outils se sont progressivement étendus



Kuhn

Les andaineurs doubles semi-portés à andainage latéral permettent de regrouper de grandes largeurs de fourrage en travaillant en aller/retour.



Pöttinger

Les andaineurs doubles traînés offrent une grande amplitude de largeur pour s'adapter à la configuration des parcelles.





SIP

Les andaineurs à tapis sont les plus efficaces pour limiter l'incorporation de terre et de cailloux dans le fourrage.

aux régions d'élevage, grâce à leur qualité de travail et leur débit de chantier. Les andaineurs à tapis offrent un avantage indéniable face au rotor dans les situations de récolte de fourrages secs et plus spécialement ceux contenant de la luzerne et du trèfle. Mais cette supériorité n'est pas aussi marquée pour des fourrages plus humides destinés à l'ensilage ou à l'enrubannage. Or, même si des andaineurs à tapis sont utilisés dans les régions AOP de l'Est et du Massif central, ou encore de grosses structures en bio dans d'autres régions, ils restent majoritairement employés par des Cuma et ETA du Grand Ouest pour la récolte de l'ensilage.

La rentabilité de l'andaineur à tapis à raisonner jusqu'à la récolte

La perte de feuilles n'est finalement pas l'argument principal, qui se situe plutôt au niveau de l'incorporation de terre et de cailloux dans l'andain. Les mesures réalisées par Arvalis et les Cuma, mais aussi par des organismes américains, prouvent la supériorité de ces appareils sur ce point. Les ETA et Cuma valorisent ainsi ces machines à pick-up, grâce à leur gros débit de chantier – leur vitesse de travail pouvant dépasser les 15 km/h – et en mettant à profit la propreté du fourrage sur toute la chaîne de récolte. Avec une prestation complète de la fauche à l'ensilage, l'ETA ou la Cuma s'y retrouve sur le débit de chantier de l'ensileuse, de l'autochargeuse, ou encore de la presse enrubanneuse, mais surtout sur l'usure du système de coupe. Le surcoût important de l'andaineur à tapis peut ainsi être rentabilisé. Cette approche permet aussi de dédier un chauffeur expérimenté à la conduite de l'andaineur. Ces appareils sont très performants, à condition d'être bien réglés et de s'adapter aux conditions. Une machine mal utilisée peut faire des paquets.

Simplicité et débit de chantier avec les soleils

Dans les zones où l'on récolte majoritairement du fourrage sec, certains éleveurs sont fidèles à l'andaineur soleil, satisfaits par sa simplicité mécanique, son respect du fourrage et la possibilité de moduler la largeur de travail à souhait. Ce sont en revanche des engins encombrants sur la route. Ils imposent également une vitesse minimale de travail et peuvent avoir tendance à ratisser la terre et les pierres, s'ils ne sont pas réglés finement. Ils forment également les andains par enroulement, compliquant la reprise par une ensileuse, une autochargeuse ou une presse équipée d'un système de coupe.

Encore plus confidentielle, la version modernisée des anciens râteaux faneurs, comme le proposent Elho ou Repossi, déplace le fourrage en le soulevant, limitant ainsi l'incorporation de cailloux. Les modèles traînés autorisent un réglage de la largeur de travail et de l'andain. Ces matériels permettent d'avancer à une allure de 10 à 15 km/h, mais ils peuvent avoir du mal à ramasser proprement les fourrages courts. Assez onéreuses, les versions traînées sont également assez lourdes, imposant un tracteur d'un certain gabarit.

Michel Portier



Elho

Le râteau faneur andaine le fourrage en le soulevant, limitant ainsi son salissement.

L'andaineur à tapis ramasse moins de terre

En prenant comme référence les résultats obtenus avec un andaineur à tapis, des mesures ont été réalisées sur les différents types d'andaineurs par Arvalis et les Cuma de l'Ouest, mais aussi par des organismes américains. Il en ressort que l'andaineur à rotors ratisse en moyenne 9 à 11 % de plus de terre qu'un modèle à tapis et que le soleil en ramène 18 à 28 % de plus. Avec un écart de + 8 %, le râteau faneur est le plus proche de l'andaineur à tapis.



Sotaert

L'andaineur soleil donne accès à de gros débits de chantier avec un petit tracteur.

La qualité d'andainage dépendante de la hauteur de fauche

La hauteur de travail des andaineurs est trop souvent insuffisante, se traduisant par un ramassage de la terre et des pierres qui se mélangent au fourrage. Cette pratique est notamment liée à une hauteur de fauche insuffisante. Celle-ci doit être de 7 centimètres au minimum de façon à laisser un matelas d'air en dessous de l'herbe. On peut ainsi se permettre de ne pas ratisser trop bas, ce qui favorise aussi le séchage du fourrage. Ces conseils sont valables pour tous les types d'andaineurs, y compris pour les engins à tapis, dont le pick-up ne peut pas faire des miracles quand ses dents touchent le sol. Un passage de rouleau est également préconisé dans les parcelles à cailloux. Après l'intervention d'une herse à prairie au printemps, cela permet de rappuyer les pierres.



// NOUVEAUTÉS

Bergmann Un pick-up à dents en plastique pour l'autochargeuse Repex

L'offre en remorques autochargeuses de l'allemand Bergmann s'enrichit d'une nouvelle gamme baptisée Repex. Déclinée en quatre modèles de 29 à 35 m³ DIN avec (version K) ou sans (version S) rouleaux doseurs, cette machine est dotée d'un système d'amenage à rotor de 750 mm de diamètre muni d'un dispositif de coupe à 41 couteaux produisant des brins de 35 mm. Le rotor est alimenté par le pick-up ActiveLoad à chemin de came et dents en acier ou par le nouveau pick-up EasyLoad sans chemin de came et à dents en polyuréthane. Ces dents flexibles sont fixées par paires sur un tambour, facilitant leur démontage. Ces deux pick-up affichent une largeur de ramassage de 1,94 m. Ils disposent d'un entraînement hydraulique permettant de faire varier leur vitesse de rotation indépendamment du régime moteur. Bergmann propose un automatisme régulant le régime du pick-up en fonction de la vitesse d'avancement. Pilotées par Isobus, ces autochargeuses accèdent à d'autres automatismes, comme le relevage du pick-up et le pilotage de l'essieu suiveur et des feux de recul lors des manœuvres. À l'avant, au sommet de la caisse, un volet arrondi actionné hydrauliquement optimise le remplissage. Il peut aussi être escamoté vers l'avant, lorsque la remorque est utilisée au maïs. Les Repex accèdent à des pneumatiques larges et de grand diamètre (710/50 R26.5). En option, deux packs d'éclairage à led améliorent la visibilité de nuit sur différentes zones de la machine : caisse, pick-up, système de coupe…

Modèle : Repex 300 S, 320 K, 340 S, 360 K
Volume : 30,4 ; 31,5 ; 33,9 ; 35 m³



Bergmann

Agram Une faucheuse portée de 4 m à sustentation électronique

Agram dévoile la faucheuse portée Jet-Cut P 2410 de 4 m de large dotée d'un lamier à dix assiettes et suspension pendulaire. Cette machine fabriquée en Italie est équipée d'un vérin de sustentation sur la partie gauche de la tête d'attelage. Elle bénéficie du réglage électronique de la pression au sol. Un vérin situé à l'arrière assure l'effacement du lamier en cas de rencontre d'un obstacle. Il gère également la mise en position longitudinale pour le transport.


D. Laisney

Agram L'andaineur monorotor ratisse large

Le catalogue Agram s'enrichit de l'andaineur monorotor Quad 474 affichant une largeur de travail de 4,70 m. Cet appareil est équipé d'un rotor de 3,90 m de diamètre doté de 13 bras amovibles. Il repose sur un essieu tandem doté de quatre roues, dont les avant sont pivotantes et réglables pour ajuster le piquage des dents. Son attelage flottant, de catégorie 1 et 2, est doté de deux stabilisateurs. Cet andaineur pèse 780 kg et respecte une largeur au transport de 2,3 m avec les bras démontés.



D. Laisney

Claas Un combiné de fauche pour les gros chantiers

Le combiné de fauche Claas Disco 9700 s'adresse aux tracteurs de forte puissance et aux gros volumes de fourrages. Doté d'un lamier Max Cut, d'une suspension Active Float et des nouveaux patins d'usure inaugurés sur les Disco 8500, 9300 et 1010, le nouveau combiné de fauche Disco 9700 se décline en cinq versions : Disco 9700 Comfort sans conditionneur, Disco 9700 C Business avec conditionneur à doigts, Disco 9700 RC Business avec conditionneur à rouleaux, Disco 9700 C Auto Swather avec conditionneur à doigts et tapis groupeur d'andains et Disco 9700 RC Auto Swather avec conditionneur à rouleaux et regroupement d'andains. Se repliant à 4 m de haut au transport, les deux lamiers à suspension centrale Auto Float disposent d'un déport hydraulique faisant varier la largeur de travail de 8,80 à 9,50 m, selon les conditions de récolte. La cinématique de ces faucheuses est dimensionnée pour évoluer dans les gros volumes de fourrage (60 t/ha) et derrière des tracteurs pouvant atteindre 500 ch. Pourvus du graissage centralisé de série, les modèles dotés de groupeurs d'andains disposent en plus d'une tête d'attelage renforcée pour pouvoir supporter le poids et le porte-à-faux des tapis andaineurs renforcés au Kevlar de 110 cm de large et le fourrage qu'ils transportent. Ajoutons que la vitesse des tapis est réglable depuis la cabine.


L. Vimond



Il est encore temps de réaliser votre fenaison en FENDT

STOCK DISPONIBLE

Boucheron
TRACTEURS ET MATÉRIELS AGRICOLES
Lézinnes - Ménétreux-le-Pitois
et son agent :
BSA Cussy-les-Forges
03 86 75 63 22

Ets DE BRUIN
MATERIEL AGRICOLE
Cerisiers - Charny - Chateauneuf-Val-de-Bargis
et ses agents :
OUANNE AGRI Ouanne
AGRITECH St. Germain-du-Puy
03 86 96 20 08

Au-delà d'une concession, **un PARTENAIRE**

AGCO Your Agriculture Company
Fendt is a global brand of AGCO. fendt.com
FENDT



Bénéficiez des offres de financements en cours*

PÖTTINGER, votre partenaire de confiance

*Détails et conditions chez votre concessionnaire partenaire PÖTTINGER

PÖTTINGER

SAS CHAPUIS FRÈRES
21450 Saint-Marc-sur-Seine - 03 80 93 22 28

// NOUVEAUTÉS

Fendt Deux groupes de fauche de grande largeur



Fendt

Succédant aux modèles Slicer 9314 TLKCB et 991 TLKC, les combinés de fauche Fendt Slicer 960 et 1010 (9,60 et 10,10 m de largeur de fauche) se déclinent en modèles à conditionneurs à dents (KC) ou à rouleaux (RC). Ces faucheuses reçoivent le suffixe Pro lorsqu'elles sont pilotées par Isobus, ainsi que le suffixe B quand elles sont équipées d'un regroupeur d'andain à tapis. Proposant une course pendulaire de -19 à +26 degrés, les deux lamiers peuvent être montés sur des axes amovibles déplaçant de 15 cm vers l'intérieur ou l'extérieur, afin d'adapter le chevauchement avec la faucheuse frontale en fonction des besoins. La faucheuse Slicer 960 se combine à une frontale de 3,10 m, tandis que le modèle Slicer 1010 est associé à une 3,60 m. Sur les modèles Pro, la suspension pendulaire des lamiers Turbolift bénéficie en option d'une commande de la pression d'appui, qui augmente avec la vitesse pour un suivi de sol précis.

Sur les modèles Isobus équipés du conditionneur à dents, le réglage du contre-peigne agissant sur l'intensité du conditionnement, s'effectue depuis la cabine, mais aussi automatiquement sur la base d'une carte de préconisation utilisant des données satellitaires ou à l'aide d'un capteur de biomasse monté sur le tracteur. Il est possible d'ajuster distinctement l'intensité de conditionnement de la frontale.

Les modèles dotés du tapis andaineur BeMove permettent de générer un andain de 1,60 à 3 m de large. Formant un angle plus plat pour faciliter leur alimentation, les tapis à demi-barrettes sont entraînés par un plus gros rouleau permettant d'atteindre des vitesses de translation plus importantes pour un débit de chantier accru et/ou un andain plus étroit.

Sur les modèles Isobus, des capteurs mesurent l'inclinaison ce qui permet, combiné avec l'information de l'angle de braquage, de déporter latéralement de manière automatique jusqu'à 20 cm la faucheuse frontale Slicer FQ dans les virages et les dévers pour éviter des bandes non coupées. Les faucheuses Pro accèdent aussi au relevage automatique des trois lamiers en bout de parcelle et dans les pointes. Pour le transport, afin de soulager le relevage du tracteur, une roue est proposée en option, se repliant au champ depuis la cabine.

Kuhn Un andaineur à rotors... et à pick-up



Kuhn

Évolution de l'andaineur à deux rotors et à dépose centrale GA 8131, le Kuhn GA 8131 CL se distingue par la présence d'un pick-up aérateur central de 1,80 m de large. Breveté, ce pick-up positionné à l'avant du châssis a pour vocation de soulever le fourrage habituellement non travaillé par les rotors, afin de l'aérer. Il se relève et s'abaisse automatiquement en bout de champ. Sa vitesse de rotation et la position du déflecteur sont réglables, pour s'adapter à la vitesse d'avancement, aux fourrages (afin de limiter les pertes de feuilles) et aux conditions de récolte. Le suivi de terrain est garanti avec les grandes amplitudes de déplacement vertical et angulaire du pick-up.

Krone Les remorques autochargeuses RX et ZX hachent plus fin



D. Laisney

Positionnées haut de gamme, les remorques autochargeuses RX et ZX de Krone inaugurent le nouveau système de coupe OptiGrass. Cet équipement se décline en versions à 40 ou 54 couteaux, affichant respectivement une longueur de coupe théorique de 37 et 28 mm. Il se caractérise par l'utilisation d'un rotor de 88 cm de diamètre et de 195 cm de large, qui intègre à chaque extrémité une vis sans fin de 22 cm de large. Cette conception assure le transfert du flux de fourrage vers le centre du rotor, afin d'optimiser la qualité de hachage et de ne pas envoyer dans la caisse des brins non coupés. Le système OptiGrass se complète du dispositif d'affûtage SpeedSharp, qui aiguise automatiquement les 40 ou 54 couteaux en moins de cinq minutes. Les remorques autochargeuses RX sont disponibles en 33, 37 et 40 m³ DIN, alors que les modèles ZX contiennent 43, 47 et 56 m³ DIN. Toutes reçoivent un pick-up sans came de 212,5 cm de large, animé hydrauliquement, et un fond mouvant composé de quatre chaînes et de barrettes. Elles disposent d'une face avant mobile qui permet de comprimer le fourrage ou d'augmenter la capacité de chargement de 4 m³ en mode transport. Ces autochargeuses bénéficient d'un timon à suspension hydraulique. Les modèles tandem profitent en standard d'un essieu arrière suiveur, tandis que les variantes tridem adoptent de série un essieu directeur à pilotage électronique (pas de biellette). Optionnel, le système d'incorporation d'additif d'une capacité de 200 l est intégré sous la caisse à l'arrière de la remorque.

Kuhn 10% de capacité et de densité supplémentaires pour la nouvelle série VB 3200



Kuhn

La nouvelle gamme VB 3200 à chambre variable est composée de 4 modèles dotés de nouvelles fonctionnalités et configurations. Les VB 3260 et 3290 sont plus destinées aux grandes exploitations et aux ETA. Elles offrent 10% de capacité supplémentaire et produit des balles 10% plus denses grâce à la nouvelle option Progressive Density Plus par rapport aux VB 3160 et 3190. Elles proposent des balles de 0,80 m à 1,60 m (VB 3260) ou à 1,85 m (VB 3290) de diamètre.

La pré-compression est améliorée grâce à un nouveau rouleau tasse andain de gros diamètre avec dents à ressort. De même, la vitesse du hayon a été accrue. Une belle est éjectée en 6 secondes. Des options comme un rotor de coupe à 23 couteaux et un second entraînement sont proposées sur ces modèles, par ailleurs disponibles en version « combiné presse-enrubanneuse ». Baptisées VBP 3260 et VBP 3290, elles offrent un temps de transfert des balles 15 % plus rapide et sont équipées de nouvelles fonctionnalités d'enrubannage telles que le déchargement automatique des balles (de paille) groupées 2 par 2 et un bouton de maintien en marche pour une rotation lente du satellite.

Mon assureur est PRO actif !

thélem assurances

Clovis BONNEAU
à DIJON
16 rue de Jouvence
✆ 03 80 27 69 69
dijon.jouvence@thelem-assurances.fr

N° Orias : 08 046 424



// NOUVEAUTÉS

McHale La faucheuse arrière R310 coupe sans conditionner



McHale

Déclinaison de la faucheuse arrière R3100, la R310 de McHale est une version sans conditionneur. Dotée d'un lamier suspendu s'appuyant sur un ressort de compensation, elle reprend les principales caractéristiques de la gamme McHale, à savoir le système de suivi du sol 3D, offrant 17 degrés de débattement de haut en bas et 12 degrés d'avant en arrière. Une sécurité mécanique s'actionne si la faucheuse rencontre un obstacle, un ressort rappelant le lamier à sa position d'origine une fois l'obstacle passé. D'une largeur de coupe de 3 m, le lamier à 7 disques est animé par un boîtier renvoi d'angle et se replie à 110 degrés au transport, pour minimiser le gabarit et l'impact sur le champ visuel du chauffeur. La R310 dispose du changement rapide des couteaux.

Pronar Un groupe de fauche de grande envergure

Le groupe de fauche arrière PDD1050 de Pronar affiche une largeur de travail variable allant de 9,70 de 10,50 m, afin de s'adapter à la taille de la faucheuse frontale (2,60 à 3,40 m). Le réglage de l'envergure s'effectue hydrauliquement grâce aux bras télescopiques supportant les unités de coupe. Cet ensemble de type papillon dispose de deux lamiers dotés chacun de neuf disques. La hauteur de fauche s'ajuste entre 4 et 7 cm en agissant sur le troisième point et il est possible de l'augmenter en ajoutant des patins de 2 ou 5 cm de haut. Ce groupe de fauche se décline également en version PDD1050C équipée d'un conditionneur à fléaux.

Pöttinger Deux groupes de fauche supplémentaires



Pöttinger

Un an après avoir dévoilé le groupe de fauche Novacat V 10000, le constructeur autrichien Pöttinger élargit son offre avec les Novacat V 8400 et V 9200. Dotée de 2 x 7 disques, la plus petite autorise une largeur de coupe de 8,12 à 8,36 m, tandis que sa grande sœur, avec sa paire de lamiers à 8 disques, affiche une envergure de 8,95 à 9,20 m. La conception des bras lui procure une tête d'attelage courte, approchant au maximum le centre de gravité de la machine du tracteur. Doté de la sécurité d'effacement NonStop Lift, chaque lamier suspendu autorise un débattement de + 20/- 16 degrés pour un bon suivi du sol. L'allègement hydraulique permet d'obtenir une pression constante sur les deux lamiers, y compris dans les dévers. Ces deux faucheuses papillons sont disponibles avec des conditionneurs à doigts ED ou à rouleaux RC. Les deux machines sont pilotées depuis le boîtier Basicline, remplacé en option par le terminal Isobus Selectline. Ces deux modules de commande permettent de relever individuellement chaque lamier en n'exploitant qu'un seul distributeur du tracteur. Si le tracteur dispose d'une gestion des fourrières, il est également possible de procéder à un relevage individuel à l'aide de deux distributeurs distincts.

Reiter Un andaineur à tapis au tarif économique

Le constructeur autrichien Reiter, qui proposait jusqu'alors des andaineurs à tapis réservés aux usages intensifs, lance le modèle Respiro R8 Compact de conception plus légère. Pesant 4 300 kg, il est en effet 30 % moins lourd que le modèle Respiro R9 mesurant un mètre de plus. Proposé à un tarif attractif, cet appareil travaille sur une envergure de 8 m en réalisant un andain central et sur 6 m de large en dépose latéral. Ses deux unités de ramassage, d'une largeur de 3 m, reposent chacune sur quatre disques en rotation libre, qui assurent le suivi du sol. Elles conservent le principe du pick-up de petit diamètre associé à un ameneur rotatif, éprouvé sur les andaineurs à tapis Reiter de la gamme professionnelle. Le Respiro R8 Compact reçoit au choix des freins hydrauliques ou pneumatiques. Il sera disponible en quantités limitées à partir d'avril 2024.
Puissance requise : 100 ch
L/l/h au transport : 5,6/2,95/3,4 m.



Reiter





COUP DE POUCE PRÊT À TAUX ZÉRO INSTALLATION AGRI/VITI

AGRICULTEURS DE DEMAIN
NOUS FINANÇONS VOTRE INSTALLATION À TAUX 0 %

JUSQU'À 50 000 EUROS ET 35 % DU MONTANT TOTAL DES FINANCEMENTS ACCORDÉS PAR LA CAISSE RÉGIONALE AU TITRE DE VOTRE PREMIÈRE ANNÉE D'INSTALLATION*.

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ

*Offre réservée aux agriculteurs installés depuis moins d'1 an au jour de la demande du Prêt à Taux Zéro Installation Agri/Viti soumise à conditions, destinée à financer tout investissement réalisé lors de votre première année d'installation. Sous réserve d'acceptation de votre dossier par votre Caisse régionale de Crédit Agricole participante, prêteur. Le montant du Prêt à Taux Zéro Installation Agri est limité à 35% du montant des financements accordés par votre Caisse régionale au titre de votre première année d'installation et dans la limite de 50000 €. Exemple pour un total de financements de 100000 €, le montant du Prêt à Taux Zéro Installation Agri/Viti, d'une durée maximum de 180 mois, serait de 35000 €, TEG de 0%, hors assurance facultative et sans frais de dossier. Offre valable à partir du 15/03/2024 jusqu'au 31/12/2024. Renseignez-vous sur la disponibilité de l'offre dans votre Caisse régionale auprès de votre conseiller.

// NOUVEAUTÉS

Samasz Une faneuse traînée de 11 mètres d'envergure

Samasz a ajouté à son catalogue la faneuse traînée P10-1100T d'une largeur de travail de 11 mètres. Cette machine compte 10 toupies de 153 cm de diamètre dotées de six bras porte-dents. Elle repose sur un chariot de transport chaussé de pneumatiques 340/55 R16 et se replie longitudinalement. Elle est équipée d'un timon réversible pour un attelage haut ou bas. L'inclinaison des toupies et la hauteur de travail sont contrôlées par un mécanisme breveté qui, combiné aux trois positions optionnelles des roues, offre jusqu'à 15 différentes possibilités de réglage. Cette faneuse reçoit des dents de 9,5 mm de diamètre à quatre spires, qui s'ajustent selon deux angles et sont pourvues d'un système antiperte. Le suivi du sol est assuré par le grand débattement des toupies : 81 cm en positif et 82 cm en négatif à chaque extrémité. Une toile déflectrice pour le fanage en bordure est disponible en option.



D. Laisney

Sip Un groupe de fauche de 10,20 mètres avec tapis groupeurs

Le groupe de fauche Disc HD 1000 D FS du Slovène Sip profite d'une largeur de travail variable hydrauliquement entre 9,20 et 10,20 m. Doté de conditionneurs à doigts en acier, il s'utilise en combinaison avec une faucheuse frontale de 3,40 m. Cette faucheuse papillon embarque en option des tapis groupeurs. Ses deux lamiers, dotés chacun de 8 disques, reçoivent des paliers amovibles boulonnés intégrant quatre goupilles verticales en laiton protégeant la cinématique en cas de surcharge ou de collision avec un corps étranger. La faucheuse Disc HD 1000 D FS bénéficie en standard du changement rapide des couteaux, de la suspension hydraulique indépendante des unités de coupe et du relevage hydraulique des protections latérales. Elle bénéficie du pilotage Isobus et de capteurs surveillant le fonctionnement de la transmission. Sip propose aussi le groupe de fauche Disc HD 1100 D FS d'une largeur 11 m, pourvu également de conditionneurs à doigts en acier, mais non éligible au montage de tapis groupeurs.



Sip

Strautmann Les autochargeuses Magnon 11 coupent le fourrage à 22 mm



Strautmann

Strautmann complète par le haut sa gamme de remorques autochargeuses destinées à l'ensilage d'herbe. Reprenant le châssis et les capacités de la Magnon 10 (trois modèles de 42, 46 et 52 m3), la nouvelle Magnon 11 se démarque par son ameneur rotatif équipé d'un système de coupe à 84 couteaux produisant une longueur de brins théorique de 22 mm. L'unité de coupe ne présente aucun point de graissage pour faciliter l'entretien. Le rotor profite de pièces renforcées en hardox. Afin d'absorber le surplus de puissance nécessaire à la coupe ultrafine, l'entraînement du rotor est renforcé pour absorber un couple jusqu'à 3 000 Nm. Les Magnon reprennent le pick-up Flex-Load à dents plastiques et garants en acier d'une largeur de 2,25 m. Celui-ci profite d'améliorations pour optimiser le flux du fourrage et simplifier le changement des dents.

Roc Un andaineur à tapis spécial produits courts



D. Laisney

La gamme d'andaineurs à tapis Roc s'enrichit des modèles RS 380, RS 730 et RS 1000, qui se caractérisent par l'adoption d'un rouleau abat fourrage au-dessus du pick-up, afin d'améliorer la récolte des produits courts. Ces appareils, composés respectivement d'un, deux et trois éléments de ramassage de trois mètres de large, reçoivent également un filet couvrant les tapis convoyeurs pour éviter la perte de fourrage. S'ils partagent leur châssis avec les modèles RT 380, RT 730 et RT 1000, ces andaineurs de nouvelle génération s'en distinguent par l'adoption de tapis munis de barrettes à profil en crêtes-de-coq, qui canalisent la matière en leur centre. Leur rouleau abat fourrage est monté sur un bras suspendu hydrauliquement, qu'il est possible de relever pour s'adapter au produit récolté.
Modèle : RS 380 ; RS 730 ; RS 1000
Largeur de ramassage : 3 ; 6 à 7,30 ; 9 m
Andain : latéral ; latéral, bilatéral et central ; latéral et bilatéral

Fliegl Les remorques autochargeuses et de transport Cargos commercialisées

À la suite de l'accord réalisé avec Claas l'an dernier, Fliegl fabrique et commercialise sous ses couleurs la gamme de remorques Cargos destinées au transport des fourrages. Ces machines se déclinent en deux versions KLW et HTW. Les autochargeuses KLW sont proposées en 5 modèles de 30 à 100 m³, avec essieu tandem ou tridem offrant de 21 à 32 t de PTAC. Fliegl a conservé toutes les particularités des anciennes Claas, avec notamment l'ensemble pick-up, rotor et système de coupe qui peut être facilement démonté pour faire du transport. Principales évolutions, : un nouveau pick-up pendulaire et une face avant mobile qui permet de gagner un volume de 4 m³ DIN et d'améliorer encore la compression du fourrage. Bénéficiant d'une construction entièrement boulonnée, ces autochargeuses disposent d'un plancher en acier galvanisé et d'un tapis à 4 chaînes plates, tout comme les remorques de transport HTW proposées en 3 modèles de 38 à 60 m³.



// L'AVENTURE DU VIVANT

Une étape à La Barotte

L'« Aventure du vivant », camion pédagogique du ministère de l'Agriculture, a fait une halte de quatre jours au lycée La Barotte de Châtillon-sur-Seine. De nombreux jeunes sont montés dans ce grand véhicule de 18 mètres de long, rempli d'animations.



Il sillonne les régions françaises pour faire la promotion des métiers agricoles et présenter les formations du vivant. En 2023, des étudiants côte-d'oriens avaient eu la chance de croiser sa route au centre-ville de Dijon puis au lycée viticole de Beaune. Cette année, le camion pédagogique du ministère de l'Agriculture s'est arrêté à La Barotte, du 8 au 11 avril.

Près de 300 visiteurs

Un simulateur de conduite d'engin agricole, des tablettes connectées, des lunettes de réalité virtuelle et des écrans tactiles interactifs étaient proposés aux étudiants. En plus de 34 Barottins, l'équipement a été visité par d'autres jeunes de Châtillon-sur-Seine : 77 lycéens de Désiré Nisard, 126 collégiens de Fontaine des Ducs et 26 scolaires du groupe Saint Vincent. Le collège Docteur Kuhn de Vitteaux avait lui aussi fait le déplacement, avec 23 de ses représentants. La Maison familiale de Pouilly-en-Auxois était également de la partie avec sept apprenants. En plus des animations, des rencontres étaient organisées avec des formateurs et des professionnels venus du Parc national de forêts, de la MFR de Buxières-lès-Villiers (52) et bien sûr, du CFPPA et du lycée la Barotte. Une éducatrice canine était également présente. Quatre animateurs ont répondu à de nombreuses questions et présenté la variété des métiers de l'agriculture. Florence Lemaire, directrice de La Barotte, rebondit justement sur cette diversité des métiers : *« L'Aventure du vivant est une belle expérience, elle donne une vision assez large de toutes les professions qui gravitent autour de l'agriculture ! Ce rendez-vous était donc très instructif. Nous avons reçu des jeunes qui ne sont pas dans une école agricole : cela pourra peut-être susciter des vocations ! »*.

AG

De retour de Pouilly



L'actualité de La Barotte, c'est aussi une récente participation aux Journées laitières de Pouilly-en-Auxois. Deux vaches Brunes de l'exploitation du lycée étaient inscrites à l'évènement. Deux deuxièmes prix de sections ont été obtenus par Surprise, présentée par Clément Hoschar (Beaumont-sur-Vingeanne), et Sensation, présentée par Dorian Verdot (Villaines-en-Duesmois). Florence Lemaire, Fabien Chaumonnot et Julie Matrat ont félicité leurs étudiants pour cette jolie performance.

// APPROVISIONNEMENT LOCAL

Une première à Auxonne

Partager et échanger sur les expériences d'approvisionnement en produits agricoles locaux, c'est tout l'objet de cet événement organisé le 30 avril par le Conseil départemental de Côte-d'Or et la Communauté de communes Auxonne-Pontailler Val de Saône.

L'approvisionnement en produits agricoles locaux, que ce soit pour la restauration collective, la grande distribution ou la restauration privée, reste un défi à relever. Dans ce domaine, rien n'est facile ni définitivement acquis. Chaque maillon de la chaîne (producteurs, distributeurs, transformateurs, logisticiens, collectivités, associations) doit trouver le bon tempo, travailler en synergie, afin de parvenir à faire fonctionner un système économiquement viable et vertueux sur le plan environnemental.

C'est pour exposer des exemples et discuter autour de ce qu'il est possible de mettre en place que le Conseil départemental de la Côte-d'Or et la Communauté de communes Auxonne-Pontailler-Val de Saône organisent, le 30 avril à Auxonne, la première Rencontre de l'approvisionnement local[1]. Le but premier est de créer du lien entre les producteurs locaux et les acheteurs.

Témoignages diversifiés

Au programme de cet événement : une table ronde qui permettra d'entendre les retours d'expérience d'un agriculteur (Jonathan Lebeau, producteur à Tréclun), d'un traiteur (Sébastien Bos), d'un représentant de la grande distribution (Clément Gracyk, Lidl), d'une représentante d'une organisation agricole (Camille Kippeurt, Manger bio BFC), d'un logisticien (Sylvain Baudry, FNTR Bourgogne), d'une représentante du monde associatif (Liliane Cornot, Entraide cantonale). Autant de personnalités très concrètement engagées dans la production, la distribution et la consommation locale. Cela s'inscrit dans les objectifs que la Communauté de communes Auxonne-Pontailler Val de Saône, le Conseil départemental de Côte-d'Or et la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or se sont fixés, dans le cadre de leurs Projets alimentaires territoriaux (PAT).

Les buts sont d'accroître la part de produits locaux dans les assiettes et de garantir une juste rémunération des producteurs. Le choix du territoire d'Auxonne-Pontailler Val de Saône pour cette première rencontre ne doit rien au hasard : riche d'une diversité de structures réalisant des achats de produits alimentaires, il possède un réel potentiel quant au renforcement des approvisionnements locaux.

Berty Robert

(1) mardi 30 avril de 9 heures à midi, Auditorium de la Communauté de communes, ancienne route nationale, à Auxonne. Accès libre et gratuit. Renseignement : 03 80 63 68 97 ou par mail : agathe.mathey@cotedor.fr

// ÉNERGIE

Feu vert pour une centrale photovoltaïque dans l'Auxois

Un projet de central photovoltaïque vient de connaître une première concrétisation avec la signature des statuts de la société appelée à gérer son fonctionnement.

Le 10 avril, Yves Courtot, président de la Communauté de communes Pouilly-en-Auxois / Bligny-sur-Ouche, Jacques Jacquenet, son homologue de la Société d'économie mixte locale (SEML) Côte-d'Or Énergies et Christine Gochard, directrice générale de Gaz électricité de Grenoble (GEG ENeR) ont signé les statuts de la Société par actions simplifiées (SAS) chargée de construire et d'exploiter la centrale photovoltaïque du Toit du monde occidental. La Communauté de communes est propriétaire de terrains sur lesquels se trouvent déjà un aérodrome civil et des circuits automobile et de karting. Elle souhaite valoriser l'espace restant en participant à l'accélération du développement des énergies renouvelables. Cet ancien terrain militaire, dégradé par l'activité humaine, se voit ainsi offrir une seconde vie avec ce projet de développement durable. La SEML Côte-d'Or Énergies en association avec GEG ENeR, filiale de la SEML Gaz électricité de Grenoble spécialisée dans le développement de projets d'énergies renouvelables, ont été retenues pour développer ce projet. La surface de la centrale couvrira 20 hectares. La production électrique sera commercialisée dans le cadre d'une boucle locale d'énergies.

Le nom du projet fait référence à sa localisation, proche de la ligne de partage des eaux (point triple entre les bassins-versants du Rhône (par la Saône) vers la Méditerranée, de la Seine vers la Manche, et de la Loire vers l'océan Atlantique, appelée par Henri Vincenot, « Toit du monde occidental ». Durant les travaux et la durée de vie du parc, diverses mesures en faveur de la biodiversité seront mises en place : compensation des zones humides sur le bassin-versant de l'Ouche, mise en place d'un suivi écologique de chantier, gestion des produits polluants, optimisation de la date de démarrage des travaux, pas d'artificialisation des sols (repousse spontanée de la végétation), entretien du site (pâturage par des moutons et non broyage/débroussaillage mécanique), mise en place de ruches. La centrale devrait avoir une production annuelle de 24 GWh, soit la consommation électrique annuelle de près de 11 000 habitants.


SEML Côte-d'Or Énergies

Yves Courtot, président de la Communauté de communes Pouilly-en-Auxois / Bligny-sur-Ouche, Christine Gochard (GEG EneR) et Jacques Jacquenet, président de Côte-d'Or Energies.

Berty Robert, avec communiqué

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE D'OR

// Conduite d'un autoclave

• 24 et 25 avril

À la CUMA « Les agités du bocal » - 2de journée réservée aux adhérents.

Corine Garnier-Penning, CA21 - 03 80 68 66 28 - corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr

// Calibrer son projet de nouvel atelier

• 30 avril, 23 mai et 7 juin à Bretenière

Thomas Michaut, CA21 – 06 30 82 31 13 – thomas.michaut@cote-dor.chambagri.fr

// Se préparer à la cessation et à la transmission de son activité

• 2 et 16 mai à Créancey

Thomas Michaut, CA21 – 06 30 82 31 13 – thomas.michaut@cote-dor.chambagri.fr

// Je règle et maintiens ma moissonneuse-batteuse

• 29 mai à Bretenière et sur exploitation

Stéphanie Tournois, CA21 - 06 31 40 89 16 – stephanie.tournois@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// Quelle flore dans vos prairies ?

• 25 avril

Dans la programmation PAC 2023 - 2027, les cahiers des charges des MAEC imposent la participation des bénéficiaires à une formation au cours des deux premières années de l'engagement, soit avant le 15 mai 2025 pour un engagement ayant débuté en 2023. Dans ce cadre, la Chambre d'agriculutre propose une formation sur le sujet avec au programme un focus sur le cahier des charges de la MAEC "systèmes herbagers et pastoraux", la reconnaissance des plantes exigées dans le cahier des charges de la MAEC "systèmes herbagers et pastoraux" sur prairies permanentes "cibles" et la notion de « plante bio-indicatrice » : ce que les plantes indiquent sur le milieu où elles se trouvent. Lieu : Nevers.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Réussir le séchage de ses fruits et légumes

• 26 avril

Les fruits et légumes séchés sont relativement faciles et peu coûteux à mettre en œuvre afin de compléter une gamme de produits pour satisfaire les clients : tomates, poivrons, champignons, fraises, petits fruits, etc,… et même les plantes à parfum aromatiques et médicinales peuvent être séchées en vue de fabriquer des tisanes !

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Booster mon entreprise : E-réputation, référencement web, réseaux sociaux

• 2 demi-journées le mardi 30 avril matin et le lundi 6 mai matin

L'e-réputation d'une entreprise et de ses activités est devenue un élément important à ne pas négliger, elle influence efficacement une décision d'achat. Recrutement des prospects, fidélisation des clients sont autant d'actions qui sont en lien direct avec votre e-réputation !

Plus d'infos : Chambre d'Agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Piloter son entreprise dès les premières années d'installation

• 28 mai

La Chambre d'agriculutre propose une formation afin d'être capable de faire le point, d'analyser ses chiffres et de décider de sa stratégie d'entreprise dès les premières années d'installation. Lieu : Nevers.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

YONNE

// Maec BFC : je maîtrise mon engagement en Maec

• Mardi 23 avril après-midi

À Saint-Sauveur-en-Puisaye (le 9 avril) et à Moutiers-en-Puisaye (le 23 avril).

Contact : Marianne Ranque (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 51 74 08.

// Intégrer un chien de protection dans un troupeau

• Mardi 30 avril, mardi 11 juin et mercredi 17 juillet

À la Chambre d'agriculture de l'Yonne, à Auxerre et à Lainsecq.

Contact : Marianne Ranque (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 51 74 08.

// Certicrea : Réussir mon installation en société

• Vendredi 3 et jeudi 16 mai

À Auxerre (Chambre d'agriculture).

Contact : Cyrille Fournier (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 22 10.

L'AGENDA PRO'

CÔTE D'OR

// Fête du bœuf à Créancey

• 20 avril

L'association « Fête du Bœuf de Pouilly » organise son traditionnel concours d'animaux de boucherie samedi 20 avril. Au programme : opération des jurys et classement des animaux de 8 heures, ouverture au public et vente à 10 heures, repas avec viande charolaise locale à 13 heures, remise des prix à 15 h 30.

Renseignements au 03 80 90 68 80.

NIÈVRE

// Programme « des journées s'installer en… »

• 23 avril et 22 octobre

La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise des journées à la découverte d'une production. Ainsi, le 23 avril (de 9 h 30 à 17 h) ce sera au tour du bambou d'être mis en avant, avec la découverte de cette production avec M. Templier de chez Onlymoso, le matin. Puis, l'après-midi sera consacrée à la visite de l'exploitation de Julien Léger à Saint Ennemond (Jardin de l'Abron). Pour finir, le 22 octobre (de 9 h à 17 h – lieu à définir), ce sont les petits fruits qui seront mis en lumière, sur le même principe de découverte et de visite d'une exploitation en lien avec ce thème. Inscriptions obligatoires.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – Marine Vaillant, conseillère entreprise installation à marine.vaillant@nievre.chambagri.fr ou au 03 86 93 40 39.

// Découverte de l'agroforesterie

• 24 avril

Le Gabni, en partenariat avec le Conseil départemental de la Nièvre, organise une balade à travers champ le 24 avril, de 10 h 30 à 12 h 30, chez Pascaline Loquet (La petite ferme à Chevannes – Coulanges-lès-Nevers) afin de découvrir l'agriforesterie sur une ferme en agriculture biologique. Inscriptions obligatoires.

Plus d'infos : Pauline Foulon (Gabni) à pauline.foulon@biobfc.org ou au 06 07 50 61 09.

// Fermeture exceptionnelle du GDS 58

• 10 mai

Les bureaux du GDS 58 seront exceptionnellement fermés le vendredi 10 mai. L'équipe du GDS 58 aura le plaisir de répondre à vos questions le lundi 13 mai.

Plus d'informations auprès du GDS 58 : 03 86 90 18 90.

YONNE

// Assemblée générale de Groupama

• Jeudi 25 avril

Dès 18 heures, à Ancy-le-Franc (salle des fêtes), pour la caisse locale de l'Armançon.

• Mardi 30 avril

Dès 17 h 30, à Venoy (salle des fêtes), pour la caisse locale de l'Auxerrois.

• Vendredi 3 mai

Dès 18 heures, à Charny (au restaurant La Ruche Gourmande), pour la caisse locale de Puisaye-Forterre.

• Mardi 14 mai

Dès 17 h 30, à Villeneuve-l'Archevêque (à l'auberge des Vieux Moulins Banaux), pour la caisse locale de Vanne et Othe.

// Formation aux gestes qui sauvent (Groupama)

• Mardi 14 mai

Sessions : 9 h 30 – 11 h 30 / 13 h 30 – 15 h 30 / 16 heures – 18 heures. À la caserne des sapeurs-pompiers de Chablis (15 rue Marcelin Berthelot).

• Jeudi 23 mai

Sessions : 9 h 30 – 11 h 30 / 13 h 30 – 15 h 30 / 16 heures – 18 heures. Dans les locaux de Groupama à Auxerre (18 rue Georges Guynemer).

Inscriptions sur groupama.fr.

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Nouvelle évolution de la grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole de des Cuma

Les salaires minima conventionnels revalorisés

À la suite de la hausse du Smic au 1er janvier 2024 à 11,65 € brut/heure, les paliers 1 et 2 de la grille nationale des salaires minimas de la Production Agricole et Cuma se sont vu rattraper par le Smic. Ainsi, les partenaires sociaux ont décidé de se réunir pour négocier de nouveau la grille nationale et sont parvenus à un accord le 18 janvier dernier. Un avenant n°8 à la Convention Collective Nationale de la Production Agricole et Cuma a été signé par 4 des 5 organisations syndicales de salariés CFDT, CFTC, CGC et FO. Cet avenant entrera en vigueur le 1er jour du mois suivant la parution de l'arrêté d'extension au Journal Officiel.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,65
12 - 16	2	11,74
17 - 24	3	11,91
25 - 35	4	12,17
36 - 51	5	12,70
52 - 73	6	13,30
74 - 104	7	14,08
105 - 143	8	15,05
144 - 196	9	16,29
197 - 270	10	18,04
271 - 399	11	20,53
400	12	23,46

INDICES DES FERMAGES

Depuis la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, l'indice national des fermages est fixé par arrêté ministériel chaque année. Il s'applique pour toutes les échéances annuelles du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023 sur l'ensemble du territoire français et pour toute production. Cet indice sert à réévaluer le prix de location des terres.

Pour la campagne 2022-2023 l'arrêté du 13 juillet 2022 paru au Journal officiel du 16 juillet 2022 a fixé l'indice national des fermages à **110,26**. L'indice progresse de 3,55 % par rapport à la campagne précédente.

Cet indice repose à 60 % sur l'indice d'évolution du revenu brut d'exploitation agricole (RBEA) à l'hectare national des cinq dernières années et à 40 % sur l'évolution du niveau général des prix correspondant au prix intérieur brut de l'année précédente.

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2022 et le 30 septembre 2023, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1 x 116,46 (indice 2023)}}{\text{110,26 (indice 2022)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

16/04/2024

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 805 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	< 200 kg	4,48	4,48	4,48	
		200-250	4,12	4,41	4,28	+ 0,07
		250-300	4,10	4,33	4,21	+ 0,10
		300-350	3,91	4,05	4,01	- 0,09
		350-400	3,82	3,98	3,90	- 0,03
		400-450	3,76	3,92	3,82	- 0,01
		450-500	3,67	3,84	3,74	+ 0,05
	R	250-300	3,76	4,02	3,97	
		300-350	3,68	3,86	3,80	+ 0,05
		350-400	3,60	3,84	3,73	- 0,02
		400-450	3,66	3,66	3,66	- 0,05
		450-500	3,51	3,51	3,51	
F	U	200-250	3,88	4,38	4,07	+ 0,30
		250-300	3,51	3,66	3,59	- 0,19
		300-350	3,50	3,64	3,58	- 0,09
		350-400	3,40	3,62	3,51	- 0,10
	R	250-300	3,33	3,65	3,40	
		300-350	3,42	3,45	3,45	- 0,05

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 220 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	2,60	2,89	2,76	+ 0,10
F	E	- 5 ans	3,40	3,89	3,53	+ 0,02
	U	24 à 36 mois	3,01	3,48	3,17	=
		- 5 ans	2,88	3,35	3,07	+ 0,01
		5 à 10 ans	2,84	3,31	2,98	- 0,02
		+ 10 ans	2,61	2,96	2,75	+ 0,04
	R	24 à 36 mois	2,75	2,96	2,87	
		- 5 ans	2,68	2,88	2,79	+ 0,01
		5 à 10 ans	2,68	2,85	2,76	=
		+ 10 ans	2,39	2,62	2,53	=
	O	+ 10 ans	2,17	2,36	2,27	

OBSERVATIONS

Effectif global : 1 066 - Taux de vente : 98 %

Broutards : Forte demande dans toutes les catégories de poids. Néanmoins, les cours semblent plafonner à un niveau satisfaisant après plusieurs semaines successives de hausse.

Laitonnes : Bonne vente dans les bons lots d'avenir, mais la tendance est toutefois légèrement baissière surtout dans les lourdes accusant d'excès de soins.

Vaches / génisses 30 mois : Apports et qualité correcte. Les cours sont reconduits dans une ambiance commerciale soutenue.

Taureaux : Bonne demande et cours fermes.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

15/04/2024

Effectif : 236

Broutards :	(290 - 370 kg)	1180 - 1470	3,71 - 4,07
Broutards :	(435 - 445 kg)	1550 - 1610	3,48 - 3,67
Laitonnes :	(235 - 355 kg)	850 - 1150	3,42 - 3,72
Laitonnes :	(360 - 415 kg)	1250 - 1420	3,13 - 3,50
Génisses 16 - 24 mois :	(300 - 380 kg)	790 - 1160	2,62 - 3,07
Génisses 24 - 36 mois :	(365 - 655 kg)	1100 - 2020	2,76 - 3,36
Vaches légères :		1230 - 1610	
Vaches entre deux :		1640 - 1900	
Vaches lourdes :		1940 - 2460	

Apports moins importants en broutards. Cours fermes en bons sujets. Vente globale.

Commerce plus calme en laitonnes maigres entrainant quelques invendus. Cours reconduits en lourdes.

Vente active et globale en vaches à des tarifs plus porteurs en vaches herbagères.

Bovins gras : 6

Vaches de viande : 5,30 à 5,36 € kg de viande.

Plafonnement des tarifs en sujets gras.



MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

15/04/2024

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 52 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 44 à 50 kg	4,42	4,70	4,50	+ 0,27
		+ de 50 kg	3,16	4,00	3,81	
	R	de 32 à 38 kg	4,87	4,97	4,89	+ 1,12

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 72 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M			1,51	1,95	1,66	+ 0,30
F	U	< 60 kg	1,79	2,16	1,99	
		> 60 kg	1,50	1,96	1,71	+ 0,25

AGNEAUX LAITONS — *Effectif : 271 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	de 38 à 44 kg	5,02	5,56	5,32	+ 0,61
		+ de 44 kg	5,00	5,35	5,31	+ 0,99
	R	de 32 à 38 kg	5,01	5,37	5,23	
		de 38 à 44 kg	5,01	5,04	5,04	

OBSERVATIONS

Effectif global : 395 - Taux de vente : 100 %

Agneaux : L'offre progresse doucement avec une présentation de bonne qualité, mais qui ne suffit néanmoins pas à couvrir les besoins, qui demeurent très importants.

Brebis / béliers : Demande suivie. Cours facilement maintenus.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

15/04/2024

Effectif : 12

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

10/04/2024

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 129 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M Charolais	U	400-450	3,71	3,73	3,72	+ 0,04
F Charolais	U	250-300	3,44	3,66	3,52	- 0,06
		300-350	3,48	3,58	3,52	+ 0,04

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 75 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- 5 ans	2,92	3,11	3,01	
		5 à 10 ans	2,78	3,07	2,96	
		+ 10 ans	2,66	2,91	2,72	

OBSERVATIONS

Effectif global : 204 - Taux de vente : 100 %

Broutards : les volumes diminuent mais les cours restent toujours à des niveaux haut. Cours reconduits à haussiers.

Laitonnes : Cours reconduits, beaucoup de femelles légère à la vente.

Vaches : L'offre diminue et la qualité des animaux n'est pas au rendez-vous, cours reconduits à baissiers. À vérifier dans les semaines prochaines, la météo pourrait inverser les cours avec une demande beaucoup plus importante.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

10/04/2024

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 211 - Vente : 96 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	5,03	5,53	5,39	+ 0,21
		de 38 à 44 kg	5,07	5,69	5,51	+ 0,14

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 90 - Vente : 95 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- de 60 kg	1,37	2,02	1,58	+ 0,13
		+ de 60 kg	1,37	2,00	1,90	+ 0,08

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 54 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	Première qualité		33	112	70	+ 12,00

OBSERVATIONS

Effectif global : 452 - Taux de vente : 94 %

Agneaux : Nouvelle augmentation des cours cette semaine, l'offre ne permettant pas d'approvisionner tous les acheteurs présents.

Brebis : Cours haussiers, demande forte.

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

15 Avril 2024

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : Marché stable sur les femelles. Pression à la baisse sur les JB, incompréhensible pour les producteurs!

Bovins maigres : Le marché reste dynamique et les cours sont reconduits.

POLITIQUES

Le projet de texte de Loi d'orientation agricole vient le 9 avril dernier d'être renvoyé en examen au Conseil constitutionnel par décision du Bureau de l'Assemblée nationale, sur initiative du Groupe LFI. L'étude d'impact qui accompagne la loi serait considérée comme pouvant être insuffisante. Le Conseil d'Etat avait émis des réserves au moment de la présentation du projet en Conseil des ministres. Le ministère a indiqué espérer un avis favorable pour maintenir le calendrier prévu de lecture du texte, à partir de mi-mai à l'Assemblée.

ENVIRONNEMENT

Le 9 avril est paru le décret encadrant l'agrivoltaïsme. Il avait fait l'objet de nombreux débats quant à l'équilibre à fixer entre le maintien de la production sur les surfaces concernées et les surface de panneaux pouvant être installées. Les critères retenus dans le décret sont un maintien de la production qui doit être au moins égale à 90% du rendement observé sur une parcelle témoin, et une limite de 40% maximum de taux de couverture des sols par les installations agrivoltaïques

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Suite à la Conférence des Solutions organisée par le Ministère le 2 avril dernier sur la restauration collective, INTERBEV a saisi par courrier Marc Fesneau. Lors de cette Conférence, les propositions de leviers à adopter et exemples pour atteindre les objectifs EGalim sur ce secteur de la restauration étaient plusieurs fois, en privilégiant clairement l'ambition de végétalisation de l'assiette que celle d'une relocalisation de leur approvisionnement en viandes durables.
Or les éleveurs bovins ne peuvent cautionner ce parti pris, qui va à l'encontre de l'enjeu de souveraineté alimentaire, et de la nécessité de mieux valoriser la place de la viande durable dans nos assiettes et d'aller au-delà des initiatives individuelles en les démultipliant.

FAIT DE LA SEMAINE

Le décret concernant l'interdiction d'utilisation des dénominations animales par des produits végétaux vient d'être suspendu par le juge des référés du Conseil d'Etat le 10 avril. Des entreprises, dont Happyvore, avaient saisi cette juridiction en contestant son application comme impactantes sur leurs vente et inéquitables, alors que la mise en œuvre était programmée au 1er mai prochain. Le ministère avait pourtant garanti que cette fois-ci le texte était conforme, après qu'un premier décret similaire avait été stoppé en 2022 …

FOCUS

La Commission européenne a prévu de proposer des évolutions sur les questions de la formation du prix. Outre de travailler au renforcement de négociation des OP et sur les pratiques commerciales déloyales, la Commission vient de lancer candidature pour la création d'un Observatoire de la chaine agro-alimentaire. Il aura pour mission une meilleure transparence des prix, coûts de production, marges et des pratiques commerciales. Son lancement officiel est prévu en juillet prochain.

CHIFFRE A RETENIR

19

C'est le nombre d'articles de la proposition de Loi d'orientation agricole déposée par le gouvernement. L'article 1 couvre la définition de souveraineté et les objectifs de la politique d'installation. 6 articles concernent la formation et la recherche. 5 articles traitent de l'installation-transmission. Les 7 derniers articles sont présentés comme devant alléger des règlementations.

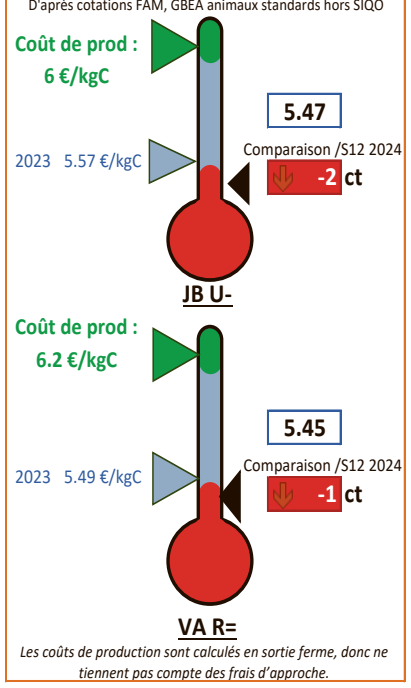
EN REGION

Des rencontres Franco-Italiennes du bétail vif, organisées en collaboration entre les deux interprofessions, se sont tenues les 11 et 12 avril à Vérone avec au cœur des débats la gestion des maladies vectorielles et l'avenir des échanges d'animaux en lien avec ces maladies. L'objectif était de trouver une position commune à porter concernant des potentielles révisions des règles sanitaires en Europe dans le cadre de ces échanges et surtout de la simplification administrative à l'export.

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

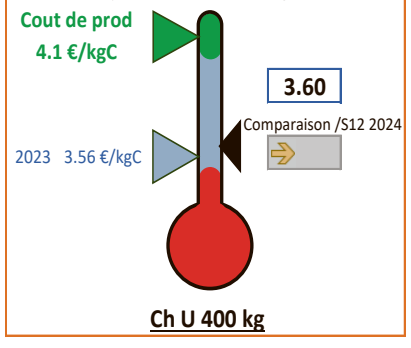
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

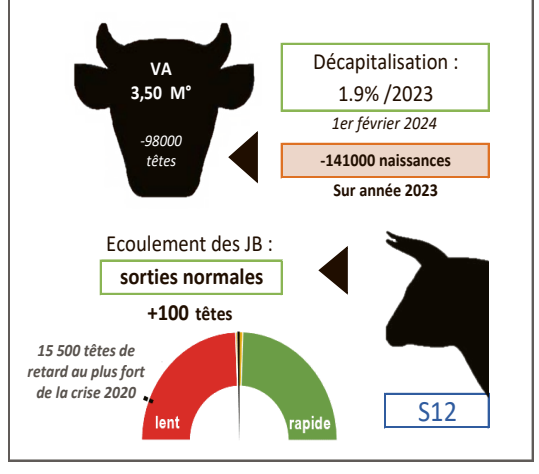
Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



Effectifs d'animaux

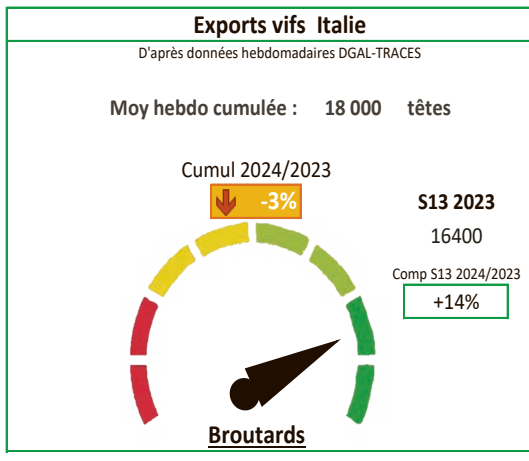
GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



Exports vifs Italie

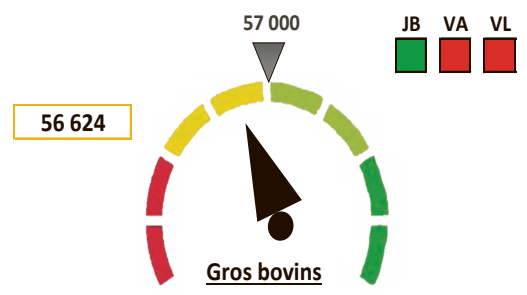
D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES

Moy hebdo cumulée : 18 000 têtes



Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6.20	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6.78	Génisse R + (€/kg éc.)
6	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4.1	Broutard 400 kg (€/kgvif)

2ème semestre 2023

Le ciseau des prix….

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans…

+100%	Sur les prix à la consommation
+105%	Sur les charges en élevage
+80%	Sur les prix payés aux poducteurs

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 16
du 15 au 21 avril.

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : La mise à l'herbe des animaux conduit à un léger surplus de bétail d'une qualité plus hétérogène. En face la demande est encore plus forte avec des besoins importants que les marchés peinent à satisfaire. Les premiers laitons arrivent et s'échangent très rapidement. Les sujets de qualité valablement vaccinés profitent de tarifs globalement haussiers en toutes races et gamme de poids. Il y a très peu d'invendus. En femelles, le tri est un peu plus important, les tarifs restent stables.

Gros bovins maigres : Les effectifs s'étoffent pour tenter de satisfaire une demande toujours plus soutenue. Les bonnes vaches à finir rapidement sont recherchées et s'échangent très facilement. Les tarifs sont globalement haussiers avec peu d'invendus.

Boucherie : L'ambiance est calme : les achats sont plutôt fluides mais sans empressement. En allaitantes, les cours sont facilement reconduits tandis qu'en laitières ou mixtes, on sent une demande un peu plus soutenue sans pour autant permettre de hausses tarifaires cette semaine.

Veaux : Les achats restent dynamiques sur des apports toujours modérés et donc insuffisants. Dans cette ambiance favorable, le placement est facile, sans trop de tri ; les cours continuent globalement leur progression en races laitières pures ainsi qu'en croisés laitiers. En veaux gras, le commerce est plus discuté.

Ovins : En agneaux, les effectifs s'étoffent un peu aussi bien en laitiers qu'en allaitants. Les acheteurs sont au rendez-vous et peinent toujours à satisfaire leurs besoins. Le placement reste fluide et rapide. Les tarifs sont fermes voire haussiers, à des niveaux très élevés. En agnelets, l'ambiance est stable sur des volumes encore importants.
En brebis, la demande est plus calme, occasionnant un léger repli des cours.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

01 - Achète tracteur en panne avec problème mécanique pour pièce toute marque tout état.
✆ 07 49 88 65 13

25 - Je suis à la recherche d'un tracteur Mercedes MB Trac, genre 1000, 1100, 1300, 1400, etc… Peu importe l'état ou la région, je me déplace.
✆ 06 21 49 50 89

26 - Vends 1 tracteur Ford 5610 + 1 tracteur Fiat 7086 4 RM, les deux en TBE - Tarrière déportable - Prétailleuse Cemap - divers matériels pour la vigne.
✆ 06 25 01 40 62
04 75 04 89 51

42 - Vends chargeur faucheux avec adaptation Massey de 140 à 188.
✆ 06 32 25 79 01

71 - Vends tracteur John Deere 6130, 85 CV, année 2008, 6.000 heures, avec chargeur Mailleux T10.
✆ 06 87 02 92 62

Travail du sol

38 - Vends comb doublet record 3 m porte à court packer diam 450 3 rangs de dents lame niveleuse avec 10 dents rem élév tabac fruits L 5m l 2,05 m tondeuse éléc Liscop.
✆ 04 74 84 72 44 HR

38 - Vends charrue multi Master 5 corps Huard, combiné de semi Lemken/Sulky 3 m, rouleau avant + vibro 3 rangs.
✆ 06 12 05 40 97

69 - Vends faucheuse Kuhn 702, tbe + faneuse Fella 450, tbe + calibreur p. de terre Shouten.
✆ 06 08 52 64 91

71 - Vends charrue 4 fers Rabewerk, non stop mécanique + semoir anti-limaces Delimbe, 24 m + charrue 3 disques Cavel.
✆ 06 76 92 41 08

89 - Vends motoculteur/motobineuse Staub 300, machine légère, maniable et fiable, 52 cm de largeur de travail, bon état, 220 euros. (1601)
✆ 06 70 64 74 12

Récolte

18 - Vends MB New Holland 1540 avec plateau tournesol, moteur Ford, pneu AV neuf, en état de marche.
✆ 06 03 51 33 43 H. repas

26 - Cause décès, vends ramasseuse à noix marque Rousset 1400, état de marche, 17000 euros.
✆ 06 43 08 06 50

26 - Vends machine à vendanger Alma 150 chevaux, 6 cylindres turbo, équipé d'un pulvérisateur Calvet contenance 2000 l. 1 remorque Alma 5 tonnes monocoque avec tarière déportable en TBE. 1 remorque Devès 6 tonnes, 4 roues.
✆ 06 25 01 40 62
04 75 04 89 51

58 - Vends prolonge pour colza biso 5.20 m., 1 scie électrique, prolonge pour colza cheval 6.20 m., 2 scies électriques neuves, le tout TBE. (1501)
✆ 06 67 28 02 42

74 - Faucheuse condi Kuhn FC303Y-GL 2005, très bon état, vendu révisé 5000 euros.
✆ 06 66 57 06 20

84 - Vends Pellenc 8470 Activ Selectiv Process de 2013, 1 750h, transformée en 8490, tête récolte GR600.
✆ 06 68 14 61 05

Arbo-viti

71 - Vends vendangeuse New Holland VN 2080, année 2010, TBE, révisé concession, tête de récolte 880 h, cellule Berthoud Supair DPAE 5 rgs ext., rogneuse Collard 2 rgs, porte-outils, dispo., prix sur demande.
✆ 06 85 70 60 74

Distribution

71 - Vends semoir engrais Kuhn, 800 l + pulvé Berthoud 800 l, hangar à démonter 450 m2.
✆ 06 08 03 61 24

Station

42 - Vends cuve plastique avec pompe 1 500 l.
✆ 06 33 46 26 78

Divers

21 - Vends cause cessation : faucheuse GMD 3.20 m., presse Krone vario pack 1800, - andaineur Kuhn 4321, charrue Goizin 4 fers, - brabant NSH. Le tout TBE. (1108)
✆ 06 98 38 19 62

21 - Recherche tracteurs , - mois. bat., - presses, - chariots élévateur, - télescopiques, - charrues, - bennes, - épandeurs et autres machines agricoles (1505)
✆ 06 30 11 59 25

La Maism de l'Eleveur
votre devis sur www.lamaisondeleleveur.fr
Tél. 03 24 71 74 27 - Fax 03 24 71 97 70
BÂTIMENT BIPENTE EN 12,20M X 18M
18 m
5 m
IPE GALVANISÉS À CHAUD
12.20 m
EXISTE EN HAUTEUR DE 3.66M
FABRICATION FRANÇAISE
LIVRÉ ET DÉCHARGÉ GRATUITEMENT *
10584€* HT
OU 36 X 294€ À TAUX 0*
* soumis à conditions, sur France Métropolitaine. Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager

01 - Vends cause retraite 140 piquets en pin injecté de 3m - 7/11 - 7 euros le piquet, 240 piquets en pin injecté de 4m - 8/12 - 9,50 euros le piquet, 100 piquets en pin injecté de 3,50m - 7/11 - 7 euros le piquet.
✆ 06 71 69 82 12

21 - Recherche round baller 120 x 120, presse MD, cover-crop, tracteur 4 RM. (1602)
✆ 06 74 23 69 42

SOLUTIONS ANTIDÉRAPANTES & AMÉNAGEMENTS DE BÂTIMENTS
>> RAINURAGE / SCARIFICATION DES BÉTONS
>> RAINURAGE DES CAILLEBOTIS
>> RAINU'DIAMANT
rainurage béton avec disques diamant
>> RAINU'RAIL®
rainures pour racleurs automatiques
>> BROSS'KIT
balais sur-mesure pour racleurs
Scannez-moi !
Vermot
03 81 93 85 10
www.vermot-rainurage.com

07 - Vends faucheuse Khun GMD 600 LI - Andaineur Khun 4521GM Krone 380 - Broyeur Agram Girofores Vibro Unia 5.40 tasse avant 4 pneu - Andaineusea utomotrice Vicon voupe 3.60. - 2 scies verticale.
✆ 06 10 26 42 26

21 - Cause cessation vend nourrisseurs veaux et ovins, filet de contention bovin 10 m., faucheuse conditionneuse JD 2.40 m, vis à grain 7 et 9 m. (1604)
✆ 06 17 70 86 63

RAINURAGE BÉTON OU CAILLEBOTIS
RAINURAGE BÉTON
SCARIFICATION BÉTON
RAINURAGE CAILLEBOTIS
DÉCOUPE BÉTON POUR RACLEUR
AGRI RAINURAGE
Partout en France
Tél. : 06 73 92 70 27
www.agri-rainurage.com
agrirainurage@gmail.com

26 - Vends semoir maïs Nodet 6 rangs - semoir tournesol 7 rangs 2 micros - Lève palette 3 points hydro - calibreuse abricots à grille 4 roues 13 6 24 - 4 L Renault.
✆ 06 83 10 97 79

26 - Vends cause retraite semoir Nodet 4 rgs maïs 550 euros, 5 rgs tournesol 850 euros, semoir engrais Vicon 800 l ferm hydro 700 euros. Le tout à débattre.
✆ 06 79 81 58 13

38 - Vends remorque fourragère semoir engrais 400l 2 cuves fioul 1200l l'une prix l'ensemble 3500 euros.
✆ 04 75 48 58 51

38 - Cause retraite vends semoir maïs 4 rang PNU 1976 ferti DAP + micro 1000 euros avec ou sans vibrasem AV ; semoir 5 rangs PNU micro plateau tournesol + sorgo 1000 euros ; épandeur engrais Kuhn Axis 20.2w GPS + pesé 8500 euros ; pulvé Berthoud 15m Mack 12 1200l 2500 euros ; charrue Kuhn master 120 sécu boulon 5 corps 16 pouces refaite à neuf 4000 euros ; herse rotative Amazone ke 302 portacour + pdf AR dent neuve carbure 4000 euros ; broyeur agrimaster230 marteaux + roue Ar 1500 euros ; semoir 21 rangs disque Kuhn premia 300 ordi + traceur + feux Ar 7000 euros ; le tout révisé en parfait état.
✆ 06 69 73 63 15

38 - Vends tracteur John Deere 3140 pneu avant neuf ; treuil uniforest 7t télé commandé dérouleur de câble.
✆ 06 44 84 46 38

42 - Vends remorque agricole plateau, tbe, 2,5 T, 300 euros.
✆ 04 77 53 27 75

42 - Vends bétaillère MS40 planché refait, faucheuse Kuhn 4 assiettes, pirouette Kuhn 2 toupies.
✆ 06 81 47 85 94

58 - Vends nourrisseur bottes rectangulaires 14 places avec toit, - nourrisseur bovins avec parc grande capacité, - pic 2 dents, 3 points. (1503)
✆ 06 67 28 02 42

58 - Vends couloir contention mobile bovin Ponge, réglable. (1502)
✆ 06 67 28 02 42

58 - Vends ensemble cellules grain Privé, tuyaux de reprise + gaines ventil., TBE, diam. 4.46 m, 700 quintaux, 5.70 H, diam. 4.46 m., 450 quintaux, diam. 5.34 m, 1 000 quintaux, H 5,78 m., diam. 5.34 m., 850 quintaux, H 4.85 m., diam. 6.24 m., 1 500 quintaux, H5.78 m., - vis horizontale Raidler 16 m. diam. 160, marque Denis et complet,vis 12 m., 160 diam. Denis, + matériel divers, le tout TBE. (1504)
✆ 06 67 28 02 42

58 - Vends 2 pneus 1/3 d'usure 270/95 R 48, - 2 pneus neufs 235/60 R 16, 1 pneu neuf 200/60-14,5, 2 roues complètes 1/3 d'usure 14.5/80 R 13. (1509)
✆ 06 67 28 02 42

88 - Vends calibreur à pdt Shouthen avec trémies sur pieds et tapis convoyeur les trémies peuvent aussi servir stockage céréales ou autres.
✆ 06 08 52 64 91

88 - Vends faucheuses Khun 2.80 repliable à l'arrière - pirouette 4 toupies Fella.
✆ 06 08 52 64 91

89 - Vends faucheuse Agram, 5 disques type JET-CUT L 212, andaineur Deutz Fahr, 3,90 mètres de large, tandem type Swatmaster 3921, faneuse Claas Volto 450 S, avec 4 toupies et déploiement manuel. Le tout en bon état. Livraison possible.
✆ 06 81 82 73 32

Véhicule

Utilitaire

26 - Vends 4 jantes Land Rover 5 trous BE 100 euros le lot.
✆ 06 89 99 42 88

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état, même sans CT + tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

Achat-Vente

Récolte

38 - Vends foin 1e/2ème coupe, balles rondes 2023, paille orges et blé livraison possible.
✆ 06 62 83 04 91

Constructeur matériel agricole et forestier
Plateau C9/8m, 11,25 T PTAC
roues 12,5x15, échelles en option
A partir de
9700 € HT
7760 € HT
Epareuse débrousailleuse 2.7m à 6m
A partir de
6142 € HT
5220 € HT
Combiné scie tapis manuel ou automatique
A partir de
4254 € HT
3190 € HT
CMS CONSTRUCTEUR
Tél : 03.84.63.93.12
www.cms-constructeur.fr
Soumis à conditions / Photos non contractuelles
VENTE DIRECTE

69 - Vend très beaux poireaux 130 euros le Palox de 250 kg brut. Pomme de terre blanche 0,50 euros/ kg.
✆ 06 99 45 13 06

Fourrage

26 - Vends foin prairie naturelle récolte 2023 BR 120x120 stocké à l'abri quantité importante livraison possible selon la distance.
✆ 06 88 48 14 29

52 - Donnez des betteraves fourragères toute l'année : pensez aux chips de betteraves enrubannées. Aussi disponible : luzerne et trèfle enrubannés, farines de pailles de 2 à 22 big-bags.
✆ 07 71 20 82 96

71 - Vends foin BR, 120x120, sec, propre, prairie naturelle, région charolaise.
✆ 06 45 27 64 40

88 - Foin possibilité de livraison botte carrée 90/120.
✆ 06 09 39 14 91

89 - Vends foin bottes rondes 120 x 120, 90 euros la tonne. (1510)
✆ 06 87 50 82 50

Location

Agricole

68 - Loue ou met à disposition 12 Ha de belles vignes en AOC Duras. Un seul tenant, très bien situé sur un plateau et très bon terroir. Cépages: Merlot, Sauvignon blanc, Cabernet. Disponible après vendanges.
✆ 07 72 10 48 11

Chasse, Etangs

45 - Spécialiste lapin de garenne repris parc sur herbe, qualité extra repeuplement, garanties sanitaires, livraison, documentation sur demande.
✆ 06 82 28 12 19

Autres

63 - Agriculteur loue maison 8 personnes bien équipée proche des volcans d'Auvergne, Vulcania, Puy de Dôme idéale pour se retrouver en famille. Réservation au
✆ 06 14 19 42 90

Propriété

Recherche exploitations
Indépendant spécialisé en transmissions d'exploit.
Nous vous accompagnons auprès de : SAFER-DDT-Notaire-etc.
C2F-Agri 04 70 58 32 82

Animaux

Bovin

03 - Elevage Lena Olivier 03360 Urçay vend reproducteurs limousins de 15 - 16 mois, fils de Lano (RRE), Loustick (RRE), Magistral (RRVS), TGS. (0804)
✆ 06 28 02 04 05

FOIRE CONCOURS
FEMELLES ET BŒUFS CULARDS D'ENGRAISSEMENT
VENTE AU CADRAN DÈS 8 H 30
JEUDI 16 MAI 2024
À Moulins-Engilbert (58)
Inscriptions jusqu'au 26 avril, 17 h 30
SICAFOME : 03 86 84 28 75

21 - Vends reproducteurs charolais HBC, 13 à 15 mois dont certain pour génisses, taureaux adultes, vêlage facile. IND ATAXIE. TGS, livraison assurée.GAEC Choubley -21210 La Motte Ternant. (0307)
✆ Laurent : 06 76 65 35 98
Baptiste : 06 37 23 32 07

PETITES ANNONCES

21 - Elevage charolais HBC vend taureaux reproducteurs 16 à 17 mois, TGS, livraison possible. EARL Gabory Bruno - 21460 Jeux les Bard (0709)
✆ 06 87 43 40 33

21 - Elevage charolais HBC vend taureaux 18 mois, gros veaux d'automne et veaux d'un an, TGS, Livraison assurée. Gaec Lechenault Frères – St Thibault (0710)
✆ 06 24 24 69 93

21 - Vend bon taureau charolais 5 ans, vêlage facile cause consanguinité, disponible 15 avril. (1102)
✆ 06 86 00 02 01

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène Propose à la vente 40 taureaux de 2 ans et choix important de veaux d'un an. Le tout apte de suite à la saillie.Garanties sanitaires. Elevage ayant sélectionné le vêlage facile. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps, livraison toutes distances. (1101)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

21 - Elevage charolais HBC vend gros veaux d'automne et veaux de 15 mois, TGS, livraison assurée. GAEC Lechenault - St Thibault (1603)
✆ 06 24 24 69 93

21 - Élevage charolais HBC, vends taureaux reproducteurs 16 à 18 mois, prêt à saillir, vêlage facile, IND IBR, BVD, livraison assurée. Earl Guenot Nicolas - 21230 Allerey. (1406)
✆ 06 31 23 56 01

38 - Vends taureaux blonde d'Aquitaine 22 mois type élevage bonnes origines.
✆ 07 68 01 27 90

38 - Vends 9 génisses Montbéliardes 2 ans et demi pleines, Faverges de la Tour.
✆ 06 27 99 75 18

42 - Vends taureaux charolais, HBC, 16-17 mois, vêlage facile, élevage et viande. Gaec Cuisset-Gacon, Saint-Germain-Lespinasse.
✆ 06 30 92 60 12
ou 06 71 45 80 59

42 - Vends taureaux charolais HBC 2 ans et 16 mois vêlages faciles, GrouillerJean- Pierre, 42720 Bénisson Dieu.
✆ 06 71 99 65 43

43 - Prends bovins en estive ou pension, région Mont Mézenc.
✆ 06 70 37 07 91

58 - Vends reproducteurs 2 ans, très bonnes origines, TGS. EARL du Champ Morin - 58250 Saint Seine (5102)
✆ 06 78 59 03 92

58 - Elevage HBC, origine IA vend 2 taureaux 2 ans, - 18 mâles reproducteurs nés à partir 10/22, - 12 génisses 18 mois, - 10 laitonnes sélectionnées sur facilité d'élevage : aptitude au vêlage, facilité de naissance, lait, trayons, sabots, caractère, sans cornes, finesse d'os. Francois Bouche. Eleveur/inséminateur – Cercy la Tour. (0406)
✆ 06 16 07 54 55

58 - Vends taureaux charolais HBC 2 ans, 1 an et semences, bonnes origines, bons pédigrés. EARL Batho Serge - Saxi Bourdon (0506)
✆ 06 83 68 07 96

58 - Vends taureaux charolais 13/15 mois HBC hivernés au pré, sans cornes, vêlage facile. Gaec Touillon-Moiron. (1109)
✆ 06 19 82 08 94

58 - Vends reproducteurs charolais 15 mois, HBC, grandes origines, gros gabarit, prix raisonnables, livraison assurée. Gaec Langlet 58140 Gacogne (1113)
✆ 06 37 90 51 67

58 - Vends grand choix de taureaux HBC SC, hétéros et homozigotes, génotypés, 14 - 16 mois, apte à saillir, convient sur génisses, bonne qualité maternelle, GS, livraison assurée. EARL Colmont. (1303)
✆ 06 08 78 05 01
ou 06 99 25 33 53

58 - Vends taureaux charolais 13 - 15 mois HBC, SC, VF. Trinquet Gilles (1508)
✆ 06 84 04 06 89

58 - Vends taureaux HBC 1 et 2 ans maigres, hivernés au pré, vêlage facile. EARL Pellé Jérôme (1506)
✆ 06 47 59 78 09
ou 06 37 56 84 66

63 - Vends taureau Aubrac 15 mois habitué à l'attache.
✆ 06 83 35 39 51

71 - Vends 1 taureau charolais, 3 ans, type viande, cause retraite.
✆ 06 32 86 30 25

71 - Vends taureau limousin sans HBL, origine Julien, cause consang.
✆ 03 85 59 43 95 HR
ou 06 22 24 34 92

73 - Vends reproducteur blond Aquitaine 3 ans, 1/2 inscrit issu d'embryon père Léo.
✆ 04 79 72 02 72

88 - Vends embryons sx femelle sur une shottle ex 90 92ma qui approche les 100000kg ¡a mère une goldwin achetée à eurogenetique souche us mars maui les embryons sont de chief et ambrose sur le même flush embryons également de sa fille par chief les embryons sont de ambrose sx femelle.
✆ 06 08 52 64 91

89 - Elevage charolais HBC vend taureaux reproducteurs prêts à saillir, 40 mâles - vaches, génisses. Vente permanente femelles et reproducteurs. Livraison posible. Gaec Cadoux Père et Fils -89420St André en Terre Plaine (0204)
✆ 06 89 18 05 87
06 79 50 15 71
GAEC CADOUX

89 - Disponible à la vente reproducteurs charolais sans cornes 16 - 18 mois HBC, facilité de naissance, bon index, prêt à saillir, TGS, livraison assurée. Acceuil permanent. SCEA de Tameron - Montillot (0304)
✆ Mandron Laurent
06 87 16 54 66
Maxime : 06 42 67 44 29

Caprin

07 - Vends 11 boucs adultes saanen, écornés, nés de sept 2020 à sept 2022. élevage 530 chèvres indemne CAEV, vacciné fièvre Q, suivi CSO tremblante, inscrit CL et capgènes; dispo de suite
✆ 06 82 14 98 01
ou 06 26 58 04 90

Ovin

73 - A vendre béliers, agnelles Hampshire, agnelles noires du Velay/ Hampshire.
✆ 07 70 61 84 26

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Chien

03 - Vends chiot bouvier bernois 3F 2M dispo le 27.04. Ils seront pucé et vermifuge vacc. mère 250269608282351.
✆ 06 50 97 02 98
06 51 85 07 67

26 - Vends 3 chiens Cão de gado transmontano nés le 20/12/2023, 2 mâles et 1 femelle,vaccinés, pucés non LOF, élevés avec les brebis, 500 euros. N° Siret : 494 286 941 00013.
✆ 06 89 62 53 32

38 - Achète chien truffier bon début faire offre.
✆ 06 40 89 50 73

Equin

15 - AV étalon comtois âgé de 9 ans, visible au troupeau, sailli en liberté, pleins papiers.
✆ 06 68 93 08 85

71 - Vends étalon et 2 juments pleines, comtois, PP.
✆ 06 88 59 16 46

71 - Vends mâle comtois du 10/07/2021, alezan crins laves, parents visibles.
✆ 06 76 13 04 11

Emploi

Offre

26 - ASPLS association d'intérêt général recrute 2 jeunes(F ou G) de 17 à 25 ans pour des missions à effectuer sur la commune de Cliousclat et Mirmande les W-E ou vacances scolaires: Accueil de groupes de scouts et formation sur ateliers proposés. Rémunération totale, 3500 euros, logement et nourriture fournie. Convivialité et bonne volonté requise. Contacter Serge Lebrat.
✆ 06 43 72 79 02

Cichy Manutention
concessionnaire Manitou/Yanmar
RECHERCHE MÉCANICIEN H/F.
Contacter Mme Galland
au 03 86 40 91 00
ou envoyer votre candidature
à g.galland@cichy.fr



CONCESSIONNAIRE BASÉ EN CÔTE D'OR NEW HOLLAND
RECHERCHE
1 MAGASINIER (H/F)
1 COMMERCIAL (H/F)
CDI - temps plein
SAS MANIÈRE 21 Verrey sous Salmaise
Tel 03 80 35 80 66 - contact@sarlmaniere.com

Votre spécialiste en matériel d'élevage
SAS CHAPUIS Frères
21450 Saint-Marc-sur-Seine - 03 80 93 22 28
www.chapuis-freres.fr
«Plus qu'un emploi, Chapuis Frères vous offre une carrière ! »
RECRUTE UN CHARGÉ DE CLIENTÈLE (H/F)
MISSION : Assurer le suivi des clients élevage pour les consommables de traite et d'élevage. Vous livrez les produits sur des tournées organisées et visitez les clients tous les deux mois environ sur la zone 21, 89, 10.
COMPÉTENCES REQUISES : BAC+2 en formation commerciale et/ou expérience d'au moins 2 ans dans un poste similaire.
Une connaissance du milieu agricole/élevage est indispensable pour ce poste.
Poste à pourvoir immédiatement.
Salaire à négocier selon diplômes et expérience.
DeLaval
Contactez Caroline ou Alexis : 03 80 93 22 28 - direction@chapuis-freres.fr

Boucheron TRACTEURS ET MATÉRIELS AGRICOLES
FENDT JCB
Recrute pour leurs sites de Lézinnes (89) et de Ménétreux-le-Pitois (21)
TECHNICIEN MANUTENTION (H/F)
Contactez-nous au 03 86 75 63 22
06 21 43 72 95 - jfboucheron@boucheronsas.fr

SICAREV COOP ÉLEVEUR DE GOÛT
Coopérative d'élevage en production bovine et ovine recrute :
1 TECHNICIEN CONSEIL Bovins Viande h/f en CDI à temps complet
• Accompagner les adhérents dans l'amélioration de leur production.
• Apporter aux éleveurs des conseils technico-économiques en alimentation, santé, génétique, bâtiments,...
• Participer au développement commercial du service agrofournitures de la coopérative.
• Accompagner les adhérents dans leurs différents projets.
Profil : Bac+2 - expérience de 3 à 5 ans dans le domaine. - Département 89 et limitrophes
Envoyez votre candidature à l'adresse suivante : contactrh@sicarev.com

Des professionnels à votre service
FORAGE EAU GÉOTH
02.48.77.00.35 - 06.29.41.81.12
secretariat@forage-eau-geoth.com
Réduisez votre facture d'eau
www.forage-eau-geoth.com
Z.A des Grivelles - 7 rue des 3 provinces 18600 Sancoins
AGRICULTEURS - ÉLEVEURS - PARTICULIERS - ENTREPRISES
FORAGE POUR CAPTAGE D'EAU
POSE DE PIÉZOMÈTRES
GÉOTHERMIE
POSE DE SONDES VERTICALES
MICROFORAGES

MIZ'FAB PERFORMANCE WELDING
Tel. 07 68 39 70 58
mizzfab.weld@gmail.com
ACIER, INOX, ALU ET TITANE
Procédé SAEE, MIG/MAG et TIG
RÉPARATION / REFABRICATION
TRAVAUX DE SOUDURE
Secteur Seurre / St Jean de Losne

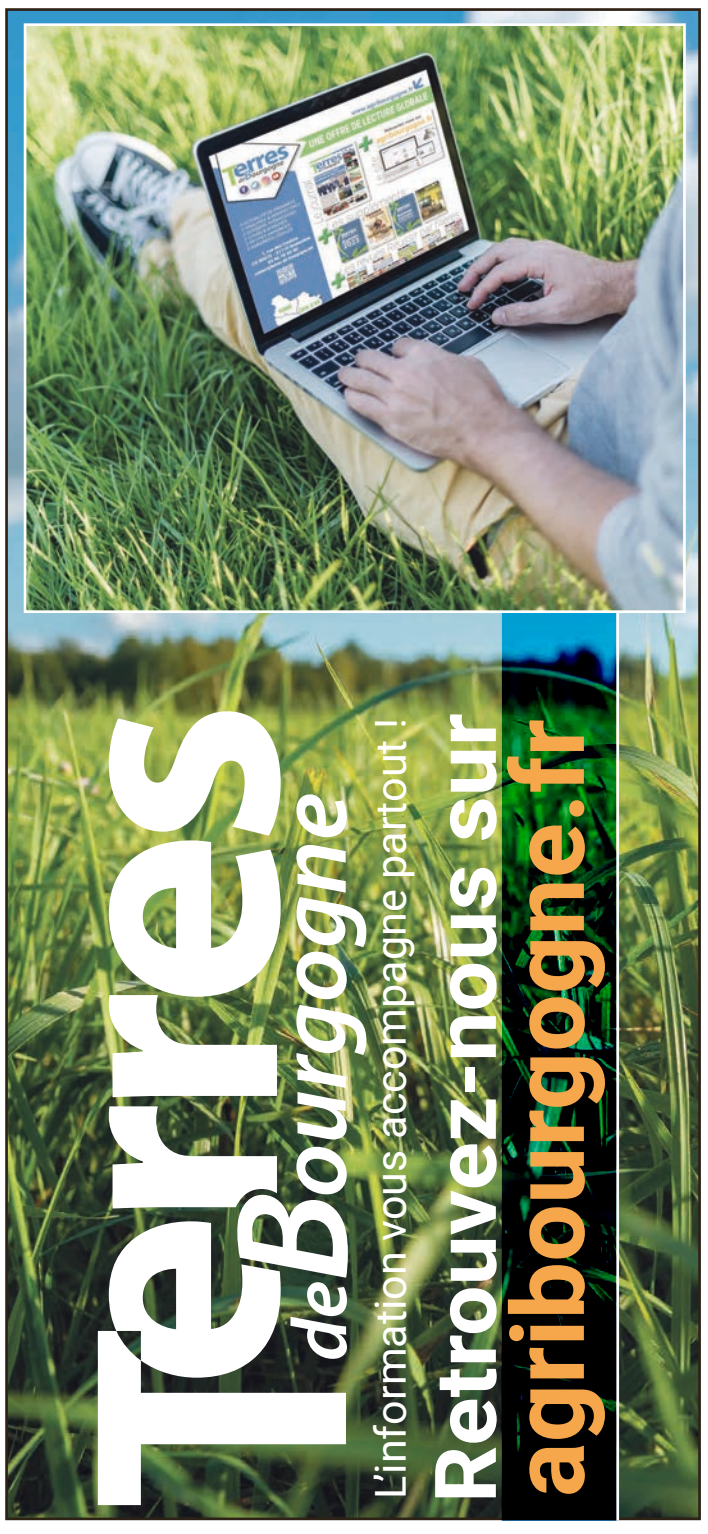
Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Offre de service

38 - Prends 5 vaches en pension période estive alpage.
✆ 06 86 81 31 38
ou 04 76 83 90 03

Terres de Bourgogne Petites annonces 03 80 78 90 40

Regardez-nous sur YouTube



ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

JM. DINTIGNANO SAS au capital de 40000 € Siège social : 1 RUE DES CHAMPS AUX FEVES 21121 Fontaine lès Dijon 819 771 825 RCS de Dijon Le 01/04/2024, l'associé unique a décidé de transférer le siège social 5 route de Daix 21121 Fontaine lès Dijon, à compter du 01/04/2024. Mention au RCS de Dijon

AL24013209

AVIS DE TRANSFORMATION

LE CARRO
SARL transformée en SAS
au capital de 10 000 €
Siège social : 11 rue Grangier
21640 GILLY LES CITEAUX
500 683 123 RCS DIJON

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 10 mars 2024, l'associée unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 10 000 euros.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Madame Maryline MAITRET.
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :
PRÉSIDENT DE LA SOCIETÉ :
Madame Maryline MAITRET, demeurant 11 Rue Grangier (21640) GILLY LES CITEAUX.
Pour avis
La Gérance

AL24013282

COMMISSAIRE AUX COMPTES

VINEXT
Société par actions simplifiée
au capital de 4 936 060 euros
Siège social : 4 route des Grands Crus
21220 MOREY ST DENIS
807 895 990 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 28 février 2024, il résulte que la société CLEON MARTIN BROICHOT ET ASSOCIES, AUDITEURS ET CONSEILS, Société à responsabilité limitée au capital de 450 000 euros, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 343 723 343, domiciliée 7 rue Marguerite Yourcenar à DIJON (21000), a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2029.
POUR AVIS. Le Président

AL24013283

COMMISSAIRE AUX COMPTES

DOMAINE ROBERT GROFFIER PERE ET FILS
Société par actions simplifiée
au capital de 20 000 euros
Siège social : Route des Grands Crus
21220 MOREY ST DENIS
330 763 426 RCS DIJON

Aux termes d'une décision de l'Associée Unique en date du 28 février 2024, il résulte que la société CLEON MARTIN BROICHOT ET ASSOCIES, AUDITEURS ET CONSEILS, Société à responsabilité limitée au capital de 450 000 euros, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 343 723 343, domiciliée 7 rue Marguerite Yourcenar à DIJON (21000), a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'Associée Unique sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2029.
POUR AVIS. Le Président

AL24013284

CONSEIL Avocat

TRANSFORMATION EN SARLU

CHATEAU Bourgogne EVENTS
Ancienne forme SASU
Nouvelle forme SARLU
Capital 3 000 €
Siège social : 50 Rue Chaudronnerie
21000 DIJON
RCS DIJON n°848 306 999

AVIS DE TRANSFORMATION EN SARL
Suivant décisions d'associé unique du 01/04/2024, il a été transformé la SAS CHATEAU Bourgogne EVENTS en SARLU à compter de la même date, sans création d'une personne morale nouvelle et adopté le texte des nouveaux statuts qui régiront désormais la société. Cette transformation entraine la publication des mentions suivantes :
- Forme : société à responsabilité limitée unipersonnelle
- Capital : 3 000 € divisés en 300 parts sociales de 10 € de valeur nominale unitaire et numérotées de 1 à 300
- Fin du mandat de Président au 01/04/2024 de Mme Loudmila AHOSSI, demeurant 50 Rue Chaudronnerie 21000 DIJON
- Désignation à compter du 01/04/2024 de Mme Loudmila AHOSSI, demeurant 50 Rue Chaudronnerie 21000 DIJON en qualité de gérant pour une durée indéterminée.
Les dénomination, objet, clôture de l'exercice, durée et siège social restent inchangés. Mention en sera faite au RCS de DIJON. Pour avis, la Gérance.

AL24013398

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

ESPACE CONTEMPORAIN
Société à responsabilité limitée
au capital de 825 000 euros
Siège social : ZAC Porte de Beaune
18 rue Buffon - 21200 BEAUNE
453 088 064 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 29 mars 2024, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Madame Patricia ANDRE de ses fonctions de cogérante à compter du 1er avril 2024 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.
Pour avis
La Gérance

AL24013317

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une décision en date du 27/03/2024, l'associée unique de la SARL HOLDING GOUX, au capital de 20 000 € et immatriculée au RCS DIJON n°810 954 271, a décidé de transférer le siège social du 17 Avenue Gustave Eiffel 21000 DIJON au 12 rue de Vesoul 70000 ROSEY à compter du 02/04/2024, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts. Pour avis, La Gérance

AL24013326

CHANGEMENT DE GÉRANT

DOMAINE LACROIX PATRICK ET FILLE
Exploitation agricole à responsabilité limitée
au capital de 130 000 euros
Siège social : 8 Place de l'Europe –
21190 CHASSAGNE MONTRACHET
502 189 657 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 29 mars 2024, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Mme Pascale LACROIX de ses fonctions de gérante pour cause de départ à la retraite à compter du 1er avril 2024 et a décidé de pourvoir à son remplacement et de nommer en qualité de nouvelle gérante Mme Fanny LACROIX demeurant 3 Rue Emiland Gauthey – 71150 CHAGNY pour une durée indéterminée à compter du 1er avril 2024. Pour avis. La Gérance.

AL24013343

TRANSFORMATION

GAEC DES DURANDINES
société civile
siège social : 21310 DAMPIERRE-ET-FLEE
438 489 148 RCS DIJON

Par une AGE en date du 18/04/2024, la collectivité extraordinaire des associés a décidé la transformation du GAEC en EARL, dont les nouvelles caractéristiques sont les suivantes:
Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Dénomination sociale : EARL DES DURANDINES
Siège social : 21310 DAMPIERRE-ET-FLEE
Capital social : 735 800,00 euros
Objet social : l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du code rural et de la pêche maritime
Gérance : Monsieur Fabrice PERDRIX, demeurant 3 Rue du 11 Septembre – 21310 MIREBEAU SUR BEZE
Monsieur Philippe DIDION, demeurant 4 Route de Fontenelle – 21610 LICEY SUR VINGEANNE
Monsieur Thomas FROMANTIN, demeurant 13 Route de Oisilly – 21310 CHAMPAGNE SUR VINGEANNE
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES,Le tout à compter du 01/05/2024,
Pour avis et mention, La Gérance

AL24013344

MODIFICATIONS DES STATUTS

SCEA DES CAPUCINES
société civile au capital de 310 euros
siège social : 3 Rue du 11 Septembre
21310 MIREBEAU SUR BEZE
441 848 355 RCS DIJON

Par une AGE en date du 18/04/2024, la collectivité extraordinaire des associés a . nommé Monsieur Fabrice PERDRIX gérant de la société pour une durée illimitée ;. réduit le capital social de la SCEA pour le porter à 170 euros ;le tout à compter du 01/05/2024.Pour avis, La gérance.

AL24013345

MODIFICATION DU CAPITAL

SCI NORDEP
Société civile immobilière
Ancien capital social : 77 000 Euros
Nouveau capital social : 1500 Euros
Siège social : Route de Dijon
21110 THOREY EN PLAINE
RCS DIJON 478 000 540

L'assemblée générale extraordinaire du 15 mars 2024 a décidé de réduire le capital social de 75.500 Euros pour le ramener de 77.000 euros à 1.500 euros par voie de rachat et d'annulation de 755 parts sociales.Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL24013354

MODIFICATION DU CAPITAL

Aux termes de l'AGE de la SARL PROFIL ORTHOPEDIE, 16Place Bossuet 21000 DIJON du 28/02/2024 et du procès-verbal de la gérance le 08/04/2024 le capital social a été réduit de 5060€ pour être ramené de 8060€ à 3000€ par rachat et annulation de 5060 parts sociales appartenant à certains associés. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence. Guillaume JEANNIARD demeurant 49, Rue des Marcs d'Or 21000 DIJON a démissionné de son mandat de gérant au 01/04/2024.

AL24013359

TRANSFERT DE SIEGE HORS RESSORT (GREFFE DE DÉPART)

PRO-FOOD SHOP
SARL au capital de 3000 euros
Siège social : 44, allée des Plantes
21121 FONTAINE LES DIJON
801 543 158 RCS DIJON

Par décision du 2.04.2024, l'associé unique a à compter du 2.04.2024 transféré le siège social au 2 rue de Marcheseuil 21340 Change et modifié en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis.

AL24013365

SA ORECA
Expertise Comptable
19 rue Delorme
03000 MOULINS

AVIS

LA MAISON DU CHAUFFAGISTE
984 015 388 RCS NEVERS
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 000 euros porté à 10 500 euros
Siège social : 16 Avenue Raymond Coutin
58240 SAINT-PIERRE-LE-MOÛTIER

Par décision du 26/03/2024, l'associée unique a décidé une augmentation du capital social de 3 500 euros par apports en numéraire, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :
Ancienne mention : Capital social : 7 000 euros /
Nouvelle mention : Capital social : 10 500 euros.
Pour avis - La Gérance.

AL24013366

CONSEIL Avocat

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

ALMA
Société civile immobilière au capital de 1.000,00 €
Ancien siège social : 4 rue Paul Cezanne
21560 COUTERNON
Nouveau siège social : 44 rue de Mazy 21160 MARSANNAY-LA-COTE
RCS DIJON N°901.822.916
Suivant décision de la gérance en date du 1er avril 2024, le siège social a été transféré 44 rue de Mazy 21160 MARSANNAY-LA-COTE à effet du 01/04/2024. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention en sera faite au RCS de DIJON.

AL24013378

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

GENLIS AUTO
SARL au capital de 300 000 €
Siège social : 87 av Général de Gaulle - 21110 GENLIS
794 727 818 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 14 mars 2024, la collectivité des associés a pris acte de la démission de M. Gary ROYER de ses fonctions de cogérant à compter du 14 mars 2024 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.
Pour avis
La Gérance

AL24013405

// ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT, D'UNE PART, SUR LA DECLARATION DE PROJET AVEC MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME D'AUXONNE (21) ET D'AUTRE PART, SUR LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE N° 021 038 22 S0013 POUR LA REALISATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE AU SOL SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE D' AUXONNE

Par arrêté préfectoral n° 429 du 20 mars 2024 est organisée **du 17 avril 2024 à 9h00 au 17 mai 2024 à 16h30 inclus, soit 31 jours consécutifs,** une enquête publique unique relative à la déclaration de projet avec mise en compatibilité du plan local d'urbanisme d'Auxonne (21) et à la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune d'Auxonne (21), d'une puissance de 4 MWc, déposées par la **CPENR d'AUXONNE**.
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment les pièces du permis de construire dont l'étude d'impact, les pièces de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU, le compte-rendu de la réunion d'examen conjoint, qui s'est tenue le 13 décembre 2022, est consultable :
• **sur support papier et sur un poste informatique** en mairie d'Auxonne aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.
• Sur le registre dématérialisé pour la consultation du dossier mis en place à l'adresse suivante :
https://www.registre-numerique.fr/projet-photovoltaique-auxonne
• sur support papier à la direction départementale des territoires, 57 rue de Mulhouse à Dijon, au service urbanisme connaissance appui aux territoires (SUCAT), bâtiment A bureau 101, de 9h15 à 11h15 et de 14h00 à 16h00 du lundi au vendredi.
• sur le site internet de la Préfecture, pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante :
Accueil → Actions de l'État → Environnement → Energies renouvelables → Enquêtes publiques concernant les projets de centrales solaires photovoltaïques
Durant cette même période, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, et tenu à sa disposition en mairie d'Auxonne.
Les observations, propositions et contre-propositions peuvent également être adressées au commissaire enquêteur, par voie postale en mairie d' Auxonne, siège de l'enquête, ou par courrier électronique avant la clôture de l'enquête soit **le 17 mai 2024 avant 16h30** à l'adresse suivante :
projet-photovoltaique-auxonne@mail.registre-numerique.fr
L'ensemble des observations et propositions et contre-propositions émises par le public sera accessible sur le site dématérialisé (**https://www.registre-numerique.fr/projet-photovoltaique-auxonne**) pendant toute la durée de l'enquête.
Monsieur Bernard VUILLOT, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie d'Auxonne aux jours et heures précisés ci-dessous :
• Mercredi 17 avril 2024 de 9h00 à 12h00
• Vendredi 26 avril 2024 de 13h30 à 16h30
• Samedi 4 mai 2024 de 9h00 à 12h00
• Vendredi 17 mai 2024 de 13h30 à 16h30
Monsieur Daniel DEMONFAUCON, commissaire enquêteur suppléant assurera la fonction de commissaire enquêteur en cas d'empêchement du commissaire enquêteur titulaire.
Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à **CPENR D'AUXONNE - Mr Baptiste HILLAIRET, 75 rue de la Villette, Le galaxie, 69003 LYON - tél. : 04 81 09 18 35 / 07 76 93 88 71 - baptiste.hillairet@abo-wind.fr**
Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande auprès de Madame la directrice départementale des territoires (direction départementale des territoires – 57 rue de Mulhouse, 21000 DIJON), **et à ses frais**, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.
Le Préfet de la Côte-d'Or est compétent pour accorder ou refuser le permis de construire.
La commune d'Auxonne est compétente pour approuver la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU.
Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie d'Auxonne, à la direction départementale des territoires – 57 rue de Mulhouse – 21000 DIJON et sur le site :
Accueil → Actions de l'État → Environnement → Energies renouvelables → Enquêtes publiques concernant les projets de centrales solaires photovoltaïques
Pour le préfet et par délégation,
La directrice départementale des territoires,
Florence LAUBIER

AL24013037

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Société CENTRALE EOLIENNE EN BRUNOT
(filiale à 100 % de la SA NEOEN)
4 rue Euler 75008 PARIS

Demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'une installation de production d'énergie d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent sur la commune de Véronnes comportant 7 aérogénérateurs et 3 postes de livraison
Par arrêté préfectoral n°661 du 10 avril 2024 sera ouverte une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société CENTRALE EOLIENNE EN BRUNOT (filiale à 100 % de la SA NEOEN), dont le siège social est situé 4 rue Euler 75008 PARIS, en vue d'obtenir du Préfet de la Côte-d'Or l'autorisation d'exploiter une installation de production d'énergie d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent sur la commune de Véronnes comportant 7 aérogénérateurs et 3 postes de livraison.
Le Préfet de la Côte d'Or est compétent pour délivrer ou refuser ladite autorisation d'exploiter cette installation classée.
L'enquête se déroulera du **mardi 21 mai 2024 à 09H00 au jeudi 20 juin 2024 à 12h00**, soit 31 jours consécutifs, en mairies de Véronnes (21260), siège de l'enquête, Lux (21120), Bourberain (21610), Til-Châtel (21120,) et Occey (52190).
Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à :
M. Louis MONTAGNE – Directeur Développement Régional
Société Neoen
Courriel : louis.montagne@neoen.com
Tél : 06 21 44 57 76
• Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier comprenant notamment une étude d'impact, les avis apportés par les services et organismes saisis dans le cadre de la phase d'examen, l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale de Bourgogne-Franche-Comté ainsi que le mémoire en réponse du pétitionnaire :
- dans chaque lieu de l'enquête soit en mairies de Véronnes (21260), siège de l'enquête, Lux (21120), Bourberain (21610), Til-Châtel (21120,) et Occey (52190) où le public pourra en prendre connaissance pendant les heures habituelles d'ouverture.
Mairie de Véronnes (21260) – siège de l'enquête – 8 rue de l'Église
ouverture au public les mardis de 11h00 à 12h00 et de 17h00 à 18h00
et les jeudi de 11h00 à 12h00
Mairie de Lux (21120) – place de la Mairie
ouverture au public les Lundis et vendredis : 14h à 17h et les vendredi de 09h00 à 12h00
Mairie de Bourberain (21610) – 3 route de Chazeuil
ouverture au public 09h00 - 12h00 les lundis, jeudis et vendredis et sur rendez-vous les mardis et jeudis après-midis ainsi que les samedis matins
Mairie de Til-Châtel (21120) – 3 rue d'Aval
ouverture au public les lundis de 9h30 à 12h00 et 16h30 à 18h30, les mercredi de 9h30 à 12h00 et les Vendredis de 9h30 à 12h00 et 14h30 à 19h00.
Mairie d'Occey (52190) – 26 Grand Rue
ouverture au public les mardis de 18h00 à 19h00 et les vendredis de 11h00 à 12h00
- sur support papier à la Préfecture de la Côte-d'Or - Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Pôle environnement et urbanisme - Section ICPE - de 9h30 à 11h30 et de 14h30 à 16h30 du lundi au vendredi.
- sur le registre dématérialisé mis en place jusqu'au **jeudi 20 juin 2024 à 12h00**, en se connectant sur l'adresse suivante :
https://www.en-brunot.fr
- sur le site internet de la préfecture :
• https://www.cote-dor.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Toute-la-reglementation-environnementale/ICPE
- sur un poste informatique en mairie de Véronnes (21260), siège de l'enquête (cf adresse et horaires d'ouvertures cités ci-dessus)
• Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions écrites :
- sur les registres d'enquête ouverts à cet effet, établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par un membre de la commission d'enquête, tenus à sa disposition dans chaque lieu de l'enquête soit en mairies de Véronnes (21260), siège de l'enquête, Lux (21120), Bourberain (21610), Til-Châtel (21120,) et Occey (52190) (cf adresse et horaires d'ouvertures cités ci-dessus)
- sur le registre dématérialisé mis en place jusqu'au jeudi 20 juin 2024 à 12h00, en se connectant sur l'adresse suivante :
https://www.en-brunot.fr
- par courriel, jusqu'à la clôture de l'enquête publique soit au plus tard le jeudi 20 juin 2024 à 12h00 sur l'adresse électronique du registre dématérialisé :
en-brunot@registredemat.fr
- Les observations et propositions peuvent également être adressées par voie postale à M. Philippe COLOT, Président de la commission d'enquête, en mairie de Véronnes (21260) – siège de l'enquête – 8 rue de l'Eglise– avant la clôture de l'enquête soit au plus tard jusqu'au jeudi 20 juin 2024 à 12h00.
La commission d'enquête composée comme suit :
- Président : Monsieur Philippe COLOT, officier de gendarmerie en retraite
Commissaires enquêteurs titulaires : Monsieur Daniel MARTIN, ingénieur divisionnaire des TPE en retraite
Monsieur Christian ROCHE, responsable qualité chez Schneider Électrique en retraite
- Commissaire enquêteur suppléant : Monsieur Antonio TINELLI, retraité de la gendarmerie
se tiendra à la disposition du public aux jours et heures précisés ci-dessous :
Mairie de Véronnes (21260) – siège de l'enquête – 8 rue de l'Église
Mardi 21 mai 2024 de 09h00 à 12h00
Mardi 28 mai 2024 de 14h00 à 17h00
Lundi 10 juin 2024 de 14h00 à 17h00
Samedi 15 juin 2024 de 09h00 à 12h00
Jeudi 20 juin 2024 de 09h00 à 12h00
Mairie de Bourberain (21610) – 3 route de Chazeuil
Samedi 25 mai 2024 de 09h00 à 12h00
Jeudi 13 juin 2024 de 16h00 à 19h00
Mairie de Lux (21120) – place de la Mairie
Mercredi 22 mai 2024 de 14h00 à 17h00
Lundi 17 juin 2024 de 09h00 à 12h00
Mairie de Til-Châtel (21120) – 3 rue d'Aval
Vendredi 24 mai 2024 de 16h00 à 19h00
Mardi 11 juin 2024 de 09h00 à 12h00
Mairie d'Occey (52190) –26 Grand Rue
Jeudi 23 mai 2024 de 16h00 à 19h00
Mercredi 12 juin 2024 de 09h00 à 12h00
Le Préfet de la Côte-d'Or adressera, dès leur réception, copie du rapport, de ses annexes et des conclusions de la commission d'enquête à la personne responsable du projet et à la mairie de chacune des communes où s'est déroulée l'enquête, pour y être sans délai tenue à la disposition du public durant un an.
Ces documents seront également consultables par le public pendant la même durée :
- à la Préfecture de la Côte-d'Or - Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Pôle environnement et urbanisme - Section ICPE - de 9h30 à 11h30 et de 14 h 30 à 16 h 30 du lundi au vendredi
- sur le site internet de la préfecture :
https://www.cote-dor.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Toute-la-reglementation-environnementale/ICPE
- sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante :
https://www.en-brunot.fr
LE PREFET,
Pour le Préfet et par délégation,
La Cheffe de Pôle
environnement et urbanisme
signé
Evelyne MORI

AL24013377

// DIVERS

AVIS

Association CESAM
Association loi 1901
Siège social : DIJON (21000) – 3, rue Jean XXIII
numéro SIREN 778 210 641
numéro RNA W212002900
Association CESAM AUTONOMIES
Association loi 1901 déclarée d'insertion par l'économique
Siège social : DIJON (21000) – 3, rue Jean XXIII
numéro SIREN 922 463 252
numéro RNA W212014340
AVIS D'APPORT PARTIEL D'ACTIFS
Aux termes des conseils d'administration respectifs du 2 avril 2024 desdites associations ainsi que d'un acte sous-seing privé en date à Dijon du 2 avril 2024 :
- L'Association CESAM, association loi 1901 déclarée, dont le siège social est situé à DIJON (21000) – 3, rue Jean XXIII, immatriculée sous le numéro SIREN 778 210 641 et sous le numéro RNA W212002900,
et
- L'Association CESAM AUTONOMIES, association loi 1901 déclarée d'insertion par l'économique, dont le siège social est situé à DIJON (21000) – 3, rue Jean XXIII, immatriculée sous le numéro SIREN 922 463 252 et sous le numéro RNA W212014340,
Ont établi un projet d'apport partiel d'actifs par lequel l'association CESAM ferait apport au profit de l'association CESAM AUTONOMIES, d'une branche complète et autonome d'activités ayant pour objet l'activité d'insertion par l'activité économique et notamment dans les métiers de l'aide à la personne.
Sur la base la situation comptable au 31 décembre 2023, l'actif apporté s'élevant à 260.551,48 € et le passif pris en charge ressortissant à 260.551,48 €, la valeur nette des biens apportés ressort, sur cette base, à 0 €.
L'association CESAM AUTONOMIES sera propriétaire et prendra possession des biens et droits qui lui sont apportés, à titre d'apport partiel d'actif, à compter du jour de la réalisation définitive dudit apport, soit à l'issue de la dernière des assemblées générales appelée à se prononcer sur cette opération.
Toutefois, l'apport partiel d'actif aura, sur le plan comptable, un effet rétroactif au 1er janvier 2024.
En conséquence, toutes les opérations faites depuis cette date et concernant la branche d'activité apportée, seront considérées comme l'ayant été, tant activement que passivement, pour le compte et au profit de l'association CESAM AUTONOMIES.
Le projet d'apport partiel d'actifs a été établi sous réserve de la réalisation, au plus tard le 30 juin 2024 des conditions suspensives suivantes :
- Approbation de l'apport partiel d'actif par l'AGE de l'Association CESAM,
- Approbation de l'apport partiel d'actif par l'AGE de l'Association CESAM AUTONOMIES,
- Respect des obligations de publicité dans un journal d'annonces légales du projet de traité d'apport imposées aux associations parties à l'opération par le décret du 7 juillet 2015,
- Absence d'opposition des créanciers à la présente opération ou, si une telle opposition a été signifiée, justification qu'elle a été levée.
La réalisation de ces conditions suspensives sera suffisamment établie, vis-à-vis de quiconque, par la remise de copies ou d'extraits certifiés conformes des pièces ou procès-verbaux constatant la réalisation définitive de l'opération ou tout autre moyen approprié.
Les créanciers des associations participant à l'opération d'apport partiel d'actifs, dont la créance est antérieure à la date de parution du présent avis, peuvent former opposition à cette opération dans un délai de 30 jours à compter de la parution du présent avis.

AL24013337

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

MK 2 ROSOIR
Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 3 000 euros
Siège social : 3, Place du Rosoir,
21000 DIJON
Siège de liquidation : 3, Place du Rosoir,
21000 DIJON
481211332 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 29 mars 2024, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 mars 2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Monsieur Jean-François RIVIERE, demeurant à DIJON (21000) - 3, Place du Rosoir - Le St James, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 3, Place du Rosoir - 21000 DIJON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis. Le Liquidateur

AL24013055

CLÔTURE DE LIQUIDATION

BIBAK SAS au capital de 1000 € Siège social : 28 RUE D YORK 21000 Dijon 794 648 725 RCS de Dijon L'AGE du 15/03/2024 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, M. EL BAKKOURI Hicham, demeurant 23 rue d'Alembert 21000 Dijon pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 07/02/2024. Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Dijon. Radiation au RCS de Dijon

AL24013109

Les Experts Unis

DISSOLUTION

MY QUALITE
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 1 Impasse des Billards
21120 TIL-CHÂTEL
890 258 130 R.C.S. DIJON

Aux termes des décisions unanimes des associés en date du 22/03/2024, il a été :
- pris acte de la démission de M. Manuel PLANIOL de ses fonctions de cogérant à compter du 22/03/2024 à minuit, et il n'a pas été procédé à son remplacement. L'article 17 des statuts a été modifié en conséquence. Mention en sera faite au RCS de DIJON.
- décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 05/04/2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Mme Angélique PLANIOL, demeurant 1 Impasse des Billards 21120 TIL-CHÂTEL a été a nommée liquidateur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et a été autorisée à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation et la correspondance ont été fixés à TIL-CHÂTEL (21120) - 1 Impasse des Billards, adresse où devront être notifiés les actes et documents concernant la liquidation.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au R.C.S.
Pour avis
La Gérance

AL24013316

DISSOLUTION

L'ARISTOPHANE
SAS au capital de 1 000 euros
70 rue Mercey
21200 CHEVIGNY EN VALIERE
823799424 RCS DIJON

Le 31/03/24, L'assemblée générale extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour.M Benjamin CARRE demeurant 70 rue Mercey 21200 CHEVIGNY EN VALIERE, a été nommé Liquidateur.
Le siège de liquidation aété fixé au siège social.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.
Mention sera faite au RCS DIJON.

AL24013321

AVIS DE DISSOLUTION

SEL
Société Civile Immobilière
au capital de 100 Euros

ANNONCES LÉGALES

140 rue des Chobins
21200 BEAUNE
RCS DIJON 794 076 224

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société réunie le 21 Mars 2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Mme Sophie BINETRUY 140 rue des Chobins – 21200 BEAUNE pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 140 rue des Chobins – 21200 BEAUNE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24013328

DISSOLUTION

TSGM

SAS unipersonnelle au capital de 8.000 €
Siège social : En Vougeot
21910 BARGES
451 805 782 RCS DIJON

Par acte valant décisions collectives de la société PASCAL GUINOT TRAVAUX PUBLICS, SAS au capital 3.000.000 €, siège social Rue Henri Paul Schneider 71210 MONTCHANIN, 490 921 996 RCS CHALON SUR SAONE, a en date du 08/04/2024 décidé la dissolution anticipée sans liquidation de la société TSGM, son passif étant entièrement pris en charge par la société PASCAL GUINOT TRAVAUX PUBLICS.Pour avis

AL24013384

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution du 27/03/2024
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : CHOUETTE MARQUAGE
Siège : 1 E Rue du Point du Jour, 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR
Durée : 99 ans
Capital : 10 000 euros
Objet : - prestation de marquage au sol, de signalisation horizontale et verticale,
- signalisation routière, pose de panneau de voirie sur la voie publique et en tous lieux privés.
Une action = une voix
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : HOLDING THOMAS GUILLON, SARL à associé unique au capital de 25 000 €, ayant son siège social 33 Route de Beaune 21220 GEVREY CHAMBERTIN, immatriculée au RCS de DDIJON sous le n° 891 258 121, représentée par son gérant M. Thomas GUILLON
La Société sera immatriculée au RCS de DIJON
Pour avis. Le président

AL24013105

AVIS DE CONSTITUTION

SAS LE PARC DE PRALANUM

Par acte sous seing privé en date du 26/03/2024, il a été constitué une société par actions simplifiée (SAS) :Capital : 1 000,00 €
Objet social : La Société a pour objet :
- le développement, la conception, le financement, la construction, et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque au sol, sur la commune de Prâlon (21410) ;
- la production, la fourniture, et la vente d'énergie.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Dijon
Siège social : 9A rue René Char 21000 Dijon
Président : la société CÔTE-D'OR ENERGIES, société anonyme d'économie mixte au capital de 2 240 000 euros, sise 9A rue René Char 21000 Dijon, immatriculée au RCS de Dijon sous le numéro 815248332
Directeur général : la société ENERCOOP, SCIC-SA à capital variable, sise 16-18 quai de la Loire 75019 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 484 223 094
Commissaire aux comptes titulaire : la société CLEON MARTIN BROICHOT et ASSOCIES, représentée par Monsieur Thomas PAULIN, société à responsabilité limitée au capital de 500 000 euros, sise 7 Rue Marguerite Yourcenar 21000 DIJON, immatriculée au RCS de Dijon sous le numéro 816 580 146
Clause d'agrément :
Sauf en cas de Transferts Libres, les Associés s'interdisent de transférer tout ou partie des Titres de la Société dont ils sont ou seront propriétaires, sans les offrir au préalable aux autres Associés dans les conditions précisées ci-après (le « Droit de Préemption »).
Les Transferts Libres sont :
- Les Transferts de Titres entre Enercoop et Côte-d'Or Energies ;
- Les Transferts de Titres de la Société réalisés par un Associé au profit d'une Entité Contrôlée par lui, ou qui le Contrôle, ou qui est sous le Contrôle de la même Entité que lui ;
- Les Transferts de Titres réalisés par Enercoop au profit d'une Enercoop locale (SCIC SA) devant être constituée sur le territoire Bourgogne Franche Comté et qui sera membre du réseau Enercoop ;
- Les Transferts de Titres au profit d'une structure juridique regroupant des citoyens ;
- Les Transferts de Titres réalisés en exécution d'une promesse de cession ou d'achat consentie au titre du Pacte ;
- Les Transferts de Titres réalisés dans le cadre des droits et obligations de cession prévus au titre du Pacte.
Admission aux AG et droit de vote :
Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées.
Chaque action donne droit à une voix.

AL24013355

AVIS DE CONSTITUTION

DENOMINATION : SCI KLOG
FORME : Société civile immobilière
CAPITAL :1.000 €
SIEGE SOCIAL : 23 rue de la Brasserie - 21340 NOLAY
OBJET : acquisition, administration et gestion, par voie de location ou autrement, de tous immeubles et biens immobiliers
DUREE : 99 ans
APPORTS EN NUMERAIRE : 1.000 €
GERANCE : M. Camille SERF demeurant 5 avenue Lazare Carnot à NOLAY (21340) et Mme Lyane CLERY demeurant 1 bis rue d'Aumont à NOLAY (21340)
CESSION DE PARTS : toutes les cessions de parts sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés donné par une décision extraordinaire, y compris pour les cessions consenties aux ascendants ou descendants du cédant.
IMMATRICULATION : au RCS de DIJON

AL24013349

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à RUFFEY LES ECHIREY du 11/04/2024, il a été constitué une société :
Forme sociale : Société civile de moyens
Dénomination sociale : CLINIQUE DENTAIRE DES ECHIREY
Siège social : 3 rue des écoles 21490 RUFFEY LES ECHIREY
Objet social : la mise en commun de tous les moyens matériels nécessaires en vue de faciliter l'exercice des activités professionnelles des associés, et notamment l'acquisition ou la prise à bail de tous les immeubles et droits immobiliers nécessaires à l'exercice de ces professions, ou au logement de ses membres ou de son personnel ;
Et généralement, toutes opérations destinées à concourir directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de DIJON
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas, agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociale
Gérants : M. Christopher DINH, demeurant 7 rue de la Motte 72170 BEAUMONT SUR SARTHE, et Mme Yasmine KHADER, demeurant 356 route de Saint Martin 73130 LA CHAMBRE.
Pour avis, La Gérance

AL24013357

AVIS DE CONSTITUTION

SASU C.E.T.
au capital de 5 000 €
Siège social : 5 A Rue du Puits Gras - 21130 PONCEY LES ATHEE
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PONCEY LES ATHEE du 11/04/2024, il a été constitué une société par actions simplifiée unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : C.E.T.
Siège : 5 A Rue du Puits Gras - 21130 PONCEY LES ATHEE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Capital : 5 000,00 euros
Objet : Bureau d'études et ingénierie en électricité et chiffrage courants faibles
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Président : Monsieur David DULLIER, demeurant 5 A Rue du Puits Gras – 21130 PONCEY LES ATHEE
La Société sera immatriculée au RCS de DIJON.
POUR AVIS
Le Président

AL24013362

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée électronique en date du 11/04/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : MLT Immo
Siège social : 4 Rue du Reposoir, 21120 SAULX LE DUC
Objet social : Acquisition par voie d'achat ou d'apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration, gestion et location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question et également de parts sociales de société à prépondérance immobilière, leur mise à disposition gratuite et viagère au profit des associés fondateurs ainsi qu'exceptionnellement la vente de ces biens et droits immobiliers ou de ces biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question et également ces parts sociales de société à prépondérance immobilière.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : M. Tristan LESCURE et Mme Marie-Laure COUTURIER demeurant ensemble à SAULX-LE-DUC (21120), 4 Rue du Reposoir
Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés ou descendants du cédant, agrément obtenu à l'unanimité des associés
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL24013363

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte ssp en date à Varennes Vauzelles (58) du 10 avril 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée à associé unique Dénomination sociale : JULIE TRUCHET Siège social : 12 rue de la Liberté 58640 Varennes Vauzelles Objet social : Agencements intérieurs et/ou extérieurs divers par conceptualisation / Conception de plans, design et aménagement d'espace en direct et/ou par sous traitance, pour particuliers et/ou professionnels / Achat et vente de meubles, mobiliers, matériels, sanitaires pour cuisine, salle de bain, dressing ou autres / Prestation de services avec mise en relation avec des prestataires et/ou sous traitance (poseur, menuisier, plombier, carreleur, électricien, maçon, plâtrier peintre, etc...) dans le cadre de la gestion de chantiers privés / Installation de cuisine, salle de bain ou autre / Architecte d'intérieur Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS Capital social : 5.000 euros Gérance : Madame Julie TRUCHET demeurant 12 rue de la Liberté 58640 Varennes Vauzelles Immatriculation de la Société au RCS de Nevers Pour avis La Gérance

AL24013371

In Extenso
ENTREPRENEZ L'AVENIR.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP du 12/04/2024 à Soissons-sur-Nacey, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : DBS HOLDING
Siège social : 1 rue du Bourg - 21270 SOISSONS-SUR-NACEY
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.
Capital : 100 €
Objet : La prise de participation ou d'intérêt dans toutes sociétés constituées ou à constituer, la gestion d'un portefeuille de valeurs mobiliers, ainsi que toute prestations de direction et d'assistance commerciale, administrative, comptable, financière, technique et sociale ; la participation de la société par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandité, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance, ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance ; l'activité de société holding animatrice par la définition et la mise en œuvre de la politique générale du groupe, l'animation des sociétés qu'elle contrôle exclusivement ou conjointement ou sur lesquelles elle exerce une influence notable en participant activement à la définition de leurs objectifs et de leur politique économique. Et généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet de la société ou à des objets connexes et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.
Exercice du droit de vote : Dans les conditions statutaires et légales.
Cession d'actions et agrément : Tant que la Société demeure unipersonnelle, toutes les transmissions d'actions s'effectuent librement.
Inaliénabilité des actions : 2 ans à compter du jour où la Société perd son caractère unipersonnel.
Président : Monsieur Loic DUBOIS, demeurant 1 rue de Bourg - 21270 Soissons-sur-Nacey.
La Société sera immatriculée au R.C.S. de Dijon.
Pour avis,
Le Président

AL24013383

NIÈVRE

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

PAVI BAT CONSTRUCTION SAS au capital de 500 € Siège social : 4 RUE VICTOR LESPAGNE 94120 Fontenay sous Bois 917 692 717 RCS de Créteil L'AGE du 01/02/2024 a décidé de transférer le siège social 2400, Avenue de Paris 58320 Pougues les Eaux, à compter du 01/02/2024. Gérant : M. KOCER Evan, demeurant 241 Avenue du Général de Gaulle 69500 Bron Radiation au RCS de Créteil et réimmatriculation au RCS de Nevers

AL24012960

COGEP AVOCATS
33 Place d'Allier
03000 Moulins

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

AMBULANCES DU MORVAN

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 774,90 euros
Siège social : 45, route d'Autun
58120 CHATEAU CHINON VILLE
333 925 337 RCS NEVERS

Le 04/04/2024, l'associée unique a décidé :
- de transférer le siège social du 45 route d'autun 58120 CHATEAU CHINON VILLE au 2 rue ancienne voie romaine - Précy 58120 CHATEAU-CHINON CAMPAGNE à compter du 04/04/2024,
- de nommer Présidente la société HOLDING SERAYET, société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, ayant son siège social 2 rue ancienne voie romaine 58120 Château-Chinon Campagne, immatriculée au RCS de Nevers sous le numéro 984 284 166, en remplacement de Monsieur Philippe BOIZOT, démissionnaire.
Pour avis.

AL24013286

MODIFICATIONS DES STATUTS

SCI LA BOULAINE

SCI au capital de 152,45 euros
Siège social : 19 rue des Rollanges
58180 MARZY
382 312 874 RCS NEVERS

L'assemblée générale du 30 mars 2024 :
- A désigné Mme Maryse MICHOT, dt 2 place de la Charte– 58000 NEVERS en qualité de gérante en remplacement de Mme Edith PLLERIN et M. Serge PELLERIN, décédés.
- A décidé de transférer le siège social du lieudit «La Boulaine» – 58110 CHATILLON EN BAZOIS, au 19 rue des Rollanges – 58180 MARZY.
Pour avis, la gérance

AL24013367

MODIFICATION DU CAPITAL

FRANCOIS POUENAT
SARL au capital de 200 000 €
porté à 300 000 €
Siège social : 20, rue Joseph Marie Jacquard – Module N° 3
58640 VARENNES-VAUZELLES
497 496 430 RCS NEVERS

Il résulte des décisions de l'Associé Unique du 08/04/2024 la modification suivante d'une mention antérieurement publiée à compter du même jour :
Capital social :
- ancienne mention : 200 000 €
- nouvelle mention : 300 000 €

AL24013289

TRANSFORMATION

DECIZE VOYAGES
SARL transformée en SAS
au capital de 8 000 €
Siège social : 69, rue de la République – 58300 DECIZE
347 508 384 RCS NEVERS

Aux termes d'une AGE du 29/03/2024 les associés ont décidé de transformer la société en SAS à compter du 01/04/2024.
En conséquence, les mentions antérieures se trouvent ainsi modifiées :
- Forme :
Ancienne mention : SARL
Nouvelle mention : SAS
- Administration :
Ancienne mention : Gérant : M. Olivier ROUSSAT
Nouvelle mention : Président : M. Olivier ROUSSAT dt à DECIZE (58) – 12, rue du Marquis d'Ancre
Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives. Chaque associé dispose d'un nombre de voix égal au nombre d'actions qu'il possède.
Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Pour avis

AL24013299

CO-GÉRANT

Dénomination : SCI MACRIPAL.
Forme : SCI.
Capital social : 1000 euros.
Siège social : 47 GRANDE RUE, 58400 LA CHARITE-SUR-LOIRE.
531751162 RCS de Nevers.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 18 mars 2023, les associés ont nommé co-gérant Madame Baldomera PAUTRAT née VARGES, demeurant 15 route de Guérigny, 58400 La Marche (nomination).
Effet à compter du 18 mars 2023
Mention sera portée au RCS de Nevers.

AL24013325

Maître Amaury PANIER CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

TRANSFERT DE SIEGE MÊME RESSORT

L'ARBRE DE GAIA

Société à responsabilité limitée
unipersonnelle
au capital de 5 000 euros
Siège social : Le Bois Retif
58270 BILLY CHEVANNES
801 145 939 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 18 mars 2024, l'associé unique a décidé :
- de transférer le siège social du Le Bois Retif, 58270 BILLY CHEVANNES au 2 Rue du Margat - 58400 CHAULGNES à compter du 18 mars 2024, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL24013330

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

SCEA MIGUAISE

Société Civile d'Exploitation Agricole
Au capital social de 12 195,92 €
Villaine 58460 BREUGNON
RCS NEVERS n°412 764 003

Par procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire à effet du 1er mars 2024, il a été procédé :
- au retrait de la gérance de M. Philippe MIGUAISE,
- à la nomination à la gérance de la société SAS MILE, dont le siège social est à situé à QUENNE (Yonne, 89290), 20 voie Impériale, Hameau de Nangis, immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le numéro 504 457 300,
- et à la mise à jour du siège social désormais fixé : 40 rue du 8 juin 1844 Villaine 58460 BREUGNON
Mention sera faite au RCS de NEVERS
Pour avis, la gérance

AL24013333

MODIFICATIONS DES STATUTS

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale du 1er novembre 2023,
1) le siège de la Société SCI DIX SOIXANTE TREIZE au capital de 1524,49 euros, immatriculée au RCS de NEVERS (Nièvre) sous le n° 404271041, qui est à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 55 route des Foings, est transféré à compter du 15/12/2022 à LA GARDE (83130) 103 chemin Marcel Pagnol.
2) Les co-gérants de ladite société : Mr CHAPLAIN Jean-Claude, et Mme LOMBARDINI Jocelyne son épouse, dt à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 55 route des Foings, étant tous deux décédés, il est nommé à compter du 15/12/2022 comme nouveau gérant de ladite société pour une durée illimitée : Mr LOMBARDINI Patrick Florent, époux de Mme JEAN-OLIVE Gaby, dt à LA GARDE (83130) 103 chemin Marcel Pagnol.
Les statuts sont modifiés en conséquence.
POUR AVIS
Le Gérant.

AL24013334

Terres de Bourgogne Annonces légales 03 80 78 90 42

Notaires

SELARL JOUMIER-ROUSTIC
Notaire à Guérigny (58130),
1, rue Plouzeau

MODIFICATION DES STATUTS ET CHANGEMENT DE GÉRANT

LYS SAINT JACQUES

Société civile immobilière
Au capital de 15244.90 EUROS
Siège social : La Maure
à PARIGNY LES VAUX (58320)
Immatriculée au RCS de NEVERS : 402949291

Par acte sous seing privé en date du 13 mars 2024, les associés de la SCI LYS SAINT JACQUES, ont constaté la démission de Monsieur Jean MARTIGNONI par suite de son décès.
Les associés ont décidé à compter du 13 mars 2024 :
- de modifier corrélativement l'article 7 des statuts.
- de nommer Monsieur Marc Alfred DÉBIEUX, demeurant 1553 Châtonnaye (SUISSE) né à CHATONNAYE canton de FRIBOURG(-SUISSE) le 4 avril 1960, nouveau gérant.
Mention sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis,

AL24013336

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI MATO IMMO
SCI au capital de 500 €
Ancien siège social : 9, rue Saint-Claude – 89520 SAINT SAUVEUR EN PUISAYE
Nouveau siège social : 431, Route de Faverelles – 58450 ANNAY
442 659 801 RCS AUXERRE

Gérante : Mme Elsa MATHONET dt à ANNAY (58) – 431, Route de Faverelles

Objet social : Acquisition, propriété, gestion et exploitation par bail, location et autrement d'immeubles bâtis ou non bâtis – Acquisition de parts ou d'actions de sociétés donnant droit à la jouissance ou à l'attribution en toute propriété de biens immobiliers
Durée : 40 ans à compter du 03/07/2002
Montant des apports en numéraire : 500 €
Aux termes d'une AG du 20/03/2024, les associés ont à compter du même jour :
- décidé de transférer le siège social de SAINT SAUVEUR EN PUISAYE (89) – 9, Rue Saint-Claude à ANNAY (58) – 431, Route de Faverelles, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts,
- pris acte de la fin du mandat de l'Administrateur provisoire la société GLADEL & ASSOCIES (799 018 510 RCS PARIS)
La société sera désormais immatriculée au RCS de NEVERS.
Pour avis
La Gérante

AL24013342

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI DIONA

Société civile immobilière
au capital social de 100 euros
Siège social : 2, rue Verte - 58600 Fourchambault
911 205 433 RCS NEVERS

Aux termes d'une délibération en date du 27.03.2024, l'AGEe a décidé de transférer le siège social du 2, rue Verte - 58600 Fourchambault à 40, rue Gambetta – 58600 Fourchambault à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts relatif au siège social. Pour avis.

AL24013360

TRANSFORMATION EN EARL

GAEC DE CHAUMOIS

Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
Agréé par le préfet de la Nièvre le 5 janvier 2004
Chaumois – 58140 EMPURY
RCS NEVERS – N° 452 839 178

Suivant délibération d'AGE du 27 mars 2024, l'associé unique a agréé à effet du même jour la transformation du GAEC DE CHAUMOIS en EARL DE CHAUMOIS, motivant la publication des insertions suivantes :
Dénomination :EARL DE CHAUMOIS
Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Siège social : Chaumois – 58140 EMPURY
Objet : l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du code rural et de la pêche maritime
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS soit jusqu'au 5 avril 2103, sauf dissolution anticipée ou prorogation.
Capital social : 97 300 € (biens mobiliers et passif)
Gérance : M. Cédric LAROCHE, demeurant à Chaumois – 58140 EMPURY
Cession de Parts : Agrément pour toute cession de parts sauf avec son conjoint, ses descendants ou ascendants, l'un de ses co-associés ou conjoint de l'un d'eux.
Les modifications statutaires seront déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Pour avis et mention, la gérance

AL24013364

AVIS DE TRANSFORMATION

EXPLOITATION AGRICOLE A RESPONSABILITE LIMITEE DES BRULES

Société civile au capital de 305 000 €
Siège social : 71 Avenue du Docteur Dollet
58 120 LUZY
RCS NEVERS 438 463 457

Suivant AGE du 18/03/24 avec effet au 01/04/24, l'EARL DES BRULES s'est transformée en un Groupement Agricole d'Exploitation en Commun DES BRULES agréé sous le n°897 suivant arrêté préfectoral du 27/02/24.
Transfert du siège social : 44 route de Saint Honoré 58170 LUZY.
Pour avis,
La Gérance

AL24013382

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

CENTRE FLEXIBLES HYDRAULIQUES SAS au capital de 15 000 € SIège social : Avenue du Paquebot France Zone Industrielle de Villemenant 58130 GUERIGNY 842 269 011 NEVERS
Les associés ont pris acte de la démission de Monsieur Hervé TOURTEAUCHAUX de son mandat de Président et ont nommé en remplacement La société S.F.M, société par actions simplifiée au capital de 135 000 €, dont le siège social est situé Zone Henri Paul, 71210 MONTCHANIN, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de CHALON SUR SAONE sous le numéro 507 526 192.

AL24013389

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte ssp en date à NEVERS (58) du 02/04/2024, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de NEVERS 1 le 05/04/2024, Dossier 2024 00006399 référence 5804P01 2024 A 00201, la société EURL AMBULANCES DUVERNOY, SARL au capital de 7 600 € ayant son siège social à CHATEAU-CHINON VILLE (58) - 1, Route d'Autun, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 498 556 935 a cédé à la société AMBULANCES GARLOT, SARL au capital de 343 000 € ayant son siège social à BRASSY (58) - 28, rue des Ecoliers - Le Bourg, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 803 165 299, un fonds de commerce de transports sanitaires, taxi sis et exploité à CHATEAU-CHINON VILLE (58) - 1, Route d'Autun, moyennant le prix principal de 270 000 €.
L'entrée en jouissance a été fixée au 1er avril 2024.
Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales à la société d'avocats LEXCONSEIL sise 3, rue Vauban - 58000 NEVERS.

AL24013322

AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Suivant acte SSP du 10.04.2024 la Communauté de Communes du Sud Nivernais, sise 2 La Jonction 58300 DECIZE, représentée par Mme Régine ROY sa Présidente, a consentie une autorisation d'occupation temporaire du domaine public a la SAS A L'OREE DU BOIS, société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros, dont le siège social est Route du Pré Charpin 58260 LA MACHINE immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 925.295.917, représentée par son Président M Wiliam GRIMAUD, concernant un bar-restaurant et camping sis et exploités route du Pré Charpin 58260 LA MACHINE pour une durée de 3 ans à compter du 10.04.2024 renouvelable deux fois par reconduction expresse.Pour avis.

AL24013394

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF ASSISTANCE PAC FROID 58

Rectificatif à l'annonce parue le 29/03/2022, concernant la société ASSISTANCE PAC FROID 58, en cours d'immatriculation au RCS de NEVERS
Il a lieu de lire : […] Le siège social : 40B rue de la Fosse aux Loups 58000 NEVERS.[…]
Pour avis.

AL24013323

// DIVERS

Maître Corentin DRÉAU
Notaire à AVALLON (Yonne),
4, rue de Lyon

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte reçu par Maître Corentin DRÉAU Notaire à 4, rue de Lyon, le 11 avril 2024, à la requête des époux ci-après identifiés, contenant :
Monsieur Olivier André MALVICHE et Madame Catherine Fernande Mary-Chantal MAC INTYRE, demeurant ensemble à DUN-LES-PLACES(58230), Le Vieux Dun, 8 route de la Cure
Nés Monsieur MALVICHE à SAULIEU (21210) le 12 février 1964et Madame MAC INTYRE à AVALLON (89200) le 24 juin 1965,mariés à AVALLON (89200) le 3 juin 1989.
Lesquels, faisant usage de la faculté offerte par l'article 1397 du Code civil, ont convenu dans l'intérêt de la famille, de changer entièrement de régime matrimonial.
Ils ont déclaré adopter pour l'avenir le régime de la communauté universelle, tel qu'il est établi par l'article1526 du Code civil.
Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte de commissaire de justice à Maître Corentin DRÉAU, notaire à AVALLON (89200),4, rue de Lyon.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial à M. le juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent.

AL24013348

SELARL « Office Notarial du Val Charitois»
37ter avenue Maréchal Leclerc
58400 LA CHARITE SUR LOIRE

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Valérie CLERGET, Notaire Associé à LA CHARITE SUR LOIRE (58402), 37 ter Avenue Maréchal Leclerc, le 25 mars 2024, a été conclu le changement

ANNONCES LÉGALES

de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :
M. Christian Jean Charles ENCRENAZ, né à AIX-EN-PROVENCE (13100) le 3 avril 1954, et Mme Béatrice Suzanne Marthe GRIMBERT, née à TREMONT-SUR-SAULX (55000) le 13 février 1957, demeurant ensemble à LA CHARITE-SUR-LOIRE (58400) 29 rue de la Mouchetterie.
Mariés initialement à LES ULIS (91940) le 26 décembre 1980 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Les oppositions des créanciers seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

AL24013373

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 19 août 2019,
Monsieur Morice François Albert Marie PICHON, en son vivant retraité, veuf de Madame Simone Paulette DOUX, demeurant à IMPHY (58160) 18 rue du Commandant Achet EHPAD Pierre Bérégovoy.
Né à LE-COURS (56230), le 10 décembre 1931.
Décédé à IMPHY (58160) (FRANCE), le 29 janvier 2024.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Dominique MARTIN, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle dénommée «SCP MARTIN & MARIE», titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à NEVERS (58000), 1Rue Saint Martin, le 11 avril 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître MARTIN, notaire à NEVERS (58000) 1 rue Saint Martin, référence CRPCEN : 58002, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de NEVERS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL24013374

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

EARL PREVOTAT FRERES

Exploitation Agricole à responsabilité limitée
Au capital de 263.000,00 Euros
Siège social : Montchanson
58800 MONTREUILLON
RCS NEVERS n° 489 017 871

Aux termes d'une délibération en date du 1er avril 2024, l'associé unique de l'EARL PREVOTAT FRERES a décidé la dissolution de la société à compter du 1er avril 2024.
Monsieur André PREVOTAT, demeurant à MONTREUILLON (Nièvre, 58800), Montchanson, est nommé liquidateur et a les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours et acquitter les dettes.
La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à l'EARL PREVOTAT FRERES, Montchanson 58800 MONTREUILLON.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Pour avis. Le liquidateur

AL24013249

CLÔTURE DE LIQUIDATION

S.A.R.L. COMTE PHILIPPE

Société à responsabilité limitée
à associé unique
Société en liquidation
au capital de 76 500 euros
Siège social : 13, route d'Autun
58120 CHÂTEAU-CHINON
844 718 874 RCS NEVERS

Le 14.07.2023, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 30.07.2023.
La société sera radiée au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL24013278

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LE 29
SARL en liquidation au capital de 1 000 €
Siège Social : 29, Rue du 14 Juillet
58000 NEVERS
539 805 929 RCS NEVERS

Aux termes d'une AGO du 26/02/2024 les associés ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé de son mandat de liquidateur Mme Sonia GUYON dt à LA CHAPELLE MONTLINARD (18) – 3, Route de Jussy – Le Chaudrier, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de liquidation à compter du 31/10/2023. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.

AL24013338

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EARL DE LA RESERVE

EXPLOITATION AGRICOLE A RESPONSABILITE LIMITEE
Capital social : 262.989,80 euros
Siège social : Domaine Bouquin -
SAINT GRATIEN SAVIGNY -
58340 CERCY LA TOUR
Siège de la liquidation : Domaine Bouquin -
SAINT GRATIEN SAVIGNY
58340 CERCY LA TOUR
RCS NEVERS 328 180 252

Le 31.12.2023, l'AGO a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 31.12.2023. La société sera radiée au RCS de NEVERS. Pour avis.

AL24013375

CLÔTURE DE LIQUIDATION

PHARMACIE MARCON

Société d'exercice libéral
à responsabilité limitée
en liquidation
au capital de 1.000.000 euros
Siège social : 44, avenue de la République -
58260 LA MACHINE
Siège de liquidation :
44, avenue de la République -
58260 LA MACHINE
810 318 048 R.C.S. NEVERS

Le 30.12.2023, l'AGO a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur Madame Marie-Elisabeth MARCON, demeurant 44 avenue de la République - 58260 La Machine, de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du même jour. La société sera radiée au R.C.S. de Nevers. Pour avis.

AL24013376

// CONSTITUTION

CREATION DE SAS

Par acte SSP du 25 mars 2024, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : O'DELI FOOD
Objet social : Restauration rapide sur place ou à emporter
Ventes de boissons sans alcool, Soirées à thèmes
Siège social : 9 Rue du Docteur Dubois 58110 CHATILLON EN BAZOIS
Capital : 1.000 €
Durée : 99 ans
Président : M. Taoufik ZNIDI, né le 17 mai 1984 à Casablanca, demeurant 9 Rue du Docteur Dubois 58110 CHATILLON EN BAZOIS
Admission aux assemblées et droits de votes : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées Chaque action donne droit à une voix.
Clause d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement sous réserve d'agrément
Immatriculation au RCS de NEVERS

AL24013329

SCP AVOCATS BUSINESS CONSEILS
Me Catherine LEGENDRE-LOIRAND
Spécialiste en droit rural
et en droit des sociétés
18 rue Michaël Faraday
18000 BOURGES

AVIS DE CONSTITUTION

SCEA DOMAINE DU MAGNY
Société civile d'exploitation agricole
Au capital de 5.000 euros
Siège social : 2 Le Magny
58150 SUILLY LA TOUR
RCS NEVERS en cours

Par acte SSP en date du 01/04/2024, il a été constitué une Société Civile d'Exploitation Agricole dénommée «SCEA DOMAINE DU MAGNY».
Objet social : l'exploitation de toutes propriétés agricoles, soit directement, soit par voie de fermage ou de métayage ou selon toute autre modalité ; la vente sous toutes ses formes des produits provenant de l'exploitation de ces propriétés ; l'acquisition, la prise en location ou en mise à disposition, la revente de tous terrains et immeubles servant ou pouvant servir à l'agriculture ; et, d'une manière générale, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'exploitation agricole, notamment prendre toutes participations et se livrer, mais de façon accessoire, à tous travaux agricoles et prestations de services, aux activités de tables et de chambres d'hôtes, pourvu que le caractère civil de la société n'en soit pas modifié.
Siège social : 2 Le Magny 58150 SUILLY LA TOUR
Capital : 5 000euros
Gérance : M. Thierry RAVERY et Mme Isabelle RAVERY, dmt SUILLY LA TOUR (58150), 2 Le Magny.
Agrément des cessions de parts : Cession libre entre associés ou au profit d'un descendant de l'associé ; Agrément pour toute autre cession.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.
Pour avis, la Gérance.

AL24013280

COGEP AVOCATS
Route d'Orléans -
BP 89 -
18230 ST DOULCHARD

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 08 avril 2024, il a été constitué une SARL dénommée GP CONSEILS
Objet social : L'activité de courtier d'assurances pour tout type de contrats et prêts immobiliers.
Siège social : 24 rue Saint Just – 58400 LA CHARITE SUR LOIRE
Capital social : 1 000 euros
Gérance : Monsieur Guillaume PATAUD demeurant 24 rue Saint Just – 58400 LA CHARITE SUR LOIRE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers.
Pour avis.

AL24013285

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 22.03.2024, il a été constitué une Société Civile Immobilière dénommée : SCI L3C
Objet social : l'acquisition au moyen d'achat ou d'apport, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous biens et droits immobiliers; l'emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires; exceptionnellement l'aliénation des immeubles, notamment au moyen de vente, échange ou apport en société
Siège social : 8, rue Anatole France - 58130 GUERIGNY
Capital : 400 euros
Gérance : Cyril POCHET demeurant 49 grande rue 58130 GUERIGNY et Charles-René SEGURA-DEVILLECHAISE demeurant 8, rue Anatole France - 58130 GUERIGNY
Agrément des cessions de parts : les parts sociales sont librement cessibles entre associés, toute cession à un tiers exige le consentement unanime des associés
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL24013324

AVIS DE CONSTITUTION

LA HALLE
Suivant acte SSP du 12/04/2024 il a été constitué la société suivante :
Dénomination : LA HALLE
Forme : société civile immobilière
Siège : PREMERY (58700), 9 Place de la Halle,
Durée : 99 ans
Capital : 1 500 €
Objet : L'acquisition, la prise à bail, la location, l'administration et l'exploitation de tous immeubles bâtis ou non bâtis.
Gérance : S.I.C. SOCIETE IMMO CHATEAU,-société par actions simplifiée au capital de 500 €, dont le siège social est à PREMERY (58700), 9 place de la Halle,immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NEVERS sous le numéro987 500 188, représentée par Monsieur Cyril CHATEAU, président,
Agrément : Toute transmission est soumise à la procédure d'agrément définie dans les statuts.
RCS : NEVERS

AL24013369

LEXCO NOTAIRES

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Camille SAUVADET-PERRIAU, Notaire associé de la SELARL « LEXCO - NOTAIRES », titulaire d'un Office Notarial à BEAUNE (21200), 43B avenue de la Sablière,avec bureaux annexes à POUILLY EN AUXOIS (21320), 73 avenue Général de Gaulle et LIERNAIS (21430) 2 rue Serrurier, le 2avril 2024 a été constitué un groupement forestier ayant les caractéristiques suivantes :
Objet : La constitution, l'amélioration, l'équipement, la conservation et la gestion d'un ou plusieurs massifs forestiers susceptibles d'aménagement et d'exploitation régulière, ainsi que leurs accessoires et dépendances indissociables qui seront compris dans son patrimoine ou dont il aura la jouissance.
Dénomination : FMD.
Siège : MOUX-EN-MORVAN (58230), Le Bourg.
Durée : 99 années.
Apports en numéraire : MILLE EUROS (1 000,00 EUR)
Le montant total des apports s'élève à MILLE EUROS (1 000,00 EUR), somme égale au montant du capital social.
Cession des parts : un associé peut librement céder tout ou partie de ses parts à l'un de ses descendants ou à son conjoint ainsi qu'à un associé exploitant les biens forestiers du groupement. Toute autre cession, à titre onéreux, ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément des associés.
L'exercice social commence le 1er janvier et finit le 31décembre de chaque année.
Gérance : Monsieur Rudi MAHIEU et Madame Karien MAHIEU,demeurant ensemble à BEVERENAAN DE IJZER 8691 (BELGIQUE) 10Kallestraat.
La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis
Le notaire.

AL24013393

YONNE

// MODIFICATION

TRANSFERT DE SIEGE MÊME RESSORT

LEMOM

Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 4 rue Fécauderie
89000 AUXERRE
897 436 671 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 1er Mars 2024 l'associée unique a décidé de transférer le siège social du 4 rue Fécauderie, 89000 AUXERRE au 6 rue Notre Dame la d'Hors 89000 AUXERRE à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL24013319

MODIFICATION DU GERANT ET DU SIEGE SOCIAL

EARL DU BAS DU VILLAGE

Exploitation Agricole A Responsabilité Limitée
Au capital de 205.060,00 €
Siège social : 22 Rue Janson 89570
SORMERY
R.C.S AUXERRE 434 636 775

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date à SORMERY du 29/03/2024, il a été décidé :
- de nommer M. Charles, Robert, Jules MALTAVERNE, domicilié à SORMERY (89570) 4 rue Neuve, en qualité de gérant de ladite société à compter du 29/03/2024, en lieu et place de M. Gérard DELAGNEAU, domicilié à SORMERY (89570) 22 rue Janson, et de Mme Odile, Marie, Françoise DELAGNEAU née STAES, domiciliée à SORMERY (89570) 22 rue Janson.
- transférer le siège social de l'EARL DU BAS DU VILLAGE, du22 rue Janson 89570 SORMERY au 24 rue Janson 89570 SORMERY.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de AUXERRE.
Pour Avis
Le gérant

AL24013340

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI MATO IMMO
SCI au capital de 500 €
Ancien siège social : 9, rue Saint-Claude – 89520 SAINT SAUVEUR EN PUISAYE
Nouveau siège social : 431, Route de Faverelles – 58450 ANNAY
442 659 801 RCS AUXERRE

Aux termes d'une AG du 20/03/2024, les associés ont décidé de transférer à compter du même jour le siège social de SAINT SAUVEUR EN PUISAYE (89) – 9, Rue Saint-Claude à ANNAY (58) – 431, Route de Faverelles, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
La Gérante

AL24013341

MODIFICATION DU CAPITAL

S.C. LESGENSDUMOULIN

au capital de 8 000 euros
Siège social : 6 Chemin du Rû Grenouille - Champien
89200 PONTAUBERT
488 721 853 RCS AUXERRE

L'A.G.E. du 10/04/2024 a autorisé le retrait d'un associé et constaté la réduction du capital social de 8 000 € à 7 000 € par rachat et annulation de 10 parts sociales. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence. Modification sera faite au Greffe du T.C. d'AUXERRE.
Pour avis
La Gérance

AL24013346

MODIFICATIONS DES STATUTS

SCI LES PRES VERTS

Capital social 1 524,49 €
Siège social DOMATS (89150)
5 lieudit LES BESNARDS
RCS SENS 420 906 794

Les Associés réunis en AG le 25/03/2024 ont :
- constaté la fin du mandat de Gérant de Monsieur Alain MACHERET à effet du 30 janvier 2024 suite à son décès et modifié l'article 24 des statuts en supprimant le deuxième alinéa. Monsieur Fabrice MACHERET, demeurant 3 rue du Moulin, Granchette 89100 SAINT-DENIS-LES-SENS, reste seul Gérant
- fixé le capital social à 1 524,49 Euros par suite de sa conversion en euros et modifié l'Article 6 des statuts :
Le capital social est fixé à la somme de 1 524,49 Euros.
Il est divisé en CENT (100) PARTS de 15,2449 Euros chacune de valeur nominale, numérotées 01 à 100.

AL24013350

MODIFICATIONS DES STATUTS

QUARTERROTH

SCI au capital de 500 €
19, rue Principale 89300 CHAMPLAY
RCS SENS 891 944 472

Les associés réunis en AG le 03/04/2024 ont :
- nommé Monsieur Nicolas GARNERONE, demeurant 167 rue Saint Merry, 77300 FONTAINEBLEAU en qualité de gérant en remplacement de Monsieur Pascal ROTHE, démissionnaire et modifié l'article 16 des statuts en son paragraphe 16.2 qui est devenu sans objet.
- transféré le siège social de CHAMPLAY, 19 rue Principale au 16 Chemin des Amoureux à PONT SUR YONNE (89140) et en conséquence modifié le premier alinéa de l'article 4 des statuts.
Pour avis, le Gérant.

AL24013352

AVIS DE TRANSFORMATION

SARL ROUSSEAU PERE ET FILS

Société à responsabilité limitée
transformée en société par actions simplifiée
Au capital de 8 000 euros
Siège social : 8 route de Tonnerre
89200 ETAULE
RCS AUXERRE 513 968 552

Aux termes d'une délibération en date du 28 mars 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
Son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 8 000 euros.
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
TRANSMISSION DES ACTIONS : entièrement libre, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires.
Monsieur Cyril ROUSSEAU, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ :
Monsieur Cyril ROUSSEAU
demeurant 6 rue des Séjours 89200 LUCY LE BOIS
Il a également été décidé lors de cette Assemblée de remplacer à compter du même jour, la dénomination sociale « SARL ROUSSEAU PERE ET FILS « par « ROUSSEAU PERE ET FILS « et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.
Pour avis
Le Président

AL24013361

CHANGEMENT DE GÉRANT

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DES CORNES

GFA au capital 270 566,52 euros
Siège social : les Cornes -
89310 CHÂTEL-GÉRARD
413 163 528 RCS AUXERRE

La collectivité des associés a constaté la fin des fonctions de gérant de Mme Elisabeth GUENEAU, décédée le 28 février 2022, pris acte de la démission de Mme Jacqueline GUENEAU épouse LEGRAND à compter du 15 janvier 2024, nommé Mme Martine LEGRAND demeurant à PARIS (19ème), 293 rue de Belleville et M. Benoit GUENEAU demeurant à CACHAN (Val de Marne), 25 rue Guichard aux fonctions de gérant à compter du 15 janvier 2024 pour une durée non limitée. La collectivité des associés a par ailleurs réduit le capital social de 57 590,52 € pour le fixer à 212 976 € à compter du 15 janvier 2024.
Pour avis, la gérance.

AL24013372

NON DISSOLUTION

LOJUPO

SARL au capital de 6020 €
Siège social : 6 ROUTE DES CHENEVIERES
89570 TURNY
RCS SENS 521811711

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 15/09/2023, il a été décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société malgré les pertes constatées, en application de l'art. L223-42 du Code de commerce à compter du 15/09/2023 Modification au RCS de SENS.

AL24013390

CHANGEMENT DE GÉRANT

SCI DU CHAMPS DE LA CROIX

SCI au capital de 68.602,06€
Siège social : 89250 Chemilly-sur-Yonne
351 394 598 RCS Auxerre

Aux termes des décisions du 06/03/2024, les associés ont nommé en qualité de Gérants Mme Colette CHASTEL épouse RAYMOND, 9 avenue des Lierres 84000 Avignon, M. Sylvain RAYMOND, 958 chemin Grand Draille Sud 13210 Saint-Rémy-de-Provence et M. Benjamin RAYMOND, 2 rue des Soupirs 89400 Basso, en remplacement de M. Daniel RAYMOND.
Mention en sera faite au RCS d'Auxerre.

AL24013395

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

L'AGE du 25.3.2024, des associés de la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE BELLE PIERRE, au capital de 4.620 €, siège social à AUXERRE (89000) 6, rue du Temple, 424 206 985 RCS AUXERRE, a décidé de transférer le siège social à compter du même jour. ANCIENNE MENTION PUBLIEES : Siège social : AUXERRE (89000) 6, rue du Temple. NOUVELLE MENTION : Siège social : AUXERRE (89000) 18, av. de la Puisaye.

AL24013399

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Le 25.3.2024, les associés de la société civile LUTHIMAX, capital de 1.500 €, siège social à AUXERRE (89000) 6, rue du Temple, 484 724 471 RCS AUXERRE, ont décidé de transférer le siège social à compter du même jour. ANCIENNE MENTION PUBLIEES : Siège social : AUXERRE (89000) 6, rue du Temple. NOUVELLE MENTION : Siège social : AUXERRE (89000) 18, av. de la Puisaye.

AL24013400

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Le 25.3.2024, les associés de la société civile SCI FRANROU capital 1.400 €, siège social à AUXERRE (89000) 6, rue du Temple, 499 347 359 RCS AUXERRE, ont décidé de transférer le siège social à compter du même jour. ANCIENNE MENTION PUBLIEES : Siège social : AUXERRE (89000) 6, rue du Temple. NOUVELLE MENTION : Siège social : AUXERRE (89000) 18, av. de la Puisaye.

AL24013401

TRANSFORMATION

Le 15.04.2024 les associés de la SARL FRIDEP, au capital de 7.500 €, siège social à LA CELLE SAINT CYR (89116) 9, rue de la Julienne, Loivre, 481 895 787 RCS SENS, ont décidé de transformer la société en SAS à compter du même jour et de nommer un Président. ANCIENNE MENTION PUBLIEE Forme : SARL Gérant : Laurent DABREMONT 9, rue Julienne Loivre 89116 LA CELLE SAINT CYR NOUVELLE MENTION : Forme : SAS Président : Laurent DABREMONT 9, rue Julienne Loivre 89116 LA CELLE SAINT CYR. Accès aux Assemblées : tout associé a le droit de participer aux assemblées ; chaque action donne droit à une voix ; cession d'actions : le cessionnaire d'actions est soumis à l'agrément des associés. Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS.

AL24013403

COMMISSAIRE AUX COMPTES

SARL DOMAINE MOUTARD-DILIGENT

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 015 500 euros
Siège social : 81 Grande Rue
89700 MOLOSMES
477 712 129 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 29 février 2024, l'associée unique a nommé la société DARDOISE JEUNOT AUDIT, domiciliée 7 bis route de Thennelières à BELLEY-VILLECHETIF (10410), en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, et la société PRIEUR ET ASSOCIES AUDIT, domiciliée 64 mail des Charmilles à TROYES (10000), en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'associée unique sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2029.
POUR AVIS
La Gérance

AL24013404

MODIFICATIONS DES STATUTS

GAEC GERMAIN

GAEC au capital de 247 500 €
Siège social : les Grosniers –
89240 DIGES
344 059 985 RCS AUXERRE

L'assemblée générale extraordinaire du 1er avril 2024 a :
Décidé d'augmenter le capital social de 262 650 € pour le porter à 510 150 €.
Nommé M. Cédric GERMAIN, demeurant à DIGES (89240), 34 rue des Glycines, aux fonctions de gérant,
Complété l'adresse su siège social qui est à DIGES (89240), 4 les Grosniers,
Prorogé la durée de la société de 81 ans, reportant son terme au 11 mars 2121.
Transformé le Groupement Agricole d'Exploitation en Commun, sans création d'un être moral nouveau, en une Société Civile d'Exploitation Agricole.
Toutes ces décisions prennent effet à compter du 1er avril 2024.
À compter de cette date, les caractéristiques de la société sont les suivantes :
Dénomination sociale : SCEA GERMAIN
Forme : SCEA régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application.
Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime.
Capital social : 510 150 €.
Siège social : 4 les Grosniers - 89240 DIGES
Durée : Jusqu'au 11 mars 2121.
Gérant : M. Jean-Jacques GERMAIN demeurant à DIGES (89240), 4 les Grosniers, et M. Cédric GERMAIN, demeurant à DIGES (89240), 34 rue des Glycines.
Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés lorsque la société a deux associés.
Pour avis, la gérance.

AL24013410

// GÉRANCE

LOCATION GÉRANCE

Suivant acte ssp en date du 21/02/2024, la société RESTAURANT MILAN SASU au capital de 500 €, RCS 891067969 MELUN, 18 rue des Chesnois 77130 MONTEREAU FAULT YONNE, représenté par JENART GERARD a donné en location gérance à la société LE BALCON SASU au capital de 500 €, RCS en cours SENS, 7 rue Benoist 89210 BRIENON SUR ARMANCON, représenté par VORS Christelle un fonds de commerce de RESTAURATION sis et exploité au 2 place du 13 mai 1944 89210 BRIENON SUR ARMANCON, pour une durée allant du 20/12/2023 au 31/12/2024.

AL24013264

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS DE FUSION

G.O. OPTIQUE SURDITE
SARL au capital de 8 000 €
Siège social : 8 Avenue Charles de Gaulle - 89000 AUXERRE
419 580 089 RCS AUXERRE
Aux termes d'une délibération de l'A.G.E. en date du 31/03/2024, les associés de la société G.O. OPTIQUE SURDITE ont approuvé le traité de fusion par voie d'absorption de leur Société par la société OPTIQUE AUDITION GORIN, SARL au capital de 73 000 euros, dont le siège social est 8 Avenue Charles de Gaulle – 89000 AUXERRE, immatriculée au RCS sous le numéro 301 619 086 RCS AUXERRE.
Ce traité de fusion a été établi suivant acte ssp signé électroniquement le 20/02/2024. La collectivité des associés a décidé que la Société serait dissoute et liquidée de plein droit au jour de la réalisation de l'augmentation de capital de la Société OPTIQUE AUDITION GORIN, effectuée au titre de la fusion, et, en outre, qu'il ne serait procédé à aucune opération de liquidation de la Société G.O. OPTIQUE SURDITE, le passif de cette Société étant intégralement pris en charge par la Société OPTIQUE AUDITION GORIN et les parts échangées à raison de 2 parts sociales de la Société OPTIQUE AUDITION GORIN pour 1 part de la Société G.O. OPTIQUE SURDITE. La fusion et corrélativement la dissolution de la Société G.O. OPTIQUE SURDITE sont devenues définitives au 31 MARS 2024, ainsi qu'il résulte des résolutions de l'AGE des associés de la Société OPTIQUE AUDITION GORIN en date du 31/03/2024 qui a approuvé définitivement la fusion et augmenté le capital de ladite Société.

AL24013335

Maître Corentin DRÉAU
Notaire à AVALLON (Yonne),
4, rue de Lyon

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me DREAU, notaire à AVALLON (Yonne) le8 avril 2024,
La société dénommée P.F.J. SARL AU BON PAIN, Société à responsabilité limitée au capital de 7622.45 EUROS, ayant son siège social à VEZELAY (89450), 3, rue Saint Etienne,identifiée au SIREN sous le n°388602054 RCS AUXERRE.
A vendu à La société dénommée BOULANGERIE LA COLLINE ETERNELLE, Société par actions simplifiée au capital de10000 EUROS, ayant son siège social à VEZELAY (89450), 3,rue Saint-Etienne, identifiée au SIREN sous le n°987537248RCS AUXERRE.
Son fonds de commerce de boulangerie qu'elle exploitait à VEZELAY (89450), 3 rue Saint Etienne.
Moyennant le prix de : DEUX CENT CINQ MILLE EUROS (205000,00 euros), s'appliquant aux éléments incorporels pour 176 181,00euros et aux éléments corporels pour 28819,00euros.
Avec entrée en jouissance au 08/04/2024.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans

ANNONCES LÉGALES

les formes légales dans les dix jours de la publication au BODACC, par Me DREAU, notaire à AVALLON cedex (89202) 4 rue de Lyon.
Pour avis.

AL24013347

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Dans l'annonce parue dans TERRES DE BOURGOGNE du 12/01/2024, concernant la société LE BALCON, il convient de lire : RETIRER PAR TACITE RECONDUCTION : RETIRER PAR TACITE RECONDUCTION au lieu de PAR TACITE RECONDUCTION

AL24013263

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue le 23/02/2024, concernant la société
EURO HABITAT 89
Il a lieu de lire : Objet social : construction et l'aménagement intérieur (pose de placo, de parquet, de carrelage) et extérieur des bâtiments (ravalement, façade, terrassement)

AL24013339

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

EUROP ' AUTO 89

SARL au capital de 15 000 €,
1 Rue Kruger 89000 AUXERRE
532 582 855 RCS AUXERRE

AGE du 10.04.2024 : Cessation d'activité de la Société au 31.03.2024, Dissolution anticipée à compter de ce jour, et mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Constatation de la fin du mandat du gérant.
Liquidateur : M. Vincent VÈVRES dt Pont-Saint-Ours 58660 COULANGES-LES-NEVERS pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et continuation des affaires en cours et engagement de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé au siège social de la Société EUROP'AUTO 58, à savoir 1-2 Lieudit Le Paradis 58210 VARZY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS en annexe au RCS.

AL24013353

CLÔTURE DE LIQUIDATION

CUMA DU CHEMIN DE TROYES

Société coopérative agricole à capital variable
Siège social : Mairie 89400 Brion
N° d'agrément 89-413
RCS Sens 330 255 852

Aux termes de l'AG ordinaire en date du 03/04/2024, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport des liquidateurs, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus aux liquidateurs et les ont déchargés de leur mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation ont été déposés au GTC de Sens.
Les liquidateurs

AL24013368

DISSOLUTION

SAS SCIC LA PARENTHESE

LA PARENTHESE
SAS au capital de 16 200 €
Siège social : 5 rue de l'abbé Gautier
89700 EPINEUIL
841 823 073 RCS AUXERRE

Aux termes de l'AGE du 14/04/2024, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 14/04/2024, et sa mise en liquidation.
A été nommé Liquidateur M. Raphaël DARLEY demeurant 12 rue du champ de la ville, 89700 EPINEUIL avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 5 rue de l'abbé Gautier 89700 EPINEUIL adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de AUXERRE.
Mention en sera faite au RCS de AUXERRE.

AL24013380

SELAS CLAIRE MOREAU
Notaire
5 RUE MARCELIN BERTHELOT
89000 Auxerre

DISSOLUTION

Suivant acte reçu par Maître Claire MOREAU, Notaire associée de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée dénommée « SELAS CLAIRE MOREAU NOTAIRE «, titulaire d'un Office Notarial sis à AUXERRE (YONNE) 5 rue Marcelin Berthelot, le 11 avril 2024 a été déposé le procès verbal de l'assemble générale extraordinaire décidant de la dissolution anticipée à compter du 11 avril 2024 de la société SCI DES CHAMPS AUX PRETRES, SCI au capital de 1000 €, dont le siège est à CHARBUY (89113), 1 Rue des Champs aux Prêtres, immatriculée au RCS de AUXERRE sous le numéro 533058400, et la nomination de Monsieur Thierry NIQUET, demeurant à APPOIGNY (89) 2 rue de la Chapelle, Les Bries, en qualité de liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé à APPOIGNY (89), 2 rue de la Chapelle, Les Bries, au domicile du liquidateur. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de AUXERRE. Pour avis Le notaire.

AL24013388

LAURE Virginie
Résidence Le Palais
1 Rue de l'Epée
89100 SENS

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTATS DE CRÉANCES SALARIALES

Article R. 625 3 du Code de Commerce au titre de la procédure suivante : **SERDIN PNEUS SAS** Liquidation Judiciaire du 07/02/2023 2 rue des Bas Musats 89100 MALAY LE GRAND L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 15 avril 2024. La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625 1 du Code de Commerce. Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL24013402

// CONSTITUTION

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PERRIGNY (Yonne), du 27 mars 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société d'exercice libéral à responsabilité limitée
Dénomination sociale : SELARL ANNA CATTAGNI-DECUYPER
Siège social : 32 Rue de la Cour - 89000 PERRIGNY
Objet social : l'exercice de la profession d'Infirmier
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros
Gérance : Madame Anna CATTAGNI-DECUYPER, demeurant 36 Rue Joubert – 89000 AUXERRE
Immatriculation au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

AL24013108

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 01/01/2024, il a été constitué une Société Civile Immobilière dénommée :
DENOMINATION : SCI ALOUISE
Objet social :
- L'acquisition, en l'état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens immobiliers en question. Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à ces opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.
- L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers la vente de tous immeubles et biens immobiliers, et notamment d'un immeuble sis 29 Rue de Bourgogne 89000 Auxerre.
Siège social : 29 Rue de Bourgogne 89000 AUXERRE
Capital : 100 euros
Gérance : M. PISTON Alban demeurant 17, Avenue Pierre de Courtenay 89000 AUXERRE
Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.
Durée : 99 ans à compter de son **immatriculation** au RCS d'AUXERRE

AL24013358

Maître Florence MERLET
Notaire Associé
89250 SEIGNELAY

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Florence MERLET, Notaire associée à SEIGNELAY le 28 mars 2024 a été constitué un groupement foncier agricole ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : GFA DES ARDUISES. Siège : CUDOT (89116), Ferme des Arduises. Objet : objet la propriété, la jouissance et l'administration des immeubles et droits immobiliers à destination agricole. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. Apports en nature de biens bâtis et non bâtis sis à SAINT LOUP D'ORDON (89330) pour la totalité en pleine propriété par Madame Valérie REMOND épouse FROTTIER et à CHAUMOT (89500), CUDOT (89116) et VERLIN (89330) pour la totalité en pleine propriété par Monsieur Christophe FROTTIER pour une valeur totale de 192.711€. Capital social : 192.711€ divisé en 192711 parts de 1€ chacune numérotées de 1 à 192711. Gérants pour une durée illimitée : Monsieur Christophe FROTTIER demeurant à CUDOT, Les Arduises et Madame Valérie REMOND épouse de Monsieur FROTTIER demeurant même adresse. Toute cession à titre onéreux faite à une personne autre qu'un associé ou son conjoint, ne peut avoir lieu, qu'avec l'agrément des associés.Toutes les transmissions entre vifs, à titre gratuit, sauf celles faites à un associé, doivent faire l'objet d'une demande d'agrément. L'exercice social commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année. Immatriculation : RCS SENS. Pour insertion Le Notaire.

AL24013318

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 19/03/2024, il a été constitué une SASU
Dénomination :
MAMOS
Siège Social : 1 Place Victor Hugo 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE
Capital : 2500 €
Objet social : Restaurant avec vente d'Alcool
Durée : 99 ans
Président : M. DEVECI Ahmet 22 Avenue l'Europe 89100 SENS
Immatriculation au RCS de SENS

AL24013327

FIDUCIAL
SOFIRAL

AVIS DE CONSTITUTION

CORNEVIN Aymeric
Société d'exercice libéral à responsabilité limitée
de Masseurs-Kinésithérapeutes
au capital de 25 000 euros
Siège social : 10 rue des Grands Boivins
89000 AUXERRE
AVIS DE CONSTITUTION
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AUXERRE du 9 avril 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société d'exercice libéral à responsabilité limitée
Dénomination sociale : CORNEVIN Aymeric
Siège social : 10 rue des Grands Boivins, 89000 AUXERRE
Objet social : l'exercice de la profession de Masseur-Kinésithérapeute
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 25 000 euros
Gérance : Monsieur Aymeric CORNEVIN, demeurant 10 rue des Grands Boivins, 89000 AUXERRE
Immatriculation au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.
Pour avis
La Gérance

AL24013351

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué pour une durée de 99 ans sous la dénomination RVS une SAS au capital de 217.000€, ayant son siège social à VILLENEUVE LA GUYARD (89340) 15, rue G. Eiffel, ayant pour objet toutes opérations d'achat, de vente et de gestion de valeurs mobilières françaises et étrangères, l'achat, la souscription, la gestion, la vente, l'échange de ces valeurs et de tous droits sociaux, la prise d'intérêts et la participation directe ou indirecte dans toutes sociétés ; le management et la gestion de toutes autres personnes ou entreprises ; la formation dans tous les domaines ; la fourniture de prestations de services ; l'octroi aux filiales ou participations des avances ou des prêts. Il a été procédé à la nomination de M. Rodolphe VEYSSIER demeurant 15, rue G. Eiffel 89340 VILLENEUVE LA GUYARD en qualité de Président et Mme Sandra de BORTOLI épouse VEYSSIER demeurant 15, rue G. Eiffel 89340 VILLENEUVE LA GUYARD en qualité de Directeur général. Accès aux assemblées vote : tous les associés ont le droit de participer aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Cession d'actions : le cessionnaire d'actions est soumis à l'agrément préalable du Président. La société sera immatriculée au registre du commerce de SENS.

AL24013370

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 05/04/2024, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination Sociale : GP PIZZA
Forme : SAS
Capital social : 10 000 €
Siège social : 4 rue Maurice ravel, 89140 PONT-SUR-YONNE
Objet social : toutes activités se rapportant à la restauration de type rapide, pizza à emporter, sandwicherie, restauration rapide, livraison ; et, plus généralement, toute opérations de quelque nature qu'elles soient juridiques, économiques, industrielles, financières, commerciales et civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets sus-indiqués ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.
Président : M. Sas CAMPRO demeurant 4 rue Maurice ravel, 89140 PONT-SUR-YONNE
Clause d'agrément : Elles sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Clause d'admission : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de RCS SENS

AL24013379

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans, d'une société civile immobilière dénommée SL IMMOBILIER au capital de 1000 euros, le siège social est fixé 17 Grande Rue, 89530 CHITRY, ayant pour objet l'acquisition, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en questions. Le gérant est M. Sébastien LUCAS demeurant 17 Grande Rue 89530 CHITRY. Agrément requis des associés représentant au moins les 3/4 des parts sociales dans tous les cas sauf entre les associés fondateurs. Immatriculation de la Société au RCS d'AUXERRE. Pour avis Le gérant

AL24013387

Suivez-nos publications sur Instagram

// DIVERS

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 08/04/2024 prononçant la résolution du plan et l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de la **SA TRAVAUX PUBLICS ET INGENIERIE DE LIGNY LE CHATEL** 89144 Ligny-le-Châtel (travaux publics et d'espaces verts). RCS Auxerre 324083815. CIP 4746. Date de cessation des paiements : 01/01/2024 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24013290

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 08/04/2024 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **Sàrl PARC-AUTO** La Folie Mérat 89240 Villefargeau (achat vente de véhicules). RCS Auxerre 792492993. CIP 4747. Date de cessation des paiements : 08/10/2022. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 29 Rue des Lombards 30000 Nîmes, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24013291

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 08/04/2024 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **SAS IDC MEDICAL** Zone Industrielle les Gâtines 89170 Saint-Fargeau (conseil en affaires). RCS Auxerre 834146573. CIP 4748. Date de cessation des paiements : 31/01/2024 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24013292

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 08/04/2024 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **SAS L.B.A. CONSULTING** Zone Industrielles les Gâtines 89170 Saint-Fargeau (Conseil consulting). RCS Auxerre 530699396. CIP 4749. Date de cessation des paiements : 31/01/2024 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24013293

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 08/04/2024 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **SAS à associé unique GRJ COIFFURE** 6 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre (coiffure). RCS Auxerre 853839140. CIP 4750. Date de cessation des paiements : 01/01/2024 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24013294

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 08/04/2024 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de **Monsieur Jérome Émile BERTHELOT** 13 Lieudit Chamelard 89430 Melisey (travaux d'installation d'eau et de gaz). RCS Auxerre 847816394. CIP 4753. Date de cessation des paiements : 08/10/2022. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24013295

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 08/04/2024 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **Sàrl VITAL'O 89** 57 bis avenue Jean Mermoz 89000 Auxerre (centre de remise en forme). RCS Auxerre 821567807. CIP 4751. Date de cessation des paiements : 08/04/2024. Administrateur : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24013296

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 08/04/2024 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **Sàrl à associé unique AIRTECH PEINTURE** rue de la Plaine des Isles 89000 Auxerre (peinture électrostatique). RCS Auxerre 878355734. CIP 4752. Date de cessation des paiements : 08/04/2024. Administrateur : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, la SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 29 Rue des Lombards 30000 Nîmes, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24013297

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 08/04/2024 prononçant la résolution du plan et l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire avec poursuite d'activité jusqu'au 17/06/2024, au profit de la Sàrl **SÀRL VB HABITAT** Avrolles rue des Roches Le Foulon 89600 SAINT FLORENTIN (fabrication et pose de double vitrage). RCS Auxerre 539510925. CIP 4754. Date de cessation des paiements : 19/10/2023 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, la SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 29 Rue des Lombards 30000 Nîmes, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC

AL24013298

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 08/04/2024 prononçant la conversion en liquidation judiciaire après cession de la **SAS à associé unique ROTHE FERMETURES** Z I du Bel Air 89400 Cheny (menuiserie charpentes). RCS Auxerre 340876473. CIP 4708. Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY.

AL24013300

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 08/04/2024 modifiant le plan de redressement de **Sàrl RCL PISCINES** 18 rue du Port 89400 Bassou. RCS SENS 479786873. CIP 3987. Commissaire au plan : la SELARL BCM en la personne de Me CARBONI Rond Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre.

AL24013301

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 08/04/2024 prononçant la clôture du redressement judiciaire après exécution du plan de redressement de la **Sàrl RCL PISCINES** 18 rue du Port 89400 Bassou. RCS SENS 479786873. CIP 3987.

AL24013302

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 08/04/2024 prononçant la clôture du redressement judiciaire après exécution du plan de sauvegarde de la **Sàrl SYCLAD** 6 rue bis de l Eglise 89550 Héry. RCS Auxerre 504006438. CIP 3760.

AL24013303

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 08/04/2024 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Madame Catherine FOUILLOUX** 24 rue de la Draperie 89000 Auxerre. RCS Auxerre 312556806. CIP 3151

AL24013304

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 08/04/2024 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SAS INFINITEAM** 11 BIS RTE de Chablis 89250 HAUTERIVE. RCS Auxerre 831164272. CIP 4211.

AL24013305

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 08/04/2024 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique PEP'S COMMUNICATION** 5 rue du Moulin 89400 Cheny. RCS Auxerre 829108497. CIP 4690.

AL24013306

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 08/04/2024 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique SIMPSON** 7 place Saint Pierre 89000 Auxerre. RCS Auxerre 485350813. CIP 4691.

AL24013307

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 08/04/2024 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SAS à associé unique EUROTEK DISTRIBUTION** 9 place du Maréchal Leclerc 89000 Auxerre. RCS Auxerre 948776265. CIP 4692.

AL24013308

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 08/04/2024 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique GAIA** 9 rue du Temple 89000 Auxerre. RCS Auxerre 901006486. CIP 4693.

AL24013309

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 08/04/2024 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl PALAIS D'AGADIR** 4 Route de Paris 89380 APPOIGNY. RCS Auxerre 753994086. CIP 4528.

AL24013310

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 08/04/2024 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl ADS DRUYES** 4 place Jean Bertin 89560 DRUYES LES BELLES FONTAINES. RCS Auxerre 800648099. CIP 4559.

AL24013311

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 08/04/2024 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique CHABLIS METAL** 40 route d'Auxerre 89800 Chablis. RCS Auxerre 839653102. CIP 4563.

AL24013312

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 08/04/2024, prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour extinction du passif de **Monsieur Philippe Noël CAMBRELENG** 6 grande-rue 89450 Saint-Père. RCS Auxerre 422666016. CIP 4578.

AL24013313

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 08/04/2024 arrêtant le plan de sauvegarde sur 10 ans au profit de la **SCI LES CRAVATIERES**, étendue à son dirigeant Monsieur Olivier DELINOTTE, 4, Avenue du 4ème Régiment d'Infanterie 89000 Auxerre (acquisition, location de biens immobiliers). RCS Auxerre 789769841. CIP 4650. Commissaire au plan : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre .

AL24013314

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 08/04/2024 arrêtant le plan de redressement sur 10 ans au profit de la **Sàrl à associé unique SDO ELECTRO** 53 rue Paul Desjardins 89230 Pontigny (Travaux de peinture industrielle (notamment par hydrographie) travaux de préparation des supports préalablement à leur peinture). RCS Auxerre 838410454. CIP 4606. Commissaire au plan : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre .

AL24013315

Retrouvez-nous sur agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout !
Ordinateur - Tablette - Smartphone



ÉQUIPEMENT

// CUMA

Une solution pour maîtriser ses charges de mécanisation

Avec les charges de mécanisation qui augmentent ces dernières années, les agriculteurs sont à la recherche de solutions pour mieux les maîtriser. Parmi elles, la Cuma représente une piste d'adaptabilité pour les exploitations agricoles.



Réussir SA

Certains agriculteurs font le choix d'investir sur du matériel en commun pour réduire les coûts de mécanisation.

Comme le souligne Richard Wylleman, conseiller d'entreprise en agroéquipements à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, « *aujourd'hui, on a des charges de mécanisation qui évoluent plutôt à la hausse. En conventionnel, on est à + 40 % en 10 ans et en bio les charges atteignent celles des systèmes classiques* ».

Alors, comment l'expliquer ? « *C'est en partie dû à l'augmentation du prix des machines, mais aussi à la complexification des exploitations agricoles qui exige de répondre à différentes activités. Le résultat des charges de mécanisation dépend des décisions qui sont prises par le chef d'entreprise* », répond-il. Car si les exploitations agricoles deviennent plus complexes, c'est parce qu'elles se diversifient. Pour cela, il faut avoir les moyens de réaliser les travaux, ce qui passe par des investissements en termes de matériels, qui ne sont pas toujours valorisés.

Dans ce contexte, les exploitants agricoles sont à la recherche de solutions pour mieux maîtriser les coûts de mécanisation. Richard Wylleman l'assure, « *la Cuma est une piste d'adaptabilité pour les exploitations agricoles. Pourquoi ? Parce que cela permet de maîtriser les coûts de mécanisation notamment sur des utilisations très ponctuelles d'outils, comme c'est le cas avec le désherbage mécanique ; cela permet également un accès à des machines qui sont généralement plus diversifiées, plus récentes, plus fiables, plus larges, ce qui engendre des gains de productivité et de temps, et permet de répondre à un volume sur l'aspect quantitatif, mais aussi sur l'aspect qualitatif ; et cela permet enfin de bénéficier du partage des connaissances et des expériences en travaillant à plusieurs. On peut donc monter en compétences et intégrer les notions de travail en commun et d'entraide* ».

Mathilde Bonneau, animatrice Cuma Yonne, précise toutefois « *que lorsqu'il y a des pannes ou des casses de matériels, une Cuma reste tout de même une solution valable pour les adhérents* ».

« Une solution pour réaliser des transitions à moindre coût »

Un point de vue qu'approuve Sébastien Neveux, agriculteur à Rugny et président de la Cuma du Val Renard, qu'il a créé en 2021 avec trois autres associés (Aurélien Chainé, François Haezaert, Nicolas Poinsot, ainsi que son associé Christophe Hugot à l'Earl Les 5 épis). « *Avec cette mutualisation des expériences, on suit les tests des collègues et cela profite à tout le monde. On a compris que la performance de nos outils en Cuma passait obligatoirement par notre capacité à organiser nos chantiers. Avec le recul, nous sommes capables de semer avec le tracteur d'un collègue ou de laisser le nôtre. Idem pour les fonds de cuve d'engrais et de semences. On se rapproche dans nos achats d'intrants et on est plus souple. On fait le bilan matière et heure en fin d'année* ».

L'agriculteur se souvient qu'à l'origine, lui et ses associés de la Cuma ont envisagé cette solution pour répondre à leur volonté de développer l'ACS (agriculture de conservation des sols). « *On avait une réflexion commune sur le fait de vouloir développer le semi-direct notamment pour réussir à refaire des colzas correctement. Avec le semi-direct, on avait la possibilité de ne plus travailler le sol, ne plus le dessécher, garder sa fraîcheur et ressemer les colzas. Mais comme on est tous sur des terres aux potentiels limités, on n'avait pas les moyens d'acheter chacun notre semoir* ».

En créant la Cuma, cela a permis aux agriculteurs de limiter les risques du coût de l'opération. « *En investissant à quatre sur un même matériel, on investit beaucoup moins individuellement, ce qui nous permet de prendre ce risque de développer une nouvelle activité et une nouvelle façon de faire. C'est un levier extraordinaire au changement. On sait qu'aujourd'hui on doit évoluer dans nos pratiques, alors soit on le fait seul si on en a les moyens, soit on s'adapte en groupe en diminuant l'investissement. La Cuma, c'est une solution pour réaliser des transitions à moindre coût* ».

À noter que la Cuma « *permet de répondre à des appels à projets avec à la clé des subventions (dans le cadre du PSN) qui permettent de réaliser les transitions* », poursuit Sébastien Neveux.

Depuis l'achat du semoir, les agriculteurs ont réalisé d'autres investissements (comme un épandeur d'engrais, des rouleaux ou encore un broyeur d'accotement) et créés d'autres sections au sein de leur Cuma. « *Deux autres associés nous ont également rejoints* », ajoute-t-il.

Des obligations à respecter

Cependant, « *Une Cuma a aussi un cadre et chaque adhérent a des droits et des obligations* », comme le rappelle Mathilde Bonneau. « *Il est important de respecter ses engagements, quels qu'ils soient, de payer ses factures, de respecter les plannings, lorsqu'il y en a… de tout simplement respecter le règlement intérieur qui est propre à chaque Cuma* ».

Dans l'Yonne, il existe actuellement 95 Cuma, réparties un peu partout sur le territoire. « *Il y en a donc forcément une à côté de chaque agriculteur* », conclut Mathilde Bonneau, en souriant.

Christopher Levé

// ÉPANDAGE

De plus en plus de technologies embarquées

Samson, spécialiste des matériels d'épandage, prône l'utilisation agronomique des effluents d'élevage. Ses représentants ont présenté une série de nouveautés matérielles à l'occasion d'une journée technique organisée en Haute-Saône, à Port-sur-Saône. Elles portaient notamment sur le domaine de la précision d'épandage.

Le groupe Samson possède deux marques de matériels : Pichon et Samson. Chacune cultive ses particularités, mais elles s'inscrivent dans la même logique d'agriculture de précision. Aussi, lors de la journée dédiée aux épandages organisée à Port-sur-Saône par les jeunes de Vesoul Agrocampus dans le cadre de leur Projet initiative et communication (Pic), les représentants du constructeur ont mis en avant les moyens de réduire les émissions d'ammoniac et d'accroître la précision d'épandage. Ils ont également présenté une application qui chiffre la valeur en euros des effluents épandus.

Depuis l'envol des prix de l'énergie et des engrais azotés de synthèse - dont la fabrication est très énergivore - l'argumentaire des conseillers agricoles ne manque pas d'aborder le volet économique de l'épandage des effluents d'élevage. « *Ce n'est plus un déchet dont on essaie de se débarrasser mais un moyen de production à part entière* », résume Laurent Blin, responsable produit épandage solide chez Samson Agro Sasu.

Assurer un débit régulier

Les tonnes à lisier Pichon SV peuvent recevoir un équipement de double vidange appelé Alta. Il évite les désamorçages et autres irrégularités de débit en fin de vidange dans les fortes pentes. Une version automatique avec inclinomètre est sortie en 2023. Par ailleurs, dans cette gamme de tonnes SV, deux nouveaux modèles sont proposés à la vente depuis une date récente : Il s'agit de la SV12R, simple essieu pour 12,2 m^3 et de la SV15R, double essieu pour 15,6 m^3. Les deux reçoivent de grandes roues encastrées. Par ailleurs, la SV12R s'adapte au poids de l'équipement d'épandage grâce à son essieu déplaçable. La SV15R bénéficie quant à elle d'une prédisposition pour le télégonflage. Du côté des tonnes Samson PG II, signalons l'arrivée d'un pont moteur hydraulique homologué pour la route à 25 km/h. Il dispose d'une puissance de 75 CV en continu et 170 CV en momentané. Le constructeur lance d'autre part un dispositif de coupure de sections adaptable sur toutes marques de matériels. Piloté par la console SlurryMaster 8000, il offre jusqu'à 12 sections, la coupure se faisant au plus près du sol.

Analyse du fumier en direct

L'Opti-Sensor a pour but d'analyser le fumier ou le compost dans la caisse de l'épandeur par une technologie NIR (proche infrarouge). C'est le même principe qui équipe, par exemple, les ensileuses pour déterminer la matière sèche. L'équipement a reçu un Sima Innovation Award d'or. Il s'appuie sur une base de données de 500 analyses en laboratoire réalisées avec Inrae et Photon Lines (projet Epsolys). Cette base a vocation à s'étoffer. L'Opti-Sensor fournit une série d'informations : matière sèche, azote organique et ammoniacal, carbone organique, P et K. Deux machines de présérie tournent en France depuis 2023. « *Le capteur est extrêmement coûteux,* précise Laurent Blin : *pour l'instant il n'est disponible que sous forme de prototype, mais il n'est pas impossible qu'à moyen terme nous soyons en mesure de proposer des modèles de série accessibles aux entreprises de travaux agricoles ou aux Cuma* ». À suivre, donc.



La mesure en temps réel des valeurs fertilisantes des produits à épandre, fumiers ou composts, est en bonne voie de développement.

Alexandre Coronel

SANTÉ

// BIEN-ÊTRE

Conseils pour optimiser son sommeil

Représentant plus d'un tiers de notre vie, le sommeil est déterminant pour la croissance, la maturation cérébrale, le développement et la préservation de nos capacités cognitives, d'après le ministère de la Santé et de la Prévention. Voici quelques conseils qui pourront contribuer à une mise au repos précieuse.

Élément indispensable d'une nuit de sommeil efficace, un bon matelas apporte un confort indéniable. Moelleux ou ferme, il doit avant tout aider à se reposer, ceci en favorisant le relâchement musculaire. Une étape trop souvent délaissée par bon nombre. Choisi astucieusement, il permet également à la colonne vertébrale d'adopter une position naturelle sans pression ou contraction forcée. Il équilibre les différents membres du corps pour une colonne vertébrale parfaitement alignée durant la nuit. Mais un matelas de qualité doit aussi s'accompagner d'un bon oreiller, qui maintiendra également les cervicales durant le sommeil, et ce qu'importe la forme choisie.

Éviter les écrans

Cette solution ne date pas d'hier et pourtant, nous sommes encore trop nombreux à regarder nos smartphones ou à opter pour un petit film ou une série dans le lit avant de s'endormir. Selon l'Institut national du sommeil et de la vigilance (INSV), *« l'exposition à la lumière bleue stimule fortement les récepteurs de la rétine, envoyant de fait à l'horloge biologique un signal de jour qui retarde l'endormissement et induit un retard de phase »*. À cela s'ajoute la consultation régulière des réseaux sociaux, d'internet et des mails qui génèrent *« une excitation cognitive tout à fait préjudiciable au sommeil »*. Aussi, est-il vivement conseillé d'éviter les écrans et toute activité stimulante lorsque vient l'heure du coucher, voire une heure avant. Mieux encore, il est préférable d'écarter toute tentation en éloignant ses différents appareils technologiques, quitte à les laisser dans une autre pièce.

Réguler ou stopper certaines boissons

Nombreuses sont les boissons à proscrire le soir. Le café et le thé diminuent le temps et la qualité du sommeil, ces deux boissons contenant de la caféine. Cette molécule évite l'endormissement en activant les récepteurs du cerveau. Aussi, l'alcool réduit la quantité de mélatonine, autrement dit l'hormone du sommeil. À noter également qu'il est recommandé de se passer de tout soda ou boisson énergétique dès la fin de journée. Consommés en quantité trop importante, ils peuvent effectivement provoquer des troubles de l'endormissement. Comme alternatives, il existe de nombreuses astuces naturelles qui favorisent le sommeil : tisanes, lait chaud, eau, kéfir (lait fermenté), etc.



©Pixabay

Un bon sommeil réparateur nécessite d'adopter de bonnes habitudes avant d'aller se coucher.

Surveiller son alimentation du soir

Au-delà du respect de son rythme et ses besoins de sommeil (lesquels varient en fonction de chaque individu), il est conseillé de surveiller son alimentation, notamment le soir. Dans l'idéal, il faut viser à manger au minimum deux heures avant d'aller se coucher ; si le dîner survient trop tard, la digestion provoque une élévation de la température du corps, nuisible au sommeil. Concernant le menu, consommer des féculents (riz, pâtes, semoule, pain, pomme de terre, etc.) aide à éviter les fringales nocturnes. En effet, contrairement aux idées reçues, *« le manque de gras ou de sucre la nuit peut conduire notre corps à élaborer des stratégies pour puiser dans ses réserves au lieu de dormir »*, précise l'INSV. Pour autant, manger trop de gras altère le sommeil. Il est donc avisé de s'abstenir de prendre des repas trop copieux, lourds ou difficiles à digérer le soir.

Réunir les conditions propices au coucher

Pour optimiser son sommeil, la solution peut être de générer un rituel ou a minima des habitudes. Mettre tout en œuvre pour se plonger dans les meilleures dispositions, ceci pour oublier les soucis de la vie quotidienne, est une astuce bénéfique. Pratiquer une activité appréciée et bannir les disputes conjugales sont deux comportements indispensables pour se vider l'esprit et se tranquilliser. Par ailleurs, il est essentiel de respecter le rôle premier de sa chambre, qui est un endroit pour dormir. Aussi, baissez idéalement la température à 19 °C, allongez-vous les pieds au chaud et plongez la chambre dans le noir complet, soit en fermant les volets, en investissant dans des rideaux occultants ou en portant un masque de sommeil. Dernier point et non des moindres, réunir toutes les conditions pour se plonger dans le silence, lequel garantit un sommeil réparateur.

Axel Poulain

Agenda Loisirs

DIJON CÉRÉALES — MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR — ACTIFS POUR LE TERRITOIRE

Côte-d'Or

• Vendredi 26 avril

// Concert de Nach à Beaune

Anna Chedid est la fille de Louis Chedid et la sœur de M. Sous le nom d'artiste Nach, elle mène sa carrière avec un répertoire qui mérite d'être découvert. Elle présentera son nouvel album Peau neuve à l'occasion d'un concert donné sur la scène de la Lanterne Magique, 19 rue Poterne, à Beaune, à partir de 20 heures.

Réservations sur www.beaune.fr

• Jusqu'en mai 2024

// Exposition *« Fantaisies pour un palais »* au château de Bussy-Rabutin

Jusqu'au 5 mai 2024 se tient, au château de Bussy-Rabutin, l'exposition « Fantaisies pour un palais ». Elle évoque l'imaginaire des contes de fées rococo du XVIII[e] siècle. Cette exposition est une invitation au voyage entre cabinet des fées, décors avec effets de lumière et vidéos, grotte merveilleuse ou salon des miroirs.

www.chateau-bussy-rabutin.fr

• Jusqu'au 5 mai

// La ruralité en peintures, à Châteauneuf

La galerie d'art Herbert-Fort, située à Châteauneuf, près de Pouilly-en-Auxois, propose une exposition des tableaux d'Armel Jullien, peintre renommé qui développe une vision autour de la vie paysanne et rurale française. Ses principaux sujets sont des éleveurs, leurs animaux et la nature qui les entoure.

Exposition jusqu'au 5 mai à la galerie Herbert-Fort, rue Bichot, à Châteauneuf. Ouvert du mardi au dimanche, de 11 heures à 18 heures. 06 22 62 38 89.

• Jusqu'en avril 2025

// Exposition au Clos Vougeot

Imaginée par la Confrérie des Chevaliers du Tastevin et produite en partenariat avec la Chaire internationale Cultures et Traditions Vitivinicoles, l'exposition « 1920-1930 Les années vin », présentée au château du Clos Vougeot pendant une année a pour ambition de donner à voir et à comprendre cette riche période d'une Bourgogne viticole en plein essor, qui a ouvert de nouvelles voies en matière de culture, de gastronomie et d'art de vivre. Elle est visible dans la salle du dortoir des moines Cisterciens. Le Château offre ainsi aux visiteurs un nouvel éclairage sur cette période méconnue de l'histoire de la gastronomie et du vin en France, fondatrice de nombreux modèles encore en œuvre de nos jours.

closdevougeot.fr

Nièvre

• 27 avril

// Bal de l'élection de la reine

Le comité du comice du Pays Corbigeois organise le bal de l'élection de la reine du comice le 27 avril à partir de 20 h 30 (Cour de l'abbaye à Corbigny). Le tout sera animé par l'orchestre UFO Variété internationale. Restauration sur place : ardoise salée 8 euros, ardoise sucrée 6 euros. Entrée 10 euros.

Réservations et renseignements : 06 81 28 30 98 ou 06 89 40 20 88.

• 5 mai

// Jardipougues

Le dimanche 5 mai, de 10 h à 18 h, le Parc thermal de Pougues-les-Eaux accueille la traditionnelle Fête des plantes, du jardin, du terroir et de l'artisanat : Jardipougues. Des animations seront proposées tout au long de la journée. Pour rappel, l'édition précédente avait réuni près de 70 exposants. Entrée libre.

Renseignements et inscriptions pour les exposants : Association J'aime Pougues à jaimepougues@gmail.com ou au 06 74 66 85 01.

• du 24 mai au 13 décembre

// Découvrez l'univers du vin

Le Domaine des Athénées et ses partenaires vous propose un programme de six séances pour découvrir l'univers du vin. Ainsi, après le succès de la première saison, les dégustations thématiques sont renouvelées avec de nouveaux thèmes pour cette seconde édition : l'art de la dégustation (24 mai), la roue des arômes (28 juin), la lumière sur Chasselas (27 septembre), une virée dans le Jura (18 octobre), l'élevage du vin (22 novembre), une dégustation à l'aveugle (13 décembre). Possibilité de participer à tout le programme (125 euros) ou juste une séance (25 euros). 12 places par séances. Inscripion jusqu'au jeudi midi précedent la séance. Lieu : CFPPA de Cosne 66 rue Jean Monnet à Cosne-sur-Loire.

Réservations et renseignements : cfppa.nevers@educagri.fr ou au 03 86 26 67 67.

• 26 mai

// Fête de la nature : arts, animaux et hommes

Le Musée de la Loire à Cosne-Cours-sur-Loire propose de découvrir les liens entre l'art, les animaux et les hommes. Gratuit, réservations obligatoires.

Places limitées.

Yonne

• Dimanche 21 avril

// La marche des « Petits Princes »

Comme chaque année depuis plus de 15 ans, Groupama organise une marche des « Petits Princes » en soutien à l'association Petits Princes. Cela se passera à Pourrain avec trois parcours, de 3,6 à 18 km proposés aux marcheurs. Inscriptions sur place, le jour J, dès 8 heures, place du château d'eau de Pourrain.

• Dimanche 21 avril

// Randonnée des îles à Appoigny

Le comité des fêtes d'Appoigny et l'organisme Adèle organisent une randonnée des îles, de 10 km dans les paysages Eponiens, avec un départ à 8 h 45 devant la mairie d'Appoigny. Les participants pourront profiter d'un pot autour de spécialité des îles telles que le punch. Les randonneurs sont invités à se déguiser s'ils le souhaitent. Inscriptions sur place.

• Dimanche 2 juin

// Randonnée 4x4 des JA

Le canton des Jeunes agriculteurs de Villeneuve-l'Archevêque organise leur traditionnelle randonnée 4x4. Soyez rapides, les places sont limitées !

Informations et inscriptions au 06 46 48 55 17.

// ÉQUINS

Un entretien courant et sur mesure des pieds

Installé à Chomérac en Ardèche, Laurent Devidal veille à la santé générale des chevaux, notamment par le parage et le ferrage. Un passage incontournable pour entretenir, surveiller, protéger leurs pieds et soulager les boiteries.

La maréchalerie est un métier « de plaisir » qui attire des passionnés, *« très difficile physiquement »*, décrit Laurent Devidal. Il faut en effet être à même de pouvoir manipuler et maîtriser les chevaux en toutes circonstances, assurer le travail de forgeron, l'entretien, la surveillance et la protection des pieds des équidés. Lui qui montait à cheval étant petit, s'est formé au métier de maréchal-ferrant en suivant un BPA[1] à la MFR de Saligny-sur-Roudon (Allier) puis un BTM[2] pour se perfectionner notamment sur le travail du métal et les ferrures spéciales, en orthopédie et sur les boiteries des équins. Aujourd'hui, il travaille sur tout le département de l'Ardèche et en Drôme, où les professionnels se font rares malgré les besoins.

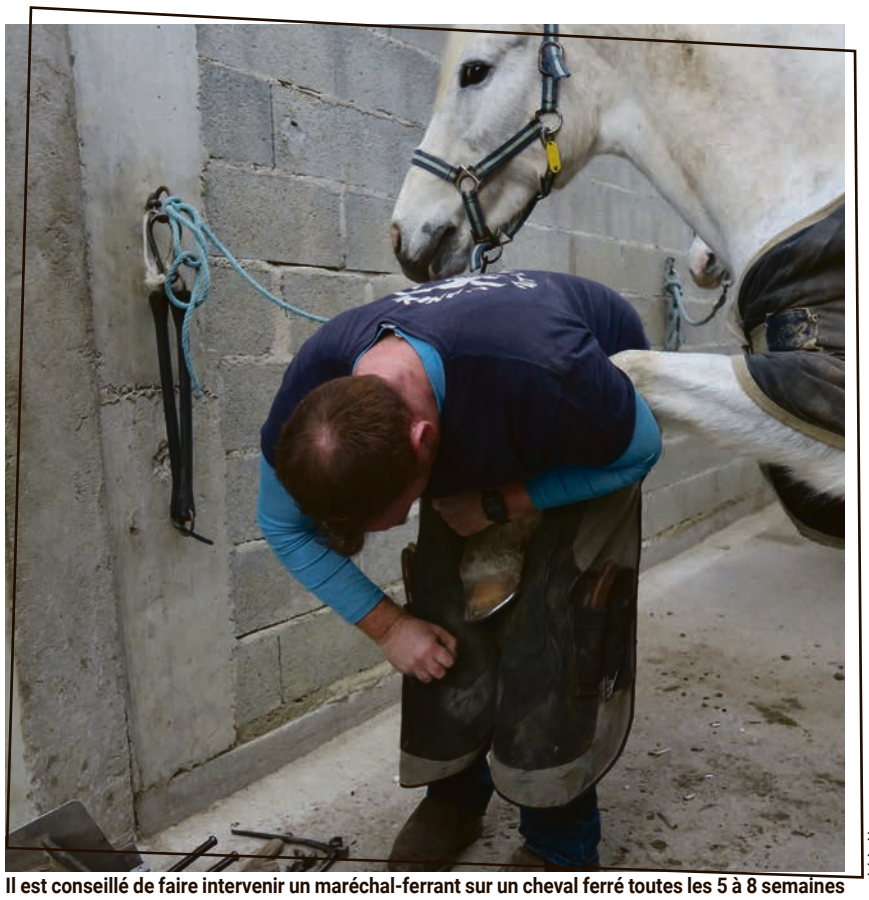
Pour les chevaux sans pathologie qui travaillent régulièrement sur des terrains variés, la ferrure permet d'éviter l'usure rapide du pied. Leurs sabots, poussant en permanence, doivent être nettoyés et ferrés très régulièrement. Le parage du pied, qui consiste à enlever l'ancien fer pour en ferrer un autre, permet de retirer l'excédent de corne au moyen d'un boutoir et d'un rogne-pied. Une fois cette étape passée, le fer est chauffé et ajusté au sabot, avant d'être cloué ou collé selon l'activité de l'animal, dans l'objectif de rectifier ses aplombs et avoir un alignement le plus droit possible. Une ferrure *« sur mesure selon les besoins »* résume Laurent Devidal. *« J'essaye de connaître le mode de vie des chevaux, s'ils travaillent ou non, ce qu'ils font. C'est important aussi en cas d'urgence de connaître le passif de l'animal »*. Et d'ajouter : *« Dans la maréchalerie, nous n'avons rien inventé depuis la fin de Moyen Âge mais nous avons amélioré le confort de l'animal »*.

Il est conseillé de faire intervenir un maréchal-ferrant sur un cheval ferré toutes les 5 à 8 semaines en moyenne et pour des parages trois fois par an minimum. *« Les gestuelles restent les mêmes mais le travail est différent d'un cheval à un autre. Tout dépend du terrain sur lequel ils évoluent, pour certains l'usure des pieds peut se faire naturellement, pour d'autres ils poussent plus vite »*, ajoute-t-il. *« Il peut y avoir des urgences aussi dues à une boiterie, la plus importante est l'abcès du pied où il faut gratter pour libérer la pression de l'abcès »*.

Une ferrure adaptée à chaque pathologie

Face aux boiteries, il réalise une ferrure adaptée à chaque problématique, à l'aide parfois de fers thérapeutiques ou orthopédiques pouvant être utilisés dans le cadre de pathologie ou de défaut d'aplomb.

En cas de tendinite, *« on mettra un fer complètement fermé pour éviter l'enfoncement du pied dans le sol, mais chaque tendinite est différente, tout dépend du tendon touché »*. En cas de fourbure, le plus souvent due à un excès de poids qui entraîne un excès de sang dans le pied, *« on posera un fer en forme de cœur pour rééquilibrer le poids de l'animal. La fourbure est quelque chose de très grave, il faut vraiment éviter les excès d'alimentation »*. La maladie naviculaire est, quant à elle, *« souvent liée aux gros chevaux de sport. À chaque réception, le petit os du pied prend des impacts et peut être fragilisé. On mettra alors un fer en forme d'œuf pour éviter là aussi l'enfoncement du pied dans le sol, ou un fer en plastique qui ne glisse pas et annule l'onde de choc »*.



Il est conseillé de faire intervenir un maréchal-ferrant sur un cheval ferré toutes les 5 à 8 semaines en moyenne et pour des parages trois fois par an minimum.

AAA_AL

Savoir reconnaître les boiteries et intervenir

Ces différents éléments de connaissance ont été apportés à des éleveurs venus participer à une session de formation sur les boiteries des équins, organisée par le GDS de l'Ardèche avec Laurent Devidal et la vétérinaire privadoise Véronique Soulageon (voir ci-dessous). *« Il est possible de reconnaître certaines boiteries et attaquer des soins avant qu'un maréchal-ferrant ou un vétérinaire intervienne. Une boiterie se reconnaît par certaines démarches atypiques des chevaux, comme la boiterie en pince qui donne l'impression que le cheval trébuche, elle est souvent le signe d'un abcès. Quand il se campe sur l'arrière, cela relève de la fourbure, si le sabot est chaud aussi ou que l'éleveur constate une différence de température d'un pied à l'autre… »*, explique le maréchal-ferrant. Pour les abcès, il conseille d'effectuer un bain de pieds d'eau tiède avec un peu de javel, ou un cataplasme d'huile de lin posé en pansement, afin de faire mûrir l'abcès et qu'il sorte de lui-même.

Chevaux de trait

Pour les chevaux de trait, souvent cagneux, conseil est donné de *« les tenir plus sec pour éviter les poitrails trop larges »*. Leurs aplombs peuvent être travaillés soit par ferrage soit par parage. Le travail de ferrure n'est pas le même selon leurs pieds, leurs démarches et les travaux qu'ils réalisent : *« Sur l'attelage classique, on fait attention à éviter les glissades. Pour les travaux dans les vignes, on veille à garder une ferrure robuste car ils marchent sur des sols caillouteux. Pour le débardage, on pose des fers cramponnés »*. Il est quelquefois difficile d'intervenir sur les chevaux de trait, *« costauds, parfois moins éduqués, moins habitués à côtoyer du monde »*. Comme pour tous les équins, *« on conseille aux éleveurs de chevaux de trait de les habituer à donner le pied. Sinon ils peuvent s'équiper d'un parc de travail de contention, qui permet de les maintenir avec des sangles »*, poursuit Laurent Devidal. Une solution très coûteuse et inadaptée aux chevaux de selle, prévient-il.

A.L.

1. Brevet professionnel agricole.
2. Brevet technique des métiers.

« 90 % des boiteries viennent du pied »

Questions à Véronique Dumas Soulageon, vétérinaire à Privas.

En quoi l'entretien des pieds des équins est-il important ?

Véronique Dumas Soulageon : *« Les chevaux ne naissent jamais parfaitement droits. Leurs aplombs, sont facilement cagneux ou panards. S'ils ne sont pas parés régulièrement, cela peut s'aggraver, faire trop forcer les articulations et entraîner des lésions d'arthrose. C'est pourquoi l'entretien des pieds chez les équins est vraiment important. Je reste persuadée que les éleveurs ont plus besoin d'un bon maréchal-ferrant que d'un vétérinaire spécialisé en équine. En effet, la plupart du temps, le vétérinaire traitant va assurer la vaccination, le traitement de pathologies courantes et parfois des soins dentaires. Les pathologies graves restent rares et dans ce cas les éleveurs peuvent assez facilement transporter le cheval dans une clinique spécialisée, alors que la maréchalerie est un soin qui doit être pratiqué très régulièrement d'où l'impossibilité de se déplacer pour chaque parage ou chaque ferrure et la nécessité d'avoir à proximité un maréchal-ferrant très compétent »*.

Que peut faire un éleveur au quotidien pour protéger ses chevaux ?

V.S. : *« En prévention pure et dure, c'est déjà l'entretien journalier du pied : bien curer et nettoyer, surveiller la souplesse et l'usure de la fourchette, retirer le moindre bout de bois ou cailloux coincé sous le pied. Si le terrain est très sec ou en période très sèche, on peut graisser les pieds pour hydrater la corne et qu'elle n'éclate pas. En période très humide, où il y a beaucoup de boue, on peut appliquer du goudron pour éviter que l'eau ne pénètre trop dans le pied et ne l'abîme »*.

Quelles sont les causes des boiteries chez les équins ?

V.S. : *« Chez les équins, 90 % des boiteries viennent du pied. C'est la zone fragile, très vascularisée, qui est en contact avec le sol, potentiellement une pointe, un caillou, etc. Il y a facilement des abcès et problèmes de pieds si la corne se casse ou s'ils ne sont pas ferrés car le terrain peut les fragiliser. Ça dépend aussi beaucoup de l'animal, son âge, la qualité du terrain. Les petits ânes, par exemple ont un petit sabot et une corne très dure, leur permettant de passer un peu partout donc il ne rentre presque rien à travers le pied, mais ils ne sont pas épargnés car s'ils mangent trop cela peut déclencher une fourbure, soit un trouble vasculaire dans le pied qui va favoriser la formation d'une fourmilière ou d'abcès. On peut ainsi retrouver des boiteries finalement postérieures à une autre pathologie. La fourbure concerne essentiellement les animaux qui ont besoin de très peu de nourriture, comme les ânes et les shetlands mais aussi le cheval de trait lors de la mise à l'herbe au printemps. En effet, étant déjà très souvent trop gras, ils y sont facilement sujets s'ils mangent une herbe trop riche. En cas de boiterie, le vétérinaire se servira pour effectuer son diagnostic du fait que certaines boiteries peuvent être augmentées sur un terrain dur et d'autres sur terrains profonds. Il utilisera aussi parfois des anesthésies loco régionales, afin de déterminer avec exactitude la localisation de la boiterie »*.

Comment réagir ?

V.S. : *« Il faut être vigilant et ne pas laisser l'animal boiter sans savoir pourquoi. S'il y a suppression totale d'appui, il ne faut pas attendre, car il peut y avoir fracture. Si la boiterie est légère, on peut attendre un jour ou deux voir ce que ça donne. Ce n'est pas toujours facile de trouver un cabinet vétérinaire qui soigne des chevaux et soit disponible rapidement, c'est pourquoi nous proposons des formations avec le GDS pour donner aux éleveurs un maximum de connaissances pour savoir s'ils peuvent soigner eux-mêmes dans de bonnes conditions ou s'il faut faire venir un vétérinaire ou un maréchal-ferrant. On insiste aussi toujours sur les éléments préventifs importants face aux problèmes de boiteries : le parage ou le ferrage »*.

Quelles conséquences engendrent des boiteries peu ou pas soignées ?

V.S. : *« Il y a beaucoup de choses qui se soignent bien si elles sont prises à temps. Dans le cas contraire, cela peut entraîner d'une simple gêne permanente à une vraie douleur. On peut se retrouver aussi avec des boiteries définitives et la rupture de tendons si on ne respecte pas l'aplomb. Si l'animal a vraiment mal, il peut aussi dépérir physiquement car la douleur entravera ses déplacements et il finira par ne plus aller se nourrir et s'abreuver correctement. Le cheval craint en plus énormément la douleur, ça le stresse beaucoup »*.

Y a-t-il une attention particulière à apporter aux chevaux de trait ?

V.S. : *« Grand et costaud, le cheval de trait se rapproche au niveau alimentaire des problèmes des petits poneys, très gourmands et vu qu'ils sont déjà un peu gras, ils peuvent faire facilement des fourbures. Il a besoin aussi d'être paré régulièrement car il est plutôt cagneux par nature - pieds rentrés vers l'intérieur - Le parage permettra de prévenir l'apparition d'affections articulaires, qui évoluent souvent en boiterie chronique »*.

Propos recueillis par A.L